

**Procès-Verbal de la Réunion
Du Conseil municipal
de la Commune de Lorette
du 26 Juin 2023
à 19h30
en Mairie de Lorette**



PRÉSENTS :

MME AMERI Christine, MME BERTOMEU Delphine, MME BONNARD Joëlle, MME BREGAIN Patricia, MME CELIBERT Marcelle, M. D'ANNA Vincent, M. DECOT Dominique, MME FAUCOIT Marie-Claire, MME KERGOT Virginie, M. LEQUEUX Julien, M. LETO Francesco, MME MOULIN Justine, M. PAYRE Jean Sebastien, MME ORIOL Evelyne, MME PELARDY Patricia, M. POINAS Christophe, M. RAIA Gilles, M. RICCI Patrick, M. SEGUIN Joseph, M. TARDY Gérard (avant le point n°1 et du point 5 à la fin), MME VERGNAUD Evelyne, M. VINCENT Pierre.

ABSENTS/ EXCUSÉS :

MME BOUDIAF Saïda, MME FAYELLE Chantal, M. LUMIA Michel, M. MATHIVET Thierry, M. PORTALLIER Lionnel, M. TARDY Gérard (du point 1 au point 4).

PROCURATIONS :

MME BOUDIAF Saïda à M. RAIA Gilles,
M. LUMIA Michel à M. PAYRE Jean Sebastien,
M. MATHIVET Thierry à MME BONNARD Joëlle,
M. PORTALLIER Lionnel à MME ORIOL Evelyne.



La Présidence de séance a été assurée par le Maire, M. TARDY Gérard sauf du point n°2023-06-69 au 2023-72 où elle a été assurée par Mme ORIOL Evelyne. Le quorum a été atteint pour le vote de chaque délibération. Le quorum était fixé à 14 conseillers présents (plus d'un 1/2 des membres en exercice).

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023 et demande s'il y a des questions.

M. LEQUEUX Julien estime que ce procès-verbal est un « torchon » car une fois de plus selon lui, « il manipule les faits », donne « le bon rôle au Maire qui a dépassé les bornes lors du dernier conseil municipal », « réécrit l'histoire ». Il accuse Mme BERTOMEU Delphine d'avoir failli à son rôle de secrétaire de séance en ne retranscrivant pas fidèlement les débats. Il prend l'exemple des écrits du procès-verbal « le Maire demande qui a pu taguer sa tombe ». Or, selon Monsieur LEQUEUX Julien, Monsieur le Maire l'aurait accusé lui et ses acolytes et qu'il a reconnu sans preuve d'être les auteurs de ses tags. M. LEQUEUX Julien précise que plusieurs plaintes ont été déposées contre M. TARDY Gérard et espère qu'il sera une fois de plus convoqué à la barre du Tribunal Correctionnel de Saint-Etienne. Il ne comprend pas comment cette réécriture de l'histoire a pu s'opérer alors que les débats du conseil municipal ont été filmés.

Il s'étonne que le lien donnant accès à la retransmission des débats du conseil municipal, soit inaccessible depuis la fin du conseil. Il exige que la vidéo réalisée ce soir avec les deniers publics, soient rendus accessibles dans les meilleurs délais et que le coût de la prestation soit communiqué dès maintenant, ainsi que le nom du prestataire. Il précise que son groupe votera contre ce projet de procès-verbal et qu'il s'opposera à ce que Mme BERTOMEU Delphine soit désignée comme secrétaire de séance.

M. DECOT Dominique précise qu'il était absent lors du dernier conseil municipal mais qu'il a eu accès à la vidéo tournée par M. LEQUEUX Julien. Du fait que la vidéo tournée par la Municipalité n'est toujours pas disponible, il votera contre l'approbation du présent procès-verbal.

Monsieur le Maire met le Procès-Verbal au vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé à la majorité la proposition de son président.

3 votes contre : M. LEQUEUX Julien, M. DECOT Dominique, MME MOULIN Justine.

M. LEQUEUX Julien intervient et demande à ce que l'on réponde à ses questions. Monsieur le Maire indique qu'elles lui seront fournies le moment venu. M. LEQUEUX Julien précise que personne n'a reçu le lien pour accéder à la vidéo, ce soir.

Il est désigné à l'unanimité une secrétaire de séance en la personne de MME KERHOT Virginie qui accepte cette mission.

M. VINCENT Pierre indique que le lien pour accéder à la vidéo de ce soir est en ligne sur Illiwap et sur le site Internet de la Ville. Il s'agit « d'un direct » et ce n'est donc pas du « replay ».

M. VINCENT Pierre estime que les questions de M. LEQUEUX Julien ne sont pas à l'ordre du jour et qu'elles pourraient faire l'objet d'une question orale. M. VINCENT Pierre précise que la secrétaire n'a pas eu accès à la vidéo pour rédiger son procès-verbal puisqu'il s'agit « d'un direct ».

Monsieur le Maire rappelle que le procès-verbal est un compte rendu synthétique des débats et donc, il est hors de question de prévoir du mot à mot.

M. VINCENT Pierre précise que le coût d'une retransmission est de 850 € par conseil municipal et la société retenue est INNOLIVE à Rive-de-Gier.

Monsieur le Maire cède la Présidence à Mme ORIOL Evelyne, adjointe en charge des finances, pour les points 1 à 4 car Monsieur le Maire ne peut pas participer au débat et au vote des comptes administratifs. Monsieur le Maire quitte l'assemblée.



2023-06-69- BUDGET GENERAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

Le point est présenté par Mme ORIOL Evelyne.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui prescrit de passer dans ses écritures,

CONSIDERANT que dépenses et recettes sont appuyées des pièces justificatives.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Madame Evelyne ORIOL, 1^{ère} adjointe au Maire, vous propose de déclarer que le compte de gestion du budget général de la Commune, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

VOTE « CONTRE » : MME MOULIN Justine, M. LEQUEUX Julien, M. DECOT Dominique

2023-06-70- BUDGET GENERAL : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Le point est présenté par Mme ORIOL Evelyne.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,

VU, la délibération en date du 13 avril 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2022,

VU, la délibération en date du 25 juillet 2022 approuvant la décision modificative n°1,

VU, la délibération en date du 29 août 2022 approuvant la décision modificative n°2,

VU, la délibération en date du 13 décembre 2022 approuvant la décision modificative n°3,

VU, les conditions d'exécution du budget 2022,

VU, le compte de gestion dressé par le Trésorier.

Il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Gérard TARDY, pour le budget général de la Commune. Madame Evelyne ORIOL, 1^{ère} adjointe au Maire vous propose de :

- 1) Lui donner acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		
Opérations de l'exercice	4 867 154, 75 €	5 236 952, 63 €
Totaux	4 867 154, 75 €	5 236 952, 63 €
Résultats de clôture		369 797, 88 €
TOTAUX CUMULES		
RESULTATS DEFINITIFS		369 797, 88 €

LIBELLES	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	1 032 308, 66 €	
Opérations de l'exercice	1 399 693, 89 €	3 045 659, 66 €
Totaux	2 432 002, 55 €	3 045 659, 66 €
Résultats de clôture		613 657, 11 €
Restes à réaliser	483 811, 39 €	60 233, 00 €
TOTAUX CUMULES	2 915 813, 94 €	3 105 892, 66 €
RESULTATS DEFINITIFS		190 078, 72 €

LIBELLES	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	1 032 308, 66 €	- €
Opérations de l'exercice	6 266 848, 64 €	8 282 612, 29 €
Totaux	7 299 157, 30 €	8 282 612, 29 €
Résultats de clôture	- €	983 454, 99 €
Restes à réaliser	483 811, 39 €	60 233, 00 €
TOTAUX CUMULES	7 782 968, 69 €	8 342 845, 29 €
RESULTATS DEFINITIFS		559 876, 60 €

- 2) Constater les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes ;
- 3) Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;
- 4) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. DECOT Dominique relève une erreur de pagination entre la version numérique et la version « papier » sur les pages 8 et 9. Mme ORIOL Evelyne apprécie son sens du détail. M. LEQUEUX Julien

estime que c'est très important car lui, il a travaillé en groupe, et que M. DECOT Dominique travaille sur la version papier et lui sur la version numérique, ils ne s'y retrouvent pas.

M. DECOT Dominique relève un report de plus d'un million d'euros (p.5). Mme ORIOL Evelyne réexplique qu'il s'agit d'un excédent de fonctionnement et qu'elle vient justement d'en parler.

M. DECOT Dominique s'interroge sur le montant attribué au CCAS. Mme ORIOL Evelyne précise que le tableau est fourni à titre indicatif. Pourquoi ce compte est à 100 000 € et qu'il s'agit contrairement aux autres comptes, de « comptes ronds sans centimes » ? Mme ORIOL Evelyne précise que c'est la somme qui a été votée par le Conseil Municipal. Le budget du CCAS est alimenté uniquement par les subventions de la Ville qui financent notamment la Bourse de Balayage pour environ 70 000 €, toutes les prestations sociales accordées et les bons de contribution de fin d'année, les festivités de fin d'année et la semaine bleue.

Malgré l'inflation, M. DECOT Dominique regrette que le budget du CCAS soit en baisse depuis plusieurs années. En 2017, il était de 113 000 €. Mme ORIOL Evelyne indique que jusqu'en 2020, le CCAS portait l'intégralité du salaire d'un agent responsable du Balayage. Cet agent a été recruté sur la Ville et le coût est donc désormais assuré sur le budget général. La baisse du budget du CCAS est bien plus faible que la compensation de la fin de la prise en charge de l'agent par le CCAS.

M. LEQUEUX Julien regrette que Mme ORIOL Evelyne ait le don de noyer tout le monde avec une litanie de chiffres sans intérêt pour les élus et le public. Il ne comprend pas la stratégie de gestion financière de la Commune avec de la sous-traitance et de la réinternalisation qui s'entremêle. Il demande un éclaircissement sur cette stratégie.

M. LEQUEUX Julien aurait souhaité que pour les subventions, la note de synthèse puisse intégrer en plus du montant des recettes perçues, le montant des demandes effectuées, ce qui permettrait de savoir, si les subventions obtenues correspondent aux objectifs. Mme ORIOL Evelyne estime qu'une présentation détaillée a été effectuée lors du débat des orientations budgétaires et lui fait remarquer qu'à cette occasion, M. LEQUEUX Julien avait quitté l'assemblée avant la présentation de ce point. Mme ORIOL Evelyne lui rétorque que ce n'est pas de sa faute s'il a quitté la salle et qu'il n'a donc pas pu prendre connaissance de ces explications extrêmement détaillées qu'elle avait pu fournir à cette occasion. M. LEQUEUX Julien réinsiste pour avoir des explications tout en reconnaissant qu'elle a beaucoup travaillé pour obtenir des subventions. M. LEQUEUX Julien précise que des projets très importants aux coûts faramineux ont été engagés et il est donc nécessaire d'avoir une vision sur les recettes. Mme ORIOL Evelyne recentre le débat et rappelle que cette délibération a vocation à adopter les comptes de l'année 2022, validés par le Trésorier de la Ville.

M. LEQUEUX Julien interroge Mme ORIOL Evelyne sur la nature des dépenses inscrites à l'article 6226 « Honoraires » et regrette qu'elle les ait passé sous silence. Il demande aussi à connaître la raison de l'écart entre le budget et le réalisé de plus de 40 000 € ; Mme ORIOL Evelyne précise qu'il s'agit par exemple des factures de document d'arpentage et de bornage (GEOLIS), des diagnostics immobiliers, la rémunération du prestataire de l'opération Façades (SOLIHA). Pour M. LEQUEUX Julien, les frais d'avocats doivent bien être quelque part.

Il l'interroge sur l'article 6228 « Divers ». Mme ORIOL Evelyne précise qu'il s'agit des rémunérations des études surveillées dans les écoles primaires. M. LEQUEUX Julien estime que de manière générale, les libellés sont peu clairs. Mme ORIOL Evelyne lui rétorque qu'il s'agit de ceux fixés par la nomenclature M14.

Il s'interroge également sur le fait que Mme ORIOL Evelyne ait parlé de 10 prêts en cours alors qu'il en trouve 11 dans le récapitulatif. Mme ORIOL Evelyne lui précise que tout est inscrit dans les

annexes du compte administratif. Un nouvel emprunt a été souscrit en 2022. Mme ORIOL Evelyne s'engage à lui faire une réponse écrite.

Mme ORIOL Eveline propose à M. LEQUEUX Julien de suivre des formations en matière de finances publiques. Il lui rétorque qu'il existe aussi des « 1ères adjointes aux finances » pour répondre à ses questions. M. D'ANNA Vincent demande à M. LEQUEUX Julien de parler plus doucement et d'arrêter d'agresser les gens. M. LEQUEUX Julien précise que Mme ORIOL Evelyne ne lui a pas donné la parole...

Mme ORIOL Eveline précise à M. LEQUEUX Julien qu'il pose les mêmes questions à chaque conseil municipal et qu'elle est agacée de devoir y répondre à chaque fois d'autant que tous les éléments financiers sont donnés dans les annexes fournies à chacun des élus.

M. LEQUEUX Julien demande des précisions sur l'article 6232 et notamment sur l'écart important de plus de 30 000 € entre le prévisionnel et le réalisé. Mme ORIOL Evelyne précise qu'il s'agit notamment des illuminations, avant d'être coupé par M. LEQUEUX Julien. Mme ORIOL Evelyne précise que les crédits sont votés au chapitre et non à l'article. Au chapitre 11, il y a environ 1 915 687,68 € et 1 808 497, 13 € en réalisé et 107 190, 55 € de rattaché. Il y a donc un écart de seulement 6,27 € entre le prévisionnel et le réalisé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

VOTE « CONTRE » : MME MOULIN Justine, M. LEQUEUX Julien, M. DECOT Dominique

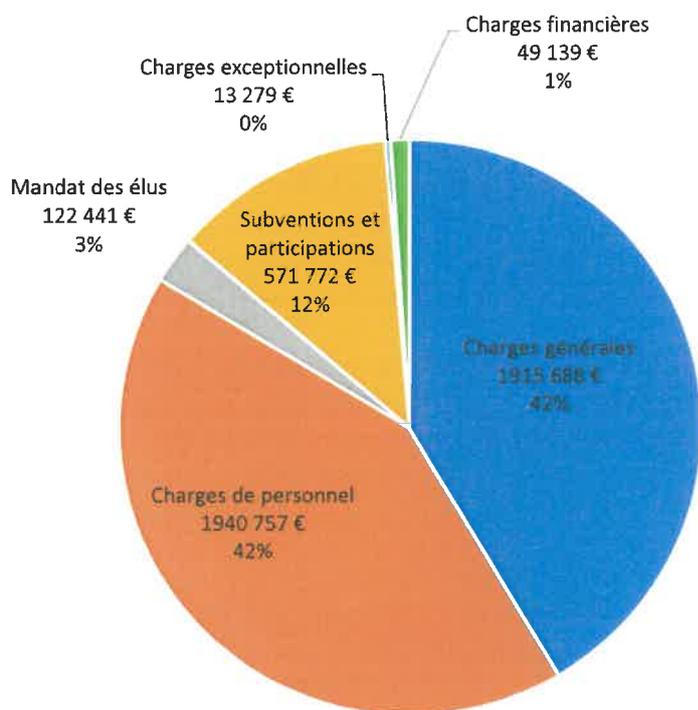
NOTE SYNTHETIQUE EXPLICATIVE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET GENERAL 2022

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement

Exercice	Montant	Evolution
2018	4 317 119 €	
2019	4 374 905 €	+1,3 %
2020	4 218 560 €	- 3,6 %
2021	4 187 106 €	- 0,7 %
2022	4 613 075 €	+ 10,2 %

Après une légère hausse en 2019, les dépenses réelles de fonctionnement de la commune ont baissé en 2020, de manière assez conséquente et de nouveau en 2021 mais plus faiblement. En 2022, elles progressent de manière très sensible.



Répartition des dépenses réelles de fonctionnement par chapitre

Les charges à caractère général (011)

Exercice	Montant	Evolution
2018	1 899 397, 17 €	
2019	1 887 873, 18 €	-0,6 %
2020	1 825 299, 07 €	-3,3 %
2021	1 716 413, 59 €	- 6,0 %
2022	1 915 687, 68 €	+ 11,6%

L'exercice 2021 a été marqué par une très forte baisse des dépenses des charges à caractère général, après une baisse déjà marquée en 2020. Ce phénomène s'expliquait par les conséquences de la crise sanitaire et comme les années précédentes par la volonté constante de l'équipe municipale, d'effectuer toutes les économies possibles sur les charges de fonctionnement. En 2022, la forte hausse est due à la fois à la reprise des activités avec la fin de la crise sanitaire (spectacle, périscolaire et cantine) et au début de l'explosion du taux d'inflation.

Les dépenses de personnels municipaux (chapitre 012)

Exercice	Montant	Evolution
2018	1 742 421, 62 €	
2019	1 810 554, 25 €	+3,9 %
2020	1 737 247, 22 €	-4,1 %
2021	1 822 397, 31 €	+4,9 %
2022	1 940 756, 72 €	+ 6,5%

Les dépenses de personnels municipaux, après une hausse conséquente en 2019 et une forte baisse en 2020, retrouvent globalement le niveau d'avant crise sanitaire en 2021.

Cette hausse en 2021 s'expliquait une nouvelle fois par les conséquences de la crise sanitaire avec un début de retour à la normale après la diminution des besoins en 2020 en termes d'emplois saisonniers au Pôle Jeunesse, et en renfort habituel dans les services qui se sont retrouvés fermés au public. Les gros besoins nécessaires dans les écoles, périscolaire et cantine, pour l'application du protocole sanitaire ont été comblés par des agents titulaires venant d'autres services fermés.

En 2022, la hausse sensible est due à la fois à la reprise d'une activité normale, de l'augmentation du point d'indice et du régime indemnitaire servie aux agents de la commune.

Les dépenses liées au mandat des élus (groupe articles 653)

Exercice	Montant	Evolution
2018	120 105, 94 €	
2019	120 695, 32 €	+0,4 %
2020	118 897, 20 €	-1,0 %
2021	120 269, 10 €	+1,2 %
2022	122 441, 18 €	+ 1,8 %

Ces dépenses intègrent à la fois les indemnités d'élus (article 6531), les frais de missions (article 6532), les cotisations (articles 6533 et 6534) et les frais de formation (article 6535). L'évolution de ces dépenses n'est pas significative. En 2022, la légère hausse est liée exclusivement à l'augmentation du point d'indice servant au calcul du montant des indemnités.

Les subventions ou participation à divers organismes ou associations

Exercice	Montant	Evolution
2018	474 305, 58 €	
2019	465 583, 55 €	-1,8 %
2020	456 432, 06 €	-2,0 %
2021	450 328, 46 €	- 1,4 %
2022	571 772, 31 €	+ 27,0%

La Commune est tenue dans le cadre de ses engagements à verser plusieurs subventions ou participations notamment :

- *Au Service Départemental d'Incendie et de Secours* (article 6553). Cette participation est votée annuellement par le SDIS.
- *Au Syndicat Intercommunal Gier Dorlay* (article 65541). Cette participation a été adoptée par délibération concordante des deux collectivités qui le composent.
- *Au Centre Communal d'Action Sociale* (article 657362).
- *À certaines communes* (article 657341). La Ville doit notamment participer aux frais de scolarisation d'enfants dans d'autres communes, et verser sa part, aux charges de fonctionnement de la Halle Emile Soulier ;
- *Au budget annexe des établissements lorettois* (article 657341). Ce budget connaît un déficit de fonctionnement qu'il convient de combler par une subvention du budget général.

La Ville s'engage également chaque année à apporter un soutien financier conséquent aux associations communales ou d'intérêt communal, œuvrant dans le domaine du sport, du social ou de la culture (article 6574). Le montant versé en 2022, est en forte hausse (+29 208 €) notamment en ce qui concerne la crèche Coline et Colas et l'ensemble des associatives sportives qui ont pu reprendre leur activité normale après la crise sanitaire.

L'exercice 2022 est surtout marquée par le versement d'une subvention d'équilibre exceptionnelle au budget communal annexe des établissements lorettois de 92 696, 46 €.

Les charges exceptionnelles

Exercice	Montant	Evolution
2018	17 746,25 €	
2019	15 663,27 €	-11,7 %
2020	17 511,15 €	+11,8 %
2021	13 908,69 €	- 20,6 %
2022	13 278,84 €	- 4,5%

Ces charges sont notamment constituées :

- De « frais secours et dots » (article 6713) à savoir remboursement de prestations sociales aux agents communaux, remboursement de prestations aux usagers, remboursement différence piscine à Génilac...
- De « bourse et prix » (article 6714) notamment participation aux écoles de musique pour les enfants loretois.

Ces dépenses sont relativement faibles et plutôt stables dans le temps.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL

ANALYSE PAR DOMAINE DE COMPETENCE – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (document non officiel – remis à titre d'information)

	Dépenses 2017	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Dépenses 2020	Dépense 2021	Recettes 2021	Dépenses 2022	Recettes 2022
ASSOC. SPORTIVES	21 505	20 068	16 176	13 265	12 990	287	20 084,25	234,27
L'ECURIE (5076)	38 786	47 294	57 832	57 996	46 113	7 044	46 064,96	934,70
HALL SPORTS ANNEXES	90 320	87 440	103 788	103 326	100 723	0	323 671,17	902,74
STADE GIER-DORLAY	76 854	76 654	76 654	76 654	76 654	908	76 654,90	0,00
GYMNASIUM GRAND CHRON	9 922	4 374	8 879	12 482	4257	0	4 946,43	0,00
BAIGNOISE NATURELLE	102 055	215 580	251 241	288 037	282 859	45 108	219 426,33	392 730,71
TOTAL LOISIRS SPORTS	423 102	451 410	520 565	501 830	483 591	47 347	510 456,26	194 782,42
SERVICE JEUNESSE	836 672	817 381	788 866	679 322	709 392	452 954	777 267,00	477 402,58
CRECHE COULINE ET COLAS	57 779	59 041	57 827	57 963	57 446	0	92 570,62	0,00
RELAYS PETITE ENFANCE	20 086	16 436	21 373	17 075	18 567	16 662	20 103,77	21 172,75
TOTAL PETITE ENFANCE ET PERISCOLAIRE	914 537	892 858	868 066	754 960	785 405	469 616	889 961,39	488 575,73
ECOLE CURIE MATERNELLE	146 756	170 473	212 151	194 765	204 407	8 666	219 397,12	26 641,37
ECOLE PRIVEE NOTRE DAME	53 204	50 765	49 273	47 898	52 252	0	61 463,77	0,00
INTERVENANTS SCOLAIRES	1 230	0	0	0	0	0	0,00	0,00
ECOLE JEAN DE LA FONTAINE	145 407	180 695	136 768	155 341	185 219	960	195 141,16	5 257,60
TOTAL ECOLES	346 497	371 333	398 212	398 004	421 878	9 626	476 992,05	31 898,97
MEDIATHIQUE	82 660	87 689	85 802	80 676	106 912	3 122	90 126,36	2 950,41
BUCKET THEQUE								
BULLETIN MUNICIPAL	33 381	32 957	36 094	38 992	37 657	0	37 992,51	0,00
ASSOC. CULTURELLES	9 188	14 138	9 645	9 277	4 782	0	8 107,58	0,00
SAISON CULTURELLE	210 656	257 033	227 140	105 939	136 904	6 125	386 553,19	57 564,00
L'ECLUSE (50%)	38 786	47 294	57 832	57 566	46 114	1 044	46 064,96	934,70
FESTIVITES								
SALLE DES FETES (50%)	11 387	8 674	12 196	10 069	18 195	0	12 863,29	50,11
THEATRE								
AUTRES	4692	8 241	0	0	0	0	2 065,90	0,00
TOTAL CULTURE - FESTIVITES COMMUNICATION	390 690	456 016	428 709	302 520	350 569	10 292	490 154,08	61 499,22
SERVICE INCENDIE	147 905	147 905	144 630	143 781	143 781	0	143 781,00	0,00
POLICE MUNICIPALE	145 870	136 258	148 073	135 443	85 506	756	113 157,91	832,46
TOTAL SECURITE	293 875	284 464	292 993	279 224	229 287	756	255 978,91	832,46
CCAS	513 727	100 000	105 000	105 000	300 000		100 000,00	0,00
ASSOCIATIONS SOCIALES	37 377	17 905	22 474	16 913	20 241		33 150,95	0,00
SALLE DES FETES	11 187	8 674	12 196	10 069	18 195	0	12 863,29	50,11
TOTAL SOCIAL	140 145	126 639	139 670	131 982	138 436	0	146 044,24	50,11
COMPÉTENCES				5 200			92 891,40	0

COMpte ADMINISTRATIF 2022 – BUDGET GENERAL
ANALYSE PAR DOMAINE DE COMPETENCE – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (document non-officiel – remis à titre d'information)

	Dépenses 2017	Dépenses 2018	Dépenses 2019	Dépenses 2020	Dépense 2021	Recettes 2021	Dépenses 2022	Recettes 2022
ADMINISTRATION GENERALE / HDV	272 579	283 716	271 985	238 687	222 397	4 277 029	246 726,18	4 377 187,02
PERSONNEL ADMINISTRATIF	319 816	365 692	381 268	360 543	372 550		375 302,13	3 218,40
INDEMNITES +FRAIS ELUS	120 120	120 106	122 272	118 950	120 270	16	122 138,48	0,00
TOTAL ADMINISTRATION	712 515	769 514	775 525	718 180	715 217	4 277 029	744 166,79	4 380 405,42
SERVICE FINANCIER (Emprunt)	105 573	63 142	74 535	63 174	51 380	0	49 138,97	0,00
VOIRIE ET ENTRETEN DP/PATRIMOINE	393 467	436 130	440 439	443 898	462 431	14 600	551 648,89	10 650,80
CIMETIERE	3 858	3 593	7 336	14 093	17 572	7 421	17 375,37	14 458,55
ECLAIRAGE PUBLIC	138 166	188 988	169 711	191 934	96 290	0	106 020,11	0,00
ESPACES VERTS	218 153	245 435	239 193	292 160	254 302	1458	250 923,02	1 457,91
PATRIMOINE PRIVE	25 527	17 969	12 539	15 171	168359	284 376	31 674,56	40 871,1
AUTRES	1230	3444	7412	106 250	0	0	0	0
ENTRETEN DU PATRIMOINE	780 401	895 559	876 630	1 063 506	998 954	307855	957 641,95	67 438,36
Dépenses réelles TOTAL	4 107 335	4 317 119	4 374 905	4 218 560	4 174 697		4 613 075,70	
Recettes réelles TOTAL	4 951 004	5 052 260	5 650 727	5 168 898		5 122 517		5 235 482,63

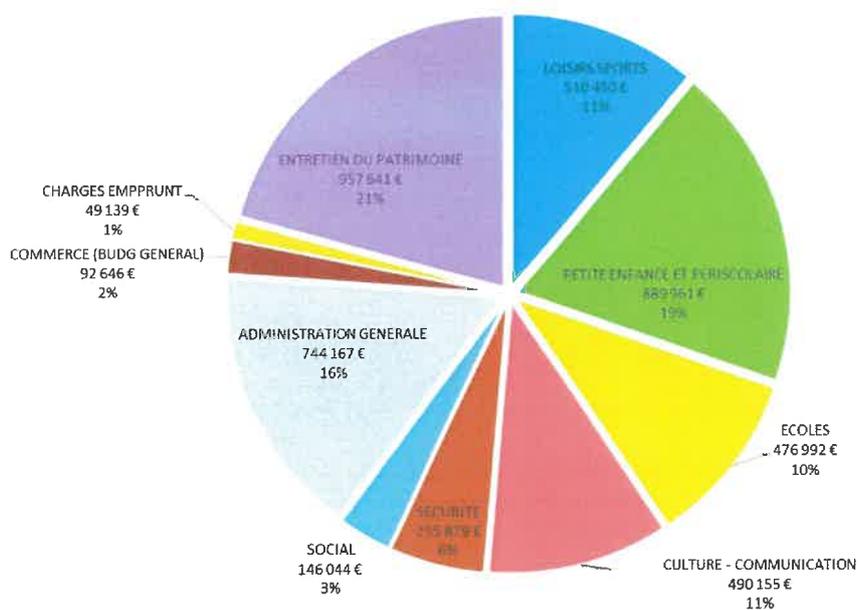
Les opérations d'ordre (non réelles)

Exercice	Montant Opérations Patrimoniales	Montant Dotation aux amortissements
2018	96 460, 19 €	191 499, 45 €
2019	1 201 484, 43 €	210 367, 65 €
2020	248 220, 00 €	216 891, 29 €
2021	290 413, 66 €	198 054, 40 €
2022	10 000, 00 €	244 079, 05 €

Ces dépenses s'équilibrent en recettes (au 040).

Les dépenses de fonctionnement par fonction (dépendances réelles uniquement)

Dépenses réelles de fonctionnement (2022)



Les recettes de fonctionnement

Exercice	Recettes réelles	Evolution
2018	5 054 879,34 €	
2019	5 650 727,40 €	+ 11,8 %
2020	5 168 898,22 €	-8,5 %
2021	5 122 517,16 €	- 0,9 %
2022	5 235 482,63 €	+ 2,2%

Exercice	Recettes réelles (hors cession)	Evolution
2018	4 961 038,34 €	
2019	5 003 268,39 €	+0,5 %
2020	4 920 678,22 €	-1,6 %
2021	4 899 517,16 €	-0,4 %
2022	5 225 482,63 €	+ 6,7%

Les produits en atténuation de charges

Exercice	Montant	Evolution
2018	18 006,97 €	
2019	32 984,83 €	+83,2 %
2020	24 336,20 €	-26,2 %
2021	17 614,93 €	-27,6 %
2022	34 907,54 €	+ 98,2%

Ces recettes correspondent à des remboursements par la sécurité sociale pour des agents contractuels ou titulaires (-28h) en arrêt maladie. L'évolution est liée à l'absentéisme de ces personnels et à la prise récente en charge d'un agent exerçant une activité syndicale en 2022.

Les produits des services

Exercice	Montant	Evolution
2018	414 401,91 €	
2019	449 272,08 €	+8,4 %
2020	335 339,17 €	-25,4 %
2021	206 338,87 €	-38,4 %

2022	427 982, 14 €	+ 107, 4%
-------------	----------------------	------------------

Ces recettes correspondent aux produits versés par les usagers des services publics municipaux.

Les éléments comparatifs avec les exercices précédents ont déjà été remis lors du débat des orientations budgétaires.

Une très forte hausse est constatée cette année après la fermeture partielle de plusieurs services municipaux en 2020 et 2021 (cantine, périscolaire, saison culturelle). Cette hausse a été renforcée grâce à une très forte fréquentation du site de la Baignade Naturelle en 2022. Le niveau de 2019 est enfin retrouvé.

Les produits des immeubles et autres produits de gestion

Exercice	Montant	Evolution
2018	53 442, 51 €	
2019	58 575, 06 €	+9,6 %
2020	61 776, 93 €	+ 5,6 %
2021	84 229, 21 €	+36,3 %
2022	65 518, 99 €	- 22,2%

Ces produits sont constitués des loyers et charges locatives des immeubles mis en location par la Ville.

Il convient également d'y ajouter les locations de divers matériels (sonorisation, panneau de loto...), et le reversement des charges locatives des agents logés pour nécessité absolue de service.

A l'article 7588, s'agrège notamment la part prélevée aux agents pour les tickets restaurant.

Le niveau de 2021 était particulièrement élevé grâce au remboursement de frais d'agence (pour 8 000 €) et de récupération de charges sur l'exercice précédent.

Les produits des impôts et des taxes

Exercice	Montant	Evolution
2018	3 377 775, 01 €	
2019	3 410 014, 98 €	+0,95 %
2020	3 438 901, 92 €	+0,84 %
2021	3 482 704, 32 €	+1,27 %
2022	3 548 867, 15 €	+ 1, 90%

L'évolution à la hausse est relativement faible comparativement au taux d'inflation constaté sur la période.

Les éléments comparatifs avec les exercices précédents ont déjà été remis lors du débat des orientations budgétaires.

Les dotations et participations

Exercice	Montant	Evolution
2018	1 058 058, 79 €	
2019	1 052 421, 44 €	-0,5 %
2020	1 029 214, 18 €	-0,2 %
2021	1 088 894, 85 €	+5,8 %
2022	1 122 915, 77 €	+ 3,1 %

Une légère baisse du montant des dotations est constatée depuis plusieurs années, et notamment celles servies par l'Etat. Mais en 2021 et 2022, elles augmentent fortement avec les compensations versées en contrepartie d'exonération de taxe foncière sur les locaux industriels.

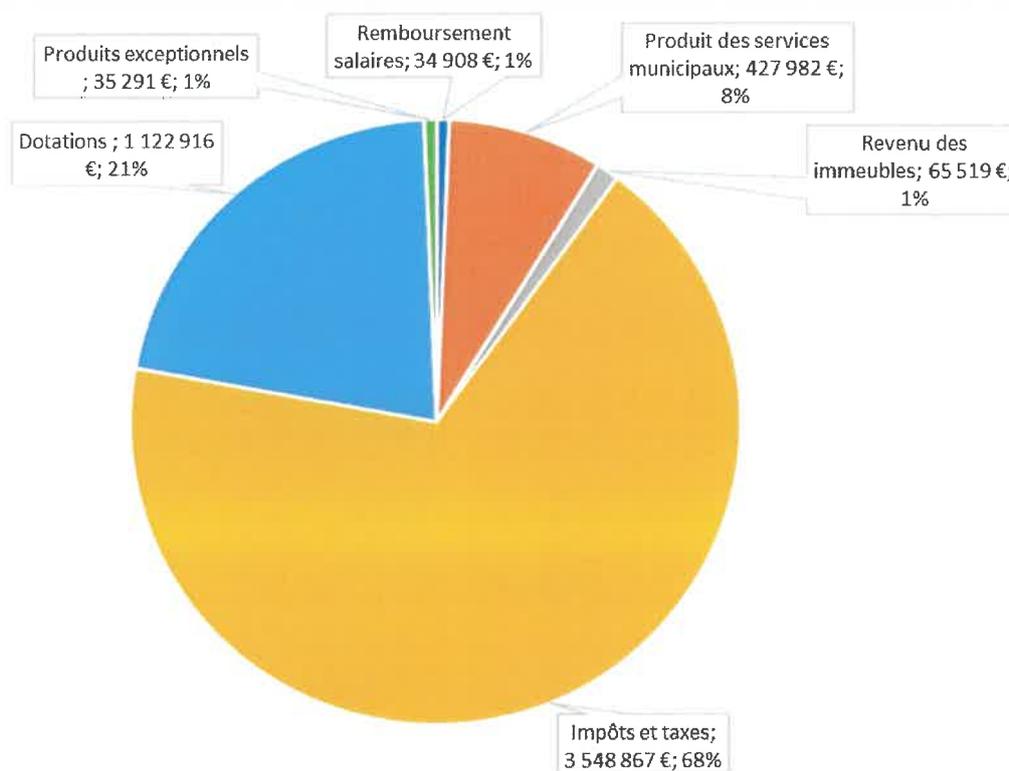
Les éléments comparatifs avec les exercices précédents ont déjà été remis lors du débat des orientations budgétaires.

Les produits exceptionnels

Exercice	Recettes exceptionnelles	Recettes hors cession
2018	130 574, 26 €	36 733, 26 €
2019	647 459, 01 €	35 523, 81 €
2020	279 329, 82 €	31 109, 82 €
2021	242 734, 98 €	12 734, 98 €
2022	35 291, 04 €	25 291, 04 €

La Ville peut encaisser des produits exceptionnels par définition peu prévisibles. Il peut s'agir des produits des cessions d'immeubles, des remboursements de sinistre, de frais de mise en fourrière, d'avoir de prestations non réalisées, refacturation d'honoraires ou d'indemnisation de préjudices par des tiers fautifs, ainsi que le remboursement des cotisations RAPF des personnels embauchés pour les études surveillées. Il convient de distinguer les cessions d'immeubles pour mieux comprendre l'évolution de ces dépenses.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement par chapitre



Dépenses d'investissements mobiliers et immobiliers

Les dépenses d'investissement se ventilent selon cinq grands items :

- Les immobilisations incorporelles (études, logiciels) au chapitre 20
- Les subventions d'équipement au chapitre 204
- Les immobilisations corporelles aux chapitres 21 et 23
- Les dotations au chapitre 10
- Les emprunts et dettes assimilées au chapitre 16

Immobilisations incorporelles (chapitre 20)

Exercice	Montant TTC	Evolution
2018	19 779,70 €	
2019	3 849,60 €	-80,5 %
2020	36 433,50 €	+846,4 %
2021	9 265,20 €	-74,6 %
2022	1 945,20 €	- 79,0%

Deux dépenses ont été constatées en 2022 sur ce chapitre :

- Acquisition d'un module cartographique – portail web Cimetière (445,20 € TTC)
- Acquisition d'un logiciel Marchés Publics (1500 € TTC)

Subventions d'équipement (chapitre 204)

Exercice	Montant TTC	Evolution
2018	60 451, 13 €	
2019	17 914, 35 €	-70,4 %
2020	11 297, 45 €	-36,9 %
2021	383 546, 25 €	+3295,0 %
2022	9 801, 06 €	- 97,4%

Une dépense est constatée en 2022 sur ce chapitre :

- Participation financière à la Commune de la Grand-Croix (gymnase Soulier) : 9 801, 06 €

Immobilisations corporelles (chapitres 21 et 23)

Exercice	Montant	Evolution
2018	1 876 603, 20 €	
2019	1 474 024, 52 €	-21,5 %
2020	962 083, 81 €	-34,7 %
2021	1 367 608, 10 €	+42,2 %
2022	1 100 072, 16 €	- 19,6%

	Dépenses TTC
Sécurité Incendie Ecole Jean de la Fontaine	6 094, 74 €
Pose meuble – école Marie Curie	1 451, 26 €
Mise en place étagère Snack – chambre froide	1 188, 00 €
Achat d'un souffleur thermique – Services techniques	1 000, 08 €
Achat d'une débroussailleuse – Services techniques	2 986, 14 €
Achat d'un taille haie – Services techniques	609, 00 €
Renouvellement parc informatique – services municipaux	9 665, 86 €
Achat d'un nouveau serveur Hôtel de Ville	10 350, 00 €
Achat de deux imprimantes – services municipaux	2 277, 60 €
Renouvellement flotte téléphone -services municipaux	2 115, 84 €
Achat de détecteurs CO2	2 765, 90 €
Achat de 200 chaises	5 769, 60 €
Achat de 25 barrières	1 678, 80 €
Achat abris pliants	9 435,36 €
Aménagement vestiaires Police Municipale	310, 53 €

Achat Plaques électriques – Salle Jean Rostand	651,30 €
Achat centrale dilution – ménage Jean de la Fontaine	1 509,50 €
Achat 10 défibrillateurs	19 900,80 €
Blocs secours – bâtiments communaux	3 376,80 €
Panneaux plans d'évacuation	2 166,00 €
Achat de panneaux routiers	2 342,40 €
Achat d'une maisonnette – pôle Jeunesse	1 546,66 €
Achat d'un tapis de danse - Ecluse	2 232,43 €
Frais de notaires – différentes ventes (décompte final)	5 021,75 €
Aménagement parking Plaine de Grézieux	1 973,40 €
Cheminement PMR – Blondières	3 300,00 €
Création d'un enrobé – accès Centre Technique Municipal	28 447,44 €
Revégétalisation Bacs Jardins aquatiques	1 793,00 €
Revégétalisation secteur les Bruyères	31 079,80 €
Interconnexion fibre optique – Hôtel de Ville/CTM/Baignade	4 220,40 €
Déploiement fibre optique Ecoles	936,00 €
Livraison fibre optique – secteur Assailly (pour vidéoprotection)	22 730,40 €
Extension système vidéoprotection secteur Porte Ouest	18 818,93 €
Extension système vidéoprotection secteur Canal Zacharie	14 168,81 €
Déploiement fibre optique secteur Centre-Ville (vidéoprotection)	9 159,00 €
Extension système vidéoprotection Centre/Ecoles/Salle des fêtes	42 362,81 €
Extension système vidéoprotection Secteur Denis Papin	16 435,91 €
Construction muret soutènement Adèle Bourdon	4 761,34 €
Construction Restaurant scolaire	45 973,41 €
Aménagement Médiathèque	21 634,57 €
Construction théâtre	25 828,85 €
Zone de détente Adèle Bourdon	2 400,00 €
Réaménagement local Pétanque	12 422,09 €
Toiture Pôle Jeunesse	134 907,00 €
ZAC Côte Granger - exutoire	5 400,00 €
Canal de Zacharie	501 430,41 €
Création d'une fresque murale – rue Adèle Bourdon	7 029,00 €
Porte en pierre – Canal Zacharie	8 064,60 €
Réaménagement Parc Louis Aragon	8 091,84 €
Stockage d'eau - Blondières	6 840,00 €
Aménagement rue Font Flora - fontaine mur	20 416,80 €
Maîtrise d'œuvre petits travaux de voirie	3 000,00 €
Total	1 100 072,16 €

Les recettes d'investissement

Exercice	Recettes réelles d'investissement	Evolution
2018	2 322 701,88 €	
2019	560 723,66 €	-75,9 %
2020	360 366,88 €	-35,7 %
2021	660 085,79 €	+83,2 %

2022	2 791 580,61 €	+ 322,91 %
------	----------------	------------

Les principales recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

Le FCTVA (fonds de compensation de la TVA)

Le produit est versé sur l'exercice N+1 sur la base des seules opérations d'investissement éligibles (taux de 16,404%)

Exercice	Recettes FCTVA	Evolution
2018	224 181,26 €	
2019	230 253,65 €	+2,7 %
2020	135 755,05 €	-41,0 %
2021	92 520,71 €	-31,8 %
2022	131 674,72 €	+ 42,3%

La taxe d'aménagement

Le produit est perçu sur l'exercice N+1 ou N+2 à partir de la date du dépôt de l'autorisation d'urbanisme.

Exercice	Recettes TA	Evolution
2018	27 382,12 €	
2019	62 913,15 €	+129,8 %
2020	175 531,40 €	+179,0 %
2021	162 536,41 €	-7,4 %
2022	154 929,30 €	- 4,6%

Les subventions d'investissement

Exercice	Etat	Région	Département	SEM	Autres
2018	34 720,00 €				
2019	73 085,88 €	30 000,00 €	80 000,00 €	65 959,97 €	15 391,01 €
2020	18 872,44 €				27 717,99 €
2021	6 942,00 €				19 932,00 €
2022	14 424,90 €	103 000,00 €	80 000,00 €		20 700,00 €

La Commune a touché en 2022 :

- Une subvention d'Etat (solde 30%) de 11 659 € pour les travaux SSI dans l'école Jean de la Fontaine – DETR 2021
- Une subvention d'Etat – acquisition capteurs CO2 : 2 765, 90 €
- Une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes : 68 000 € - aménagement du Canal de Zacharie
- Une subvention de la Région Auvergne Rhône Alpes : 35 000 € - caméras Porte Ouest
- Une subvention du Département de la Loire : 80 000 € - aménagement du Canal de Zacharie
- Mécénat d'entreprises et populaire– 20 700 € Canal de Zacharie

L'excédent de fonctionnement

La Ville a effectué un virement de son excédent de fonctionnement vers la section d'investissement : 1 514 356, 69 €.

Le recours à l'emprunt

La Ville a eu recours à un emprunt de 770 000 €.

Focus sur l'encours de la dette

L'état de la dette

Au 1^{er} janvier 2023, le capital restant dû auprès d'organismes bancaires est de 2 654 063, 33 €.

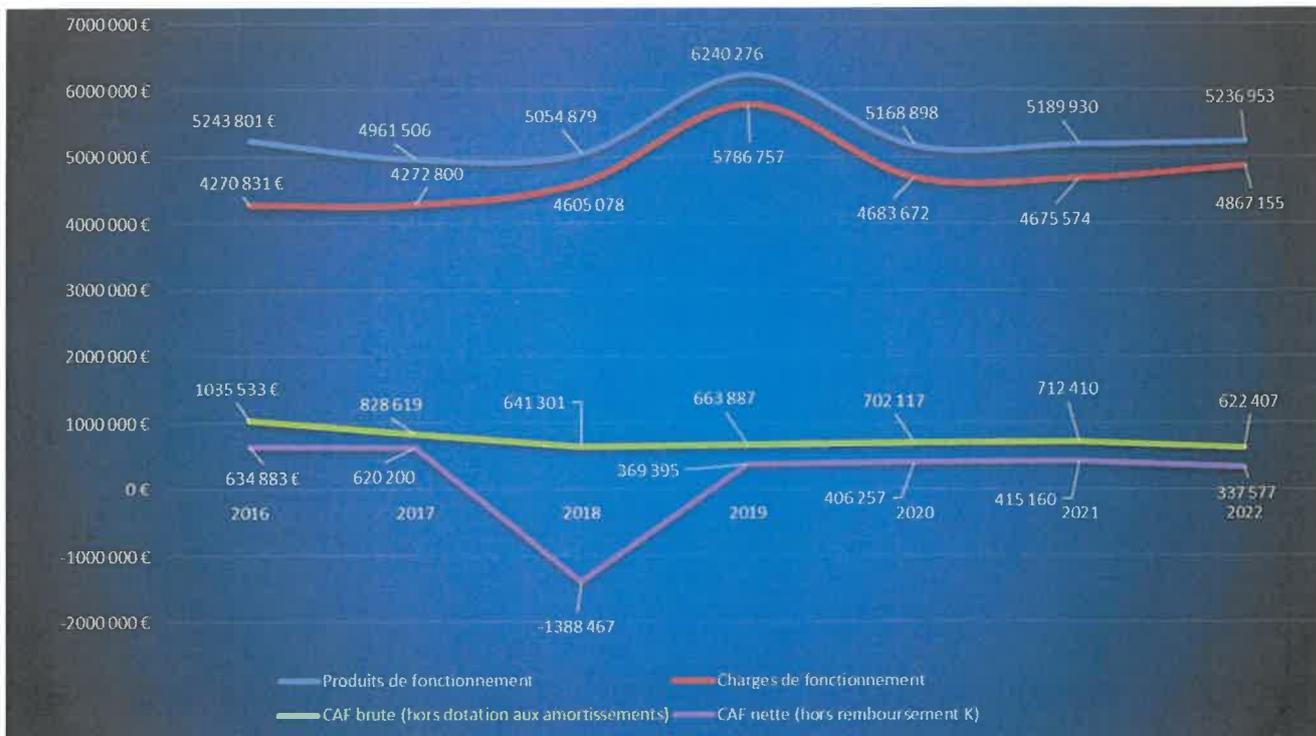
La Ville a dû rembourser en 2022, 284 830, 02 € de capital et régler 52 005, 99 € d'intérêts, soit un total de 336 836, 01 € d'annuité à payer au cours de l'exercice.

A cette date, 10 emprunts sont toujours en cours.

TABLEAU RECAPITULATIF DES EMPRUNTS 2023

BUDGET	N°EMPRUNT	Objet du prêt	Etablissement prêteur	Montant emprunté	date première échéance	Capital restant dû au 01/01/2023	montant de l'annuité 2023		TOTAL	dernière échéance		
							Capital restant dû au 31/12/2023	Capital			Intérêt	
	0-0008 (N°2669207)	DIVERS TRAVAUX	Crédit Agricole Loire Haute Loire	100 000 €	15/07/2018	80 166,46 €	75 564,59 €	4 601,87 €	1 239,45 €	5 841,32 €	15/04/2038	
	0-0008 (N°2669189)	BAIGNADE NATURELLE EQUIPEMENT	Crédit Agricole Loire Haute Loire	300 000 €	15/07/2018	240 499,39 €	228 699,78 €	13 805,61 €	3 718,35 €	17 523,96 €	15/04/2038	
	0-0008 (N°2669202)	CANAL ZACHARIE ET SON ECLUSE	Crédit Agricole Loire Haute Loire	200 000 €	15/07/2018	180 332,91 €	151 129,17 €	9 203,74 €	2 478,90 €	11 682,54 €	15/04/2038	
	0-0008 (N°2669104)	CENTRE TECHNIQUE VOIRIE CONSTR.	Crédit Agricole Loire Haute Loire	400 000 €	15/07/2018	320 665,84 €	301 258,38 €	18 407,66 €	4 957,82 €	23 365,25 €	15/04/2038	
	0-0008 (N°27228)	ZAC COTE GRANGER	Crédit Agricole Loire Haute Loire	500 000 €	15/02/2015	412 201,46 €	389 372,80 €	22 828,66 €	6 377,58 €	29 206,54 €	15/11/2038	
	0-0008 (N°27220)	AMENAGEMENTS DIVERS	Crédit Agricole Loire Haute Loire	500 000 €	15/02/2015	412 201,46 €	389 372,80 €	22 828,66 €	6 377,58 €	29 206,54 €	15/11/2038	
	0000000-0022)	DIVERS TRAVAUX	Crédit Agricole Loire Haute Loire	770 000 €	10/09/2022	753 829,10 €	721 063,36 €	32 785,99 €	12 903,61 €	45 689,60 €	10/06/2042	
			CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE			2 378 826,62 €	2 211 454,83 €	124 441,98 €	31 054,09 €	182 496,05 €		
	M327	SALLE MULTIFONCTION L'ECLUSE	Caisse Française de Financement Local (remplace DEXIA CREDIT LOCAL)	600000,00	01/04/2003	7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 €	98,52 €	7 598,52 €	01/01/2013	
			CAISSE Française de Financement Local			7 500,00 €	0,00 €	7 500,00 €	98,52 €	7 598,52 €		
	M331	PLACE DU 3 ^e MILLIENNAIRE	Caisse d'Epargne	200000,00	25/06/2010	266 666,71 €	133 333,38 €	133 333,33 €	11 520,00 €	144 853,33 €	25/06/2024	
			CAISSE D'EPARGNE			266 666,71 €	133 333,38 €	133 333,33 €	11 520,00 €	144 853,33 €		
	SOUS TOTAL BUDGET GENERAL						2 654 063,33 €	2 588 788,01 €	261 275,32 €	46 672,61 €	314 947,93 €	
	0-0008	RESTAURANT LOIRETOIS	Crédit Agricole Loire Haute Loire	235040,00	02/01/2013	103 995,70 €	87 366,50 €	18 509,20 €	3 744,52 €	22 354,12 €	15/01/2028	
	0-0008 (N°27224)	AMENAGEMENT COMMERCIAL BOULANGERIE ET VIVAL	Crédit Agricole Loire Haute Loire	200000,00	15/02/2019	164 880,64 €	155 749,16 €	9 131,46 €	2 551,18 €	11 682,64 €	15/11/2038	
			CREDIT AGRICOLE LOIRE HAUTE LOIRE			270 876,34 €	243 135,66 €	27 740,66 €	6 296,10 €	34 036,76 €		
	SOUS TOTAL BUDGET LOIRETOIS						270 876,34 €	243 135,66 €	27 740,66 €	6 296,10 €	34 036,76 €	
	TOTAL						2 924 939,67 €	2 631 923,68 €	289 015,98 €	55 968,71 €	348 984,69 €	

Les capacités de désendettement



Evolution des ratios financiers de 2016 à 2022 (budget général)

Budget général (au 31/12/2022)

Encours dette/habitant : 461 €. Moyenne de la strate (2021) : 717 €

CAF brute (provisoire) : 622 407 € (-12.6% par rapport à 2021). En hausse constante depuis 2018.

Capacité de désendettement : = encours de la dette/épargne brute = 4, 26 ans (+ 1, 2 an / rapport à 2021).

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LORETTE

**BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET GENERAL DE LA VILLE
DE LORETTE**

Numéro SIRET : 21420123800091

042032

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

2022

PAGE	CONTENU	Jointes	Sans objet
	I - Informations générales		
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
4	B - Modalités de vote du budget		
	II - Présentation générale du budget		
5/6	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
7	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
8	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
9	B1 - Balance générale du budget - dépenses		
10	B2 - Balance générale du budget - recettes		
	III - Vote du budget		
11/13	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
14/15	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
16/17	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
18/19	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
20	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES		
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
21/24	A2.1 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
25	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
26	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
	A2.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Instruments de couverture du risque financier		X
	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement		X
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
27	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
28	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
29	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
30	A4 - Etat des provisions	X	
31	A5 - Etalement des provisions	X	
32	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
33/34	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
	A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		X
	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A7.4.1 - Etat des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19-Fonctionnement		X
	A7.4.2 - Etat des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19-Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
35/36	A10.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
37	A10.2 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
38	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
	A10.4 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A10.5 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12.1 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.2 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.3 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.4 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	B - Engagements hors bilan		
39	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
40/42	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	X	
43	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
44/46	C1.1 - Etat du personnel	X	
47	C1.2 - Actions de formation des élus	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
48	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
49	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
50	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
51	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
52	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
53	C3.6 - Autres éléments d'information - Identification des flux croisés	X	
	D - Décision en matière des taux - Arrêté et signatures		
54	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
55	D2 - Arrêté et signatures	X	

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2022

4 2 1 2 3 0 0 9	Commune : VILLE DE LORETTE (NFC)	BUDGET 2022
-----------------	----------------------------------	------------------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES , FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (col. h du recensement INSEE)	4 747,00
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	13,00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : SAINT-ETIENNE METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
4 685 204,0000	5 096 441,0000	1 070,6808	897,5200	974,3100

	Informations financières - ratios	Valeurs	Moy. natio. de la strate
2	Produit des impositions directes/population	376,00	457,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 035,00	1 040,00
3	Encours de la dette /population	461,00	717,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	373,00	320,00
6	Dotation globale de fonctionnement/population	111,00	149,00
7	Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	43,41	54,37
9	Dépenses de fonct.et remboursement de la dette en capital	14,00	11,09
10	Dépenses d'équipement brut/Recettes réelles de fonctionnemen	36,03	30,77
11	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	44,54	68,94
118	Dépenses réelles de fonctionnement/population	882,00	843,00

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2022

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau CHAPITRE pour la section de fonctionnement;
 - au niveau CHAPITRE pour la section d'investissement.
 - avec les opérations de l'état III B 3;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NEANT

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération".

NEANT

III - Les provisions sont : SEMI- BUDGETAIRES

- IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "pour mémoire") s'effectue par rapport au budget primitif de l'exercice précédent.

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE <small>(mandats et titres)</small>	Section de fonctionnement	4 867 154,75	5 236 952,63
	Section d'investissement	1 399 693,89	3 045 659,66

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		
	Report en section d'investissement (001)	1 032 308,66	

= =

TOTAL (réalisations + reports)	7 299 157,30	8 282 612,29
---------------------------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	483 811,39	60 233,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	483 811,39	60 233,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	4 867 154,75	5 236 952,63
	Section d'investissement	2 915 813,94	3 105 892,66
	TOTAL CUMULE	7 782 968,69	8 342 845,29

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEM			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		483 811,39	60 233,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		60 233,00
1321	État et établissements nationa		4 000,00
1322	Régions		7 841,00
1323	Départements		4 449,00
1328	Autres		43 943,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLE	7 500,00	
2051	Concessions droits similaires	7 500,00	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	141 369,86	
2128	Autres agencements et aménagem	3 420,00	
21318	Autres bâtiments publics	1 200,00	
2135	Installations générales, agenc	27 995,39	
2151	Réseaux de voirie	32 228,94	
21533	Réseaux câblés	31 740,00	
21534	Réseaux d'électrification	10 308,00	
2181	Installations générales, agenc	10 656,00	
2182	Matériel de transport	21 235,00	
2183	Matériel de bureau et matériel	2 586,53	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	334 941,53	
2312	Agencements et aménag terrains	135 118,56	
2313	Constructions	122 687,27	
2315	Installations, matériel et out	77 135,70	

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	1 915 693,95	1 808 497,13	107 190,55		6,27
012	Charges de personnel et frais ass	1 963 488,00	1 934 827,65	5 929,07		22 731,28
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.	707 372,46	694 213,49			13 158,97
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
	Total des dépenses de gestion courante	4 586 554,41	4 437 538,27	113 119,62		35 896,52
66	Charges financières	49 139,47	49 138,97			0,50
67	Charges exceptionnelles	16 200,00	12 168,84	1 110,00		2 921,16
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
	Total des dépenses réelles de fonctionn	4 651 893,88	4 498 846,08	114 229,62		38 818,18
023	Virement sect. d'inv.	299 438,91				
042	Op.d'ordre de transfert entre secti	254 079,05	254 079,05			
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					
	Total des dépenses d'ordre de fonctionn	553 517,96	254 079,05			
TOTAL		5 205 411,84	4 752 925,13	114 229,62		38 818,18
D 002	Déficit de fonctionnement repor					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges	37 200,00	34 907,54			2 292,46
70	Prod. des services, dom, vies	419 568,50	427 982,14			-8 413,64
73	Impôts et taxes	3 525 265,51	3 548 867,15			-23 601,64
74	Dotations, participations	1 119 334,61	1 122 915,77			-3 581,16
75	Autres prod. de ges. cour.	72 105,00	65 518,99			6 586,01
	Total des recettes de gestion courante	5 173 473,62	5 200 191,59			-26 717,97
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels	30 468,22	34 010,24	1 280,80		-4 822,82
78	Reprises sur provisions					
	Total des recettes réelles de fonctionner	5 203 941,84	5 234 201,83	1 280,80		-31 540,79
042	Op.d'ordre de transfert entre secti	1 470,00	1 470,00			
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					
	Total des recettes d'ordre de fonctionnei	1 470,00	1 470,00			
TOTAL		5 205 411,84	5 235 671,83	1 280,80		-31 540,79
R 002	Excédent de fonctionnement re					

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Emis	Restes à réaliser	Crédits annulés
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
3...	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles	31 000,00	1 945,20	7 500,00	21 554,80
204	Subventions d'équipement versées	178 525,21	9 801,06		168 724,15
21	Immobilisations corporelles	508 988,66	304 698,19	141 369,86	62 920,61
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	1 352 532,81	795 373,97	334 941,53	222 217,31
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	2 071 046,68	1 111 818,42	483 811,39	475 416,87
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	288 360,47	286 405,47		1 955,00
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	288 360,47	286 405,47		1 955,00
	Total opé. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	2 359 407,15	1 398 223,89	483 811,39	477 371,87
040	Op. d'ordre de transfert entre section	1 470,00	1 470,00		
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	1 470,00	1 470,00		
	TOTAL	2 360 877,15	1 399 693,89	483 811,39	477 371,87
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 032 308,66			
RÉCETTES D'INVESTISSEMENT					
3...	Stocks				
13	Subventions d'investissement	248 751,90	218 124,90	60 233,00	-29 606,00
16	Empr. et dettes assimil. (hors 165)	771 464,79	770 000,00		1 464,79
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	1 020 216,69	988 124,90	60 233,00	-28 141,21
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	286 604,02	286 604,02		
1068	Excédents de foncl. capitalisés	1 514 356,69	1 514 356,69		
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 530,45	2 495,00		1 035,45
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Prod. des cessions d'immobilisations	14 960,00			14 960,00
	Total des recettes financières	1 819 451,16	1 803 455,71		15 995,45
	Total opé. pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	2 839 667,85	2 791 580,61	60 233,00	-12 145,76
021	Virement de la section de fonctionnement	299 438,91			
040	Op. d'ordre de transfert entre section	254 079,05	254 079,05		
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	553 517,96	254 079,05		
	TOTAL	3 393 185,81	3 045 659,66	60 233,00	-12 145,76
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1				

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	1 915 687,68		1 915 687,68
012	Charges de personnel et assim	1 940 756,72		1 940 756,72
014	Atténuations de produits			
60	Achats et variation des stocks			
65	Autres charges de gestion courante	694 213,49		694 213,49
656	Frais de fonct. groupes d'élus			
66	Charges financières	49 138,97		49 138,97
67	Charges exceptionnelles	13 278,84	10 000,00	23 278,84
68	Dot. aux amort. et provisions		244 079,05	244 079,05
71	Production stockée(ou déstockage)			
	Autres			
Dépenses de fonctionnement - Total		4 613 075,70	254 079,05	4 867 154,75
D002 Déficit de fonctionnement reporté N-1				

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		1 470,00	1 470,00
15	Provisions pour risques et charges			
16	Rembt. d'emprts (sf 1688 non budg.)	286 405,47		286 405,47
18	Compte de liaison :affectation			
	Total des opérations d'équipement			
19	Neutral. et régul. d'opérations			
20	Immob. incorporelles	1 945,20		1 945,20
204	Subventions d'équipement versées	9 801,06		9 801,06
21	Immobilisations corporelles	304 698,19		304 698,19
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	795 373,97		795 373,97
26	Particip. et créances rattachées à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immob.(reprises)			
29	Provis.pour dépréciation des immob.			
39	Provis.dépréciation stocks et en-cours			
45X-1	Op. pour compte de tiers			
481	Ch.à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers			
59	Provis.pour dépréc. cptes financiers			
3...	Stocks			
	Autres			
Dépenses d'investissement - Total		1 398 223,89	1 470,00	1 399 693,89
D001 Solde d'exécution négatif reporté N-1				
				1 032 308,66

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

1 -Titre émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges	34 907,54		34 907,54
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod.des services,du domaine et ve	427 982,14		427 982,14
71	Production stockée(ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes	3 548 867,15		3 548 867,15
74	Dotations et participations	1 122 915,77		1 122 915,77
75	Autres produits de gestion courante	65 518,99		65 518,99
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels	35 291,04	1 470,00	36 761,04
78	Reprises sur amortiss.et provisions			
79	Transferts de charges			
	Autres			
Recettes de fonctionnement - Total		5 235 482,63	1 470,00	5 236 952,63
R 002 Excéd. de fonctionnement reporté N-1				

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dot., fonds div. et réserves (sauf 1068)	286 604,02		286 604,02
1068	Excédents de fonctionnement capitali	1 514 356,69		1 514 356,69
13	Subventions d'investissement	218 124,90		218 124,90
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emp.dettes assimil.(sf 1688 non bud	772 495,00		772 495,00
18	Compte de liaison :affectation			
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations		2 874,26	2 874,26
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles		7 125,74	7 125,74
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattac.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		244 079,05	244 079,05
29	Provis.pour dépréciation des immob.			
39	Provis.dépréciation stocks et en-cour			
45X-2	Op. pour compte de tiers			
481	Ch.à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers			
59	Provis.pour dépréc. cptes financiers			
3...	Stocks			
	Autres			
Recettes d'investissement - Total		2 791 580,61	254 079,05	3 045 659,66
R 001 Solde d'exécution positif reporté N-1				

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
011	Charges à caractère général	1 915 693,95	1 808 497,13	107 190,55		6,27
60228	Autres fournitures consommable					
6023	Alimentation					
6042	Achats de prestations de servi	302 303,54	266 761,33	30 814,31		4 727,90
60611	Eau et assainissement	19 000,00	15 141,68			3 858,32
60612	Énergie - Électricité	210 000,00	156 238,00	606,35		53 155,65
60613	Chauffage urbain	75 000,00	67 402,67			7 597,33
60621	Combustibles					
60622	Carburants	8 000,00	8 348,23	2 005,92		-2 354,15
60623	Alimentation	23 000,00	23 095,59			-95,59
60628	Autres fournitures non stockée	1 500,00	806,18	185,60		508,22
60631	Fournitures d'entretien	37 000,00	31 828,29	479,12		4 692,59
60632	Fournitures de petit équipemen	35 000,00	32 865,19	1 920,27		214,54
60633	Fournitures de voirie	18 000,00	16 826,45	210,94		962,61
60636	Vêtements de travail	8 000,00	8 412,02	187,34		-599,36
6064	Fournitures administratives	13 000,00	10 776,94	915,00		1 308,06
6065	Livres, disques, cassettes...{	8 000,00	7 441,20			558,80
6067	Fournitures scolaires	12 500,00	10 218,79	425,69		1 855,52
6068	Autres matières et fournitures		49,66			-49,66
611	Contrats de prestations	40 000,00	71 210,72	12 039,51		-43 250,23
6132	Locations immobilières	3 800,00	4 750,89	525,93		-1 476,82
6135	Locations mobilières	2 500,00	3 212,55	200,80		-913,35
614	Charges locatives	17 000,00	16 110,95	84,54		804,51
61521	Terrains	275 000,00	248 218,21	5 455,20		21 326,59
61522	Bâtiments					
615221	Bâtiments publics	120 000,00	123 146,66	1 537,20		-4 683,86
615228	Autres bâtiments	39 000,00	37 898,62	263,10		838,28
61523	Voies et réseaux					
615231	Voies	70 000,00	42 331,88			27 668,12
615232	Réseaux	26 000,00	28 148,31			-2 148,31
61551	Matériel roulant	14 000,00	14 720,29	1 720,94		-2 441,23
61558	Autres biens mobiliers	15 000,00	22 932,93	480,48		-8 413,41
6156	Maintenance	60 000,00	53 420,31	6 105,84		473,85
616	Prime d'assurance					
6161	Multirisques	18 000,00	17 415,24			584,76
6182	Documentation générale et tech	7 000,00	4 591,02			2 408,98
6184	Versements à des organismes de	11 000,00	9 553,00	1 560,00		-113,00
6188	Autres frais divers	19 000,00	22 866,71	3 326,40		-7 193,11
6225	Indemnités au comptable et aux					
6226	Honoraires	27 000,00	37 878,52	3 968,40		-14 846,92
6227	Frais d'actes et de contentieu	4 000,00				4 000,00
6228	Divers	14 000,00	14 815,02			-815,02
6231	Annonces et insertions	8 000,00	8 664,77	1 156,77		-1 821,54
6232	Fêtes et cérémonies	75 000,00	85 932,18	21 781,74		-32 713,92
6236	Catalogues et imprimés	2 000,00	1 251,00			749,00
6237	Publications	40 000,00	39 902,40	1 142,70		-1 045,10
6238	Divers	5 000,00	4 876,64			123,36
6241	Transports de biens					
6247	Transports collectifs					
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	647,00			353,00
6255	Frais de déménagement					
6257	Réceptions	500,00	207,30			292,70
6261	Frais d'affranchissement	12 000,00	11 698,86	2 014,84		-1 713,70
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	27 301,77	838,85		-3 140,62

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.àR	
627	Services bancaires	1 350,00	6 749,36			-5 399,36
6281	Concours divers (cotisations..	11 000,00	14 782,76			-3 782,76
6282	Frais de gardiennage (églises,	92 484,41	100 458,87			-7 974,46
6283	Frais de nettoyage des locaux	43 000,00	35 435,81	4 322,01		3 242,18
62876	Aux gfp de rattach.		424,00			-424,00
62878	A d'autres organismes	20 000,00	19 322,47			677,53
6288	Autres services extérieurs	2 500,00	2 717,56			-217,56
63512	Taxes foncières	8 700,00	8 693,13			6,87
6354	Droits d'enregistrement et de					
6355	Taxes et impôts sur les véhicu	400,00				400,00
6358	Autres droits					
637	Autres impôts	15 156,00	9 997,20	914,76		4 244,04
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 963 488,00	1 934 827,65	5 929,07		22 731,28
6218	Autre personnel extérieur	54 088,00	41 860,33			12 227,67
6331	Versement mobilité	20 021,00	21 156,89			-1 135,89
6332	Cotisations versées au F.N.A.L	5 565,00	5 293,60			271,40
6336	Cotisations au centre national	16 668,00	16 621,39			46,61
64111	Rémunération principale	749 913,00	748 856,45			1 056,55
64112	NBI, supplément familial de tr	32 507,00	33 598,27			-1 091,27
64114	Pers titul – Indem inflation		3 500,00			-3 500,00
64118	Autres indemnités.	197 572,00	215 679,25			-18 107,25
64131	Rémunérations	215 008,00	193 300,38			21 707,62
64134	Pers non tit – Indem inflation		800,00			-800,00
64136	Indemnités de préavis et de li					
64164	Emp! insertion – Indem inflat		300,00			-300,00
64168	Autres emplois d'insertion	21 741,00	34 589,28			-12 848,28
64171	Apprentis – Rémunérations	2 000,00	2 771,90			-771,90
64172	Apprentis Indemnité inflation		100,00			-100,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	199 566,00	186 323,64			13 242,36
6453	Cotisations aux caisses de ret	367 357,00	357 830,89			9 526,11
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	9 529,00	8 715,67			813,33
6455	Cotisations pour assurance du	6 283,00	6 613,52			-330,52
6458	Cotisations aux autres organis	887,00	120,00	1 094,00		-327,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	9 414,00	6 106,19	2 021,07		1 286,74
6478	Autres charges sociales divers	2 000,00	2 096,00			-96,00
6488	Autres charges	53 369,00	48 594,00	2 814,00		1 961,00
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	707 372,46	694 213,49			13 158,97
6531	Indemnités	108 000,00	109 703,46			-1 703,46
6532	Frais de mission	1 000,00	100,28			899,72
6533	Cotisations de retraite	4 600,00	4 608,18			-8,18
6534	Cotisations de sécurité social	8 000,00	8 029,26			-29,26
6535	Formation	7 600,00				7 600,00
65372	Cotisations au fonds de financ	60,00	52,24			7,76
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	1 371,12			1 628,88
6553	Service d'incendie	143 761,00	143 761,00			
65541	Contrib fds compens charg terr	76 655,00	76 654,50			0,50
657341	Communes membres du GFP	102 696,46	97 242,89			5 453,57
657351	GFP de rattachements					
657362	CCAS	100 000,00	100 000,00			
657364	A caractère industriel et comm					
6574	Subventions de fonctionnement	152 000,00	152 688,45			-688,45

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
65888	Autres		2,11			-2,11
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
	TOTAL GESTION DES SERVICES	4 586 554,41	4 437 538,27	113 119,62		35 896,52
	(a)=(011+012+014+65+656)					
66	Charges financières(b)	49 139,47	49 138,97			0,50
66111	Intérêts réglés à l'échéance	52 006,49	52 005,99			0,50
66112	Intérêts - Rattachement des IC	-2 867,02	-2 867,02			
	Calcul du 66112 :					
	ICNE de l'exercice : 11013.10					
	ICNE de N-1 : 13880.12					
67	Ch. exceptionnelles(c)	16 200,00	12 168,84	1 110,00		2 921,16
6713	Secours et dots	3 000,00	4 731,31	1 110,00		-2 841,31
6714	Bourses et prix	6 000,00	5 877,77			122,23
6718	Autres charges exceptionnelles		400,00			-400,00
673	Titres annulés	6 000,00	245,91			5 754,09
6748	Autres subventions exceptionnelles		500,00			-500,00
678	Autres charges exceptionnelles	1 200,00	413,85			786,15
68	Dotations au provisions(d)					
6817	Dotations aux provisions pour					
022	Dépenses imprévues(e)					
	TOT. DEPENSES REELLES a+b+c+d+e	4 651 893,88	4 498 846,08	114 229,62		38 818,18
023	Virement à la section d'investissement	299 438,91				
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	254 079,05	254 079,05			
675	Valeurs comptables des immobil	7 125,74	7 125,74			
6761	Différence sur réalisation (+)	2 874,26	2 874,26			
6811	Dotations aux amortissements d	244 079,05	244 079,05			
	TOTAL DES PRELEVEMENTS	553 517,96	254 079,05			
	au profit de la sect. d'investissement					
043	Opér. d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonctionnement					
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	553 517,96	254 079,05			
	TOTAL DEPENSES DE	5 205 411,84	4 752 925,13	114 229,62		38 818,18
	FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE					
002	Déficit de fonctionnement rapporté de N-1					

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	11 013,10
Montant des ICNE de l'exercice N-1	13 880,12
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-2 867,02

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
013	Atténuations de charges	37 200,00	34 907,54			2 292,46
6419	Remboursements sur rémunérati	32 500,00	30 207,54			2 292,46
6459	Remboursements sur charges de	4 700,00	4 700,00			
70	Produits des services, du domaine et ventes.....	419 568,50	427 982,14			-8 413,64
70311	Concession dans les cimetières	12 221,00	14 458,55			-2 237,55
70323	Redevance d'occupation du dom	2 488,00	2 898,00			-410,00
70388	Autres redevances et recettes					
7062	Redevances et droits des servi	60 724,00	59 465,00			1 259,00
70632	A caractère de loisirs	213 072,00	213 231,74			-159,74
70688	Autres prestations de services	67 626,00	74 491,35			-6 865,35
7078	Autres marchandises	53 537,50	53 537,50			
7083	Locations diverses (autres qu'	900,00	900,00			
70841	aux budgets annexes, régies mu	9 000,00	9 000,00			
7088	Autres produits d'activités an					
73	Impôts et taxes	3 525 265,51	3 548 867,15			-23 601,64
73111	Impôts directs locaux	1 795 500,00	1 811 006,00			-15 506,00
7318	Autres impôts locaux ou assimi		1 254,00			-1 254,00
73211	Attribution de compensation	1 349 262,00	1 349 262,22			-0,22
73212	Dotaton solidarité communaut	150 161,00	150 161,00			
73221	FNGIR	8 344,00	8 344,00			
73223	Fond ressour communale interco	91 334,00	91 334,00			
7351	Taxe sur la conso électricité	76 619,00	83 460,42			-6 841,42
7368	Taxe locale sur la publicité e					
7381	Taxe additionnelle aux droits	54 045,51	54 045,51			
7391178	Autres rest dég contrib direct					
74	Dotations et participations	1 119 334,61	1 122 915,77			-3 581,16
7411	Dotaton forfaitaire	445 724,00	445 724,00			
74121	Dotaton de solidarité rurale	62 427,00	62 427,00			
744	FCTVA	37 466,21	37 466,21			
74718	Autres	18 354,00	21 824,52			-3 470,52
7473	Départements	1 725,00	1 725,00			
74741	Communes membres du gfp	5 648,00	5 648,44			-0,44
74751	GFP de rattachement	11 527,00	11 527,00			
7478	Autres organismes	321 858,40	321 858,60			-0,20
748314	Dotaton unique compen(DUCST)					
74834	État - Compensation au titre d	214 605,00	214 605,00			
74835	État - Compensation au titre d					
7488	Autres attributions et partici		110,00			-110,00
75	Autres produits de gestion courante	72 105,00	65 518,99			6 586,01
752	Revenus des immeubles	44 825,00	44 670,72			154,28
758	Produits divers de gestion					
7588	Produits divers de gestion	27 280,00	20 848,27			6 431,73
TOTAL GESTION DES SERVICES		5 173 473,62	5 200 191,59			-26 717,97
(a)=70+73+74+75+013						
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)	30 468,22	34 010,24	1 280,80		-4 822,82
7713	Libéralités reçues	1 000,00				1 000,00
7714	Recouvrement sur créances admi	200,00				200,00
7718	Autres produits exceptionnels	1 000,00	1 883,90			-883,90
773	Mandats annulés	1 300,00	886,00			414,00
775	Produits des cessions d'immobi	10 000,00	10 000,00			
7788	Produits exceptionnels divers	16 968,22	21 240,34	1 280,80		-5 552,92

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
78	Reprises sur provisions (d)					
	TOT. DES RECETTES REELLES	5 203 941,84	5 234 201,83	1 280,80		-31 540,79
	=a+b+c+d					
042	Opér.d'ordre de transfert entre sections	1 470,00	1 470,00			
7761	Différences/réalisations (-)					
777	Quote-part des subventions	1 470,00	1 470,00			
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.					
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 470,00	1 470,00			
	TOTAL RECETTES DE FONCT.DE L'EXE	5 205 411,84	5 235 671,83	1 280,80		-31 540,79
	=Total des opé.réelles et d'ordre					
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.à.R	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immo.incorporelles (hors opérations et 204)	31 000,00	1 945,20	7 500,00	21 554,80
2031	Frais d'études	5 000,00			5 000,00
2051	Concessions droits similaires	21 000,00	1 945,20	7 500,00	11 554,80
2088	Autres immobilisations incorpo	5 000,00			5 000,00
204	Subventions d'équipement versées	178 525,21	9 801,06		168 724,15
2041412	Bâtiments et installations	10 000,00	9 801,06		198,94
2041582	Bâtiments et installations	5 500,00			5 500,00
2041632	Bâtiments et installations	150 721,67			150 721,67
20422	Bâtiments et installations	12 303,54			12 303,54
21	Immo.corporelles (hors opérations)	508 988,66	304 698,19	141 369,86	62 920,61
2111	Terrains nus	15 000,00	2 479,21		12 520,79
2112	Terrains de voirie				
2113	Terrains aménagés autres que v				
2121	Plantations d'arbres et d'arbu	31 521,08	32 872,80		-1 351,72
2128	Autres agencements et aménagem	20 000,00	3 300,00	3 420,00	13 280,00
21316	Équipements du cimetière				
21318	Autres bâtiments publics	9 796,00		1 200,00	8 596,00
2135	Installations générales, agenc	163 259,67	97 881,20	27 995,39	37 383,08
2138	Autres constructions		2 542,54		-2 542,54
2151	Réseaux de voirie	47 477,59	35 182,18	32 228,94	-19 933,53
21533	Réseaux câblés	37 398,62	37 045,80	31 740,00	-31 387,18
21534	Réseaux d'électrification	60 308,00		10 308,00	50 000,00
21538	Autres réseaux				
21571	Matériel roulant	21 321,10			21 321,10
21578	Autre matériel et outillage de	11 000,08	3 986,22		7 013,86
2158	Autres installations, matériel				
2161	OEuvres et objets d'art	8 064,60	8 064,60		
2181	Installations générales, agenc	25 656,00	3 376,80	10 656,00	11 623,20
2182	Matériel de transport			21 235,00	-21 235,00
2183	Matériel de bureau et matériel	24 000,00	24 409,30	2 586,53	-2 995,83
2184	Mobilier	12 997,92	18 513,41		-5 515,49
2188	Autres immobilisations corpore	21 188,00	35 044,13		-13 856,13
22	Immo. reçues en affectation				
23	Immo.en cours (hors opérations)	1 352 532,81	795 373,97	334 941,53	222 217,31
2312	Agencements et aménag terrains	195 845,80	30 908,64	135 118,56	29 818,60
2313	Constructions	594 483,81	240 765,92	122 687,27	231 030,62
2315	Installations, matériel et out	555 174,20	516 670,41	77 135,70	-38 631,91
2318	Autres immobilisations corpore	7 029,00	7 029,00		
238	Avances Immo.corporelles				
	Total des dépenses d'équipement	2 071 046,68	1 111 818,42	483 811,39	475 416,87
10	Dotations, fonds divers et réserves				
10226	Taxe d'aménagement				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	288 360,47	286 405,47		1 955,00
1641	Emprunts en euros	284 830,02	284 830,02		
165	Dépôts et cautionnement	3 530,45	1 575,45		1 955,00
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Particip.et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	288 360,47	286 405,47		1 955,00
	Total dépenses opé.pour comptes de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	2 359 407,15	1 398 223,89	483 811,39	477 371,87

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.à.R	Crédits annulés
040	Opé.d'ordre transfert entre sections	1 470,00	1 470,00		
	Reprises sur autofinancement antérieur	1 470,00	1 470,00		
13911	Subv.équip.État et étab.natio	1 470,00	1 470,00		
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales				
204112	Bâtiments et installations				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	1 470,00	1 470,00		
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 360 877,15	1 399 693,89	483 811,39	477 371,87
	DE L'EXERCICE				
	D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF	1 032 308,66			
	REPORTE DE N-1				

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.à.R	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	248 751,90	218 124,90	60 233,00	-29 606,00
1311	État et établissements nationa	2 765,90	2 765,90		
1321	État et établissements nationa	15 659,00	11 659,00	4 000,00	
1322	Régions	110 841,00	103 000,00	7 841,00	
1323	Départements	80 000,00	80 000,00	4 449,00	-4 449,00
13251	GFP de rattachement				
1328	Autres	39 486,00	20 700,00	43 943,00	-25 157,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hor 165)	771 464,79	770 000,00		1 464,79
1641	Emprunts en euros	771 464,79	770 000,00		1 464,79
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
2111	Terrains nus				
22	Immo. reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	1 020 216,69	988 124,90	60 233,00	-28 141,21
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 800 960,71	1 800 960,71		
10222	F.C.T.V.A.	131 674,72	131 674,72		
10223	T.L.E.				
10226	Taxe d'aménagement	154 929,30	154 929,30		
1068	Excédents de fonctionnement ca	1 514 356,69	1 514 356,69		
138	Autres subv.d'investis.transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	3 530,45	2 495,00		1 035,45
165	Dépôts et cautionnement	3 530,45	2 495,00		1 035,45
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Particip.et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produit des cessions d'immob.	14 960,00			14 960,00
	Total des recettes financières	1 819 451,16	1 803 455,71		15 995,45
	Total recettes opé.pour comptes de tiers				
	TOTAL RECETTES RÉELLES	2 839 667,85	2 791 580,61	60 233,00	-12 145,76
021	Virement de la sec. de fonctionnement	299 438,91			
040	Opé.d'ordre transfert entre sections	254 079,05	254 079,05		
192	Plus values sur cession	2 874,26	2 874,26		
21311	Hôtel de ville				
2138	Autres constructions	7 125,74	7 125,74		
28031	Frais d'études	5 396,90	5 396,90		
2804114	Voirie	500,00	500,00		
2804141	Bâtiments et installations	8 695,08	8 695,08		
2804148	Bâtiments et installations	618,00	618,00		
2804158	Bien mobilier, matériel, étude	1 740,05	1 740,05		
2804158	Bâtiments et installations	81,35	81,35		
2804172	Bâtiments et installations	470,62	470,62		
2804182	Bâtiments et installations	987,37	987,37		
28042	Subventions d'équipement aux p				
280422	Bâtiments et installations	16 095,35	16 095,35		
2804412	Bâtiments et installations				
2804422	Bâtiments et installations	13 811,54	13 811,54		
28051	Concessions et droits similaire	4 855,20	4 855,20		
28088	Autres immobilisations incorpo	1 880,07	1 880,07		
28121	Plantations d'arbres et d'arbu	4 043,50	4 043,50		
281318	Autres bâtiments publics	11 803,38	11 803,38		
28135	Installations générales, agenc	12 292,42	12 292,42		

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.à.R	Crédits annulés
281571	Matériel roulant	8 732,24	8 732,24		
281578	Autre matériel et outillage de				
28158	Autres installations, matériel	2 922,04	2 922,04		
28181	Installations générales, agenc	43 500,80	43 500,80		
28182	Matériel de transport	17 605,56	17 605,56		
28183	Matériel de bureau et matériel	19 878,96	19 878,96		
28184	Mobilier	27 900,72	27 900,72		
28188	Autres immobilisations corpore	40 267,90	40 267,90		
	Total prelev.de la sec.de fonctionnement	553 517,96	254 079,05		
041	Opérations patrimoniales				
204412	Bâtiments et installations				
2111	Terrains nus				
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	553 517,96	254 079,05		
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	3 393 185,81	3 045 658,66	60 233,00	-12 145,76
	DE L'EXERCICE				
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF				
	REPORTE DE N-1				

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2022

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date émission	Date 1er rembt	Nominal	Type taux intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périod. des remb.	Profil d'amort	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt
								Niveau de tx	Tx. actuarié					
TOTAL GENERAL					6 078 530,45									
TOTAL					6 075 000,00									
d'établissements de crédit					0,00									
Emprunts auprès					6 075 000,00									
MIN190474EUR/019054	CREDIT LOCAL	08/11/2001	01/07/2002	01/07/2002	305 000,00	V	(NÉANT)		4,45		T		NON	A
MIN200165EUR	CREDIT LOCAL	08/07/2002	01/04/2003	01/04/2003	600 000,00	F	(NÉANT)		5,14		T		NON	A
00028864601	CREDIT AGRICOLE	20/03/2007	20/06/2007	20/06/2007	400 000,00	F	(NÉANT)		3,94		T		NON	A
3081133	CAISSE EPARGN	13/02/2009	25/06/2010	25/06/2010	2 000 000,00	F	(NÉANT)		4,32		A		NON	A
00001669207	CREDIT AGRICOLE	06/04/2018	15/07/2018	15/07/2018	100 000,00	F	(NÉANT)		1,58		T		NON	A
00001669201	CREDIT AGRICOLE	06/04/2018	15/07/2018	15/07/2018	200 000,00	F	(NÉANT)		1,58		T		NON	A
00001669194	CREDIT AGRICOLE	06/04/2018	15/07/2018	15/07/2018	400 000,00	F	(NÉANT)		1,58		T		NON	A
00001669198	CREDIT AGRICOLE	06/04/2018	15/07/2018	15/07/2018	300 000,00	F	(NÉANT)		1,58		T		NON	A
00001817290	CREDIT AGRICOLE	15/11/2018	15/02/2019	15/02/2019	500 000,00	F	(NÉANT)		1,59		T		NON	A
00001817295	CREDIT AGRICOLE	13/11/2018	15/02/2019	15/02/2019	500 000,00	F	(NÉANT)		1,58		T		NON	A
0002852164	CREDIT AGRICOLE	09/06/2022	10/09/2022	10/09/2022	770 000,00	F	(NÉANT)		1,74		T		NON	A
cautionnements reçus					0,00									
Dépôts et					3 530,45									
Emprunts et dettes					0,00									
assortis de conditions					0,00									
particulières					0,00									

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date émission	Date 1er rembt	Nominal	Type taux Intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périod. des remb.	Profil d'amort	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt	
								Niveau de tx	Tx. actuariel						
Autres emprunts					0,00										
Autres dettes					0,00										

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Cov-erture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couv	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de tx	Index	Niv de taux	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus	
TOTAL GENERAL				2 657 593,78					288 360,47	52 005,99		11 013,10
TOTAL				2 654 063,33					284 830,02	52 005,99		11 013,10
d'établissements de crédit				0,00					0,00	0,00		0,00
Emprunts auprès				2 654 063,33					284 830,02	52 005,99		11 013,10
MIN190474EUR/019054	NON			0,00			(NEANT)		7 625,00	0,00		0,00
MIN200165EUR	NON			7 500,00			(NEANT)		30 000,00	1 367,45		97,42
00028854601	NON			0,00			(NEANT)		7 459,07	73,47		0,00
3081133	NON			266 666,71			(NEANT)		133 333,33	17 280,00		5 919,99
00001669207	NON			80 166,46			(NEANT)		4 529,87	1 311,45		263,86
00001669201	NON			160 332,91			(NEANT)		9 059,74	2 622,90		527,75
00001669194	NON			320 665,84			(NEANT)		18 119,48	5 245,80		1 055,52
00001669198	NON			240 499,39			(NEANT)		13 589,61	3 934,35		791,64
00001817290	NON			412 201,46			(NEANT)		22 471,51	6 735,13		814,10
00001817295	NON			412 201,46			(NEANT)		22 471,51	6 735,13		814,10
0002852164	NON			753 829,10			(NEANT)		16 170,90	6 700,31		728,70
cautionnements reçus				3 530,45					3 530,45	0,00		0,00
Dépôts et				3 530,45					3 530,45	0,00		0,00
Emprunts et dettes				0,00					0,00	0,00		0,00
assortis de conditions				0,00					0,00	0,00		0,00
particulières				0,00					0,00	0,00		0,00

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Couv- erture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couv	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résid- uelle	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de tx	Index	Niv de taux	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus	
Autres emprunts				0,00					0,00	0,00		0,00
Autres dettes				0,00					0,00	0,00		0,00

IV ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA DETTE

IV

A2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux

Emprunts vendibles par type de taux (taux au 31/12/N)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Type indice	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal	Taux maximal	Coût de sortie	Taux après couverture éventuelle	Capital restant d0 au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote	Intérêts payés au cours de l'exercice	Intérêts perçus au cours de l'exercice	% par type de taux selon le cap restant du
SALLE ECLUSE N°325	CFFL N°0190545	305 000,00	1	240						7 500,00	4,45	1 367,45		100,00
ECLUSE DIVERS N°327	CFFL N°MIN200165	600 000,00	1	240							5,14			100,00
AMENAG.RD88 N°330	CALHL N°28864601	400 000,00	1	180							3,94	73,47		100,00
PLACE 3EM M.N°331	CE N°3081133	2 000 000,00	1	180						266 666,71	4,32	17 280,00		100,00
DIVERS TRAVX 1669207	CALHL N°1669207	100 000,00	1	240						80 166,46	1,58	1 311,45		100,00
BNL EQUIP. N°1669198	CALHL N°1669198	300 000,00	1	240						240 499,39	1,58	3 934,35		100,00
CANAL ZAC. N°1669201	CALHL N°1669201	200 000,00	1	240						160 332,91	1,58	2 622,90		100,00
CENTRE TEC.N°1669194	CALHL N°1669194	400 000,00	1	240						320 665,84	1,58	5 245,80		100,00
ZAC COTE G.N°1817295	CALHL N°1817295	500 000,00	1	240						412 201,46	1,58	6 735,13		100,00
AMENAG. DIV.1817290	CALHL N°1817290	500 000,00	1	240						412 201,46	1,58	6 735,13		100,00
00002852-2022	CREDIT AGRICOLE	770 000,00	1	240						753 829,10	1,74	6 700,31		100,00
TOTAL EMPRUNTS A TAUX F		6 075 000,00								2 654 063,30		52 005,99		
CAUTIONS DIVERS	CAUTIONS DIVERS	3 530,45												
Barrière simple B														
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou														
multiplicat jusqu'à 5 capé D														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Autres types de structure F														
Total général		6 078 530,45								2 657 593,78		52 005,99		

IV ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA DETTE

IV

A2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 31/12/N)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Type indice	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal	Taux maximal	Coût de sortie	Taux après couverture éventuelle	Capital restant d0 au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote	Intérêts payés au cours de l'exercice	Intérêts perçus au cours de l'exercice	% par type de tx selon le cap restant d0

A2.4 - Etat de répartition de l'encours

Structures	(1) Indices en euros	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents	Nb de produits	9,00				
	% de l'encours	100,00				
	Mt en euros	2 554 063,46				
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Mt en euros					
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Mt en euros					
(C) Option d'échange (swaption)	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Mt en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Mt en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Mt en euros					
(F) Autres types de structures	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Mt en euros					

IV - ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.8 DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
RD 888 ZONE 6 (330)	400 000,00		7 532,54	73,47	7 459,07
DIVERS TRAVX (1669207)	100 000,00	80 166,46	5 841,32	1 311,45	4 529,87
BNL EQUIPEMENTS (1669198)	300 000,00	240 499,39	17 523,96	3 934,35	13 589,61
CANAL ZACHARIE (1669201)	200 000,00	160 332,91	11 682,64	2 622,90	9 059,74
CENTRE TECHN (1669194)	400 000,00	320 665,84	23 365,28	5 245,80	18 119,48
ZAC COTE GRANGER (1817295)	500 000,00	412 201,46	29 206,64	6 735,13	22 471,51
AMENAGEMENTS DIV (1817290)	500 000,00	412 201,46	29 206,64	6 735,13	22 471,51
ECLUSE (325)	305 000,00	7 625,00			7 625,00
DIVERS ECLUSE (327)	600 000,00	7 500,00	31 367,45	1 367,45	30 000,00
PLACE 3EM MILL.(331)	2 000 000,00	266 666,71	150 613,33	17 280,00	133 333,33
DIVERS INVESTISSEMENT	770 000,00	753 829,10	22 871,21	6 700,31	16 170,90
TOUT CONFONDU	6 075 000,00	2 654 063,33	336 836,01	52 005,99	284 830,02

IV - ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.9 AUTRES DETTES

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
CAUTION MR FEKARCHA MAYOUF	40,00	40,00	
CAUTION MR HAMZA-CHERIF HASSAN	40,00	40,00	
CAUTION CLUB DU CHIEN LORETTOIS	300,00	300,00	
CAUTION DIRECTION EHPAD (élévateur PMR)	90,00	90,00	
CAUTION MME BRAZ (élévateur PMR)	30,00	30,00	
CAUTION FORMICA SANTO	360,45	360,45	
CAUTION PAYARD JULIE	40,00	40,00	
CAUTION MARINEO VINCENT	45,00	45,00	
CAUTION RUELLE ALICE	45,00	45,00	
CAUTION CATHERIN DOMINIQUE	40,00	40,00	
DIVERS	2 500,00	2 500,00	
TOTAL CAUTIONNEMENTS	3 530,45	3 530,45	

IV- ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	DELIBERATION DU																																																												
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) : 7 622 €	06/12/2011																																																												
Linéaire	<p>Biens ou catégories de biens amortis :</p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: left; width: 60%;"><u>Biens ou catégories de biens amortis :</u></th> <th style="text-align: left; width: 20%;"><u>Durée :</u></th> <th style="width: 20%;"></th> </tr> </thead> <tbody> <tr><td>- immobilisations incorporelles</td><td>2 ans</td><td>06/12/2011</td></tr> <tr><td>- mobilier</td><td>10 ans</td><td>06/12/2011</td></tr> <tr><td>- mobilier urbain</td><td>10 ans</td><td>06/12/2011</td></tr> <tr><td>- matériels de bureau électrique ou électronique</td><td>5 ans</td><td>06/12/2011</td></tr> <tr><td>- matériels informatique</td><td>2 ans</td><td>06/12/2011</td></tr> <tr><td>- véhicules</td><td>5 ans</td><td>06/12/2011</td></tr> <tr><td>- équipements sportifs</td><td>10 ans</td><td>06/12/2011</td></tr> <tr><td>- installation et appareils de chauffage</td><td>10 ans</td><td>06/12/2011</td></tr> <tr><td>- matériels classiques</td><td>10 ans</td><td>06/12/2011</td></tr> <tr><td>- appareil de levage</td><td>20 ans</td><td>06/12/2011</td></tr> <tr><td>-équipements de cuisine</td><td>10 ans</td><td>06/12/2011</td></tr> <tr><td>-autre agencement et aménagements de terrains</td><td>20 ans</td><td>06/12/2011</td></tr> <tr><td>- agencements et aménagements de bâtiments,</td><td>15 ans</td><td>06/12/2011</td></tr> <tr><td>- immeuble de rapport</td><td>30 ans</td><td>06/12/2011</td></tr> <tr><td>- MVS</td><td>20 ans</td><td>23/10/2000</td></tr> <tr><td>- Subventions versées à des personnes de droit privé (biens matériel et études)</td><td>5 ans</td><td>22/02/2016</td></tr> <tr><td>- Subventions d'équipements versées à des personnes de droit privé ou public (biens immobiliers, ou des installations)</td><td>30 ans</td><td>22/02/2016</td></tr> <tr><td>-Subventions versés pour des projets d'intérêt national</td><td>30 ans</td><td>24/01/2012</td></tr> <tr><td>Subventions pour les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des catégories précitées</td><td>5 ans</td><td>22/02/2016</td></tr> </tbody> </table>	<u>Biens ou catégories de biens amortis :</u>	<u>Durée :</u>		- immobilisations incorporelles	2 ans	06/12/2011	- mobilier	10 ans	06/12/2011	- mobilier urbain	10 ans	06/12/2011	- matériels de bureau électrique ou électronique	5 ans	06/12/2011	- matériels informatique	2 ans	06/12/2011	- véhicules	5 ans	06/12/2011	- équipements sportifs	10 ans	06/12/2011	- installation et appareils de chauffage	10 ans	06/12/2011	- matériels classiques	10 ans	06/12/2011	- appareil de levage	20 ans	06/12/2011	-équipements de cuisine	10 ans	06/12/2011	-autre agencement et aménagements de terrains	20 ans	06/12/2011	- agencements et aménagements de bâtiments,	15 ans	06/12/2011	- immeuble de rapport	30 ans	06/12/2011	- MVS	20 ans	23/10/2000	- Subventions versées à des personnes de droit privé (biens matériel et études)	5 ans	22/02/2016	- Subventions d'équipements versées à des personnes de droit privé ou public (biens immobiliers, ou des installations)	30 ans	22/02/2016	-Subventions versés pour des projets d'intérêt national	30 ans	24/01/2012	Subventions pour les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des catégories précitées	5 ans	22/02/2016	
<u>Biens ou catégories de biens amortis :</u>	<u>Durée :</u>																																																													
- immobilisations incorporelles	2 ans	06/12/2011																																																												
- mobilier	10 ans	06/12/2011																																																												
- mobilier urbain	10 ans	06/12/2011																																																												
- matériels de bureau électrique ou électronique	5 ans	06/12/2011																																																												
- matériels informatique	2 ans	06/12/2011																																																												
- véhicules	5 ans	06/12/2011																																																												
- équipements sportifs	10 ans	06/12/2011																																																												
- installation et appareils de chauffage	10 ans	06/12/2011																																																												
- matériels classiques	10 ans	06/12/2011																																																												
- appareil de levage	20 ans	06/12/2011																																																												
-équipements de cuisine	10 ans	06/12/2011																																																												
-autre agencement et aménagements de terrains	20 ans	06/12/2011																																																												
- agencements et aménagements de bâtiments,	15 ans	06/12/2011																																																												
- immeuble de rapport	30 ans	06/12/2011																																																												
- MVS	20 ans	23/10/2000																																																												
- Subventions versées à des personnes de droit privé (biens matériel et études)	5 ans	22/02/2016																																																												
- Subventions d'équipements versées à des personnes de droit privé ou public (biens immobiliers, ou des installations)	30 ans	22/02/2016																																																												
-Subventions versés pour des projets d'intérêt national	30 ans	24/01/2012																																																												
Subventions pour les aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des catégories précitées	5 ans	22/02/2016																																																												

IV - ANNEXES - ETAT DES PROVISIONS **IV**

A4 - ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 31/12/2021	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	Solde
Provision pour dépréciation des comptes de tiers	12 409,28		12 409,28			12 409,28
TOTAL GENERAL						

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES FINANCIERES TOTALES = A+B+C+D		289 830,47	287 875,47
HORS CHARGES TRANSFEREES = A+B+C		289 830,47	287 875,47
16	Empr. et dettes assi. hors 16449 et 166(A)	288 360,47	286 405,47
1641	Emprunts en euros	284 830,02	284 830,02
165	Dépôts et cautionnement	3 530,45	1 575,45
Autres dépenses financières (sous-total) (B)			
10	Reversement de dotations		
13	Remboursement de subventions		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
Autres			
020	Dépenses imprévues		
Transferts entre sections = C+D		1 470,00	1 470,00
Reprises / Autofinancement antérieur (C)		1 470,00	1 470,00
10	Dotations fonds divers et réserves		
13911	Subv. équip. État et étab. natio	1 470,00	1 470,00
15	Sur provisions pour risques et charges		
.9	Sur provisions pour dépréciation		
Charges transférées D=E+F+G			
2...	Travaux en régie (E)		
481	Charges à répartir sur plusieurs exer. (F)		
Stocks(G)			

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice au 31/12	TOTAL
Dépenses à couvrir par des ressources propres	287 875,47	483 811,39	1 032 308,66	1 320 184,13

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES)		840 121,98	540 683,07
= a+b+c+d			
	Ressources propres ext. (a)	286 604,02	286 604,02
10222	F.C.T.V.A.	131 674,72	131 674,72
10223	T.L.E.		
10226	Taxe d'aménagement	154 929,30	154 929,30
	Autres rec. financières (b)		
138	Autres subv.d'invest.non transf.		
274	Remboursement de prêts		
	Autre		
	Transf. entre sections (c)	254 079,05	254 079,05
15	Prov. pour risques et charges		
192	Plus values sur cession	2 874,26	2 874,26
21311	Hôtel de ville		
2138	Autres constructions	7 125,74	7 125,74
28031	Frais d'études	5 396,90	5 396,90
2804114	Voirie	500,00	500,00
28041412	Bâtiments et installations	8 695,08	8 695,08
28041482	Bâtiments et installations	618,00	618,00
28041581	Bien mobilier, matériel, étude	1 740,05	1 740,05
28041582	Bâtiments et installations	81,35	81,35
2804172	Bâtiments et installations	470,62	470,62
2804182	Bâtiments et installations	987,37	987,37
280422	Bâtiments et installations	16 095,35	16 095,35
2804412	Bâtiments et installations		
2804422	Bâtiments et installations	13 811,54	13 811,54
28051	Concessions et droits similaire	4 855,20	4 855,20
28088	Autres immobilisations incorpo	1 880,07	1 880,07
28121	Plantations d'arbres et d'arbu	4 043,50	4 043,50
281318	Autres bâtiments publics	11 803,38	11 803,38

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
28135	Installations générales, agenc	12 292,42	12 292,42
281571	Matériel roulant	8 732,24	8 732,24
281578	Autre matériel et outillage de		
28158	Autres installations, matériel	2 922,04	2 922,04
28181	Installations générales, agenc	43 500,80	43 500,80
28182	Matériel de transport	17 605,56	17 605,56
28183	Matériel de bureau et matériel	19 878,96	19 878,96
28184	Mobilier	27 900,72	27 900,72
28188	Autres immobilisations corpore	40 267,90	40 267,90
481	Amort. des charges à étaler		
021	Vir.de la sect.de fonct.(d)	299 438,91	

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice au 31/12	Affectation R1068	TOTAL
Total ressources propres disponibles	540 683,07	60 233,00	0,00	1 514 356,69	2 055 039,76

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 320 184,13
Recettes propres disponibles	2 055 039,76
Solde	734 855,63

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE		A10.1

A10.1 - Etat des entrées des immobilisations (R.2313-3 du CGCT)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
A titre onéreux				
	SOUFFLEUR THERMIQUE STIHL TYPE BR550 4 MIX 64,8 + ACCESSOIRES	1 000,08		1
	FOURNITURE MAISONNETTE DE JEUX ENFANT POLE JEUNESSE	1 546,66		1
	7 POSTES INFORMATIQUE+2 ECRANS DELL 3080 MEDIAT/CTM/RH/URBA	9 665,86		2
	FOURNIT. 8+10 TENTES PLIANTES CITY SHADE PVC/ALU+ACCESSOIRES	9 435,36		10
	TVX REVEGETALISATION BACS DU JARDIN AQUATIQUE PLACE BONNASS	1 793,00		1
	CHANGEMENT BLOCS DE SECOURS DIVERS BTS CMX	3 376,80		5
	SERVEUR DELL POWEREDGE R650xs HOTEL DE VILLE	10 350,00		5
	4 KITS CHARIOTS IMPREGNATION (CENTRALE DE DILUTION) PIECOLE	1 509,50		1
	IMPRIMANTE MULTI-FONCTIONS Modèle Biz 4020i N/B PM	1 138,80		1
	VESTIAIRE INDUST. BLEU 2 COLON NES S/PIEDS SUPPLEMENTAIRE CTM	310,53		1
	ACHAT 18 PORTABLES FLOTTE MUNI CIPALE 7 MOBILES+11 SMARTPHONE	2 115,84		1
	FOURNITURE 16 PLANS EVACUATION + 2 PLANS INTERVENTION GRPE SC	2 166,00		1
	FOURNITURE 25 BARRIERES DE CIRCULATION 14 BARREAUX	1 678,80		1
	TVX EXTENSION SYSTEME VIDEOSUR ECLUSE/CANAL/PARK. ASSAILLY/PL	91 786,46		15
	DEBROUSSAILLEUSE A BATTERIE STIHL FSA130 AVEC ACCESSOIRES	2 986,14		1
	PANNEAUX P/ARRETES CIRCULATION	2 342,40		1
	MO+TVX CHEMINEMENT PMR ZONE DE DE PECHE BASSIN DES BLONDIERI	29 069,16		1
	TAPIS DE DANSE N/B P/SCENE DE L'ECLUSE	2 232,43		1
	MOE CREATION ZONE DE DETENTE RUE A. BOURDON LE LONG DU GIER	2 400,00		1
	ACQUISITION PEUGEOT PARTNER 1.6 BLUEHDI IMMAT. FC-547-GN	15 500,00		5
	TAILLE HAIE ECHO HC 2810 ESR POIGNEE AR ROTATIVE N°38005725	609,00		1
	FOURNITURE LOGICIEL GESTION ACHAT PUBLIC MARCO WEB SAAS	1 500,00		1
	TVX MURET SOUTÈNEMENT RUE A.B BOURDON + ENROBE CTM	33 208,78		1
	25 DETECTEURS CO2 + CHARGEURS PROAIRCONTROLE PORTABLES GD	2 765,90		1

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE	A10.1

A10.1 - Etat des entrées des immobilisations (R.2313-3 du CGCT)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
	MO TVX RUE ST JOSEPH - SQUARE MUGNERY - MONTEE GIRARD	5 280,00		
	FOURNITURE FAX/COPIEUR Modèle BIZHUB 4020I N/B AVEC CABLES	1 138,80		1
	FOURNITURE 10 DEFIBRILLATEURS SEMI-AUTOMATIQUES+ACCESSOIRES	19 900,80		5
	ORDI DELL OPTIPLEX 3090 +ECRAN + MICROSOFT OFFICE 2021 PM	1 194,53		1
	200 CHAISES VANOISE GRIS CLAIR ANTHRACITE AVEC MARQUAGE VILLE	5 769,60		1
	FOURNEAU 2 PLAQUES ELECTRIQUES SUR MEUBLE SALLE J. ROSTAND	651,30		1
	FABRICATION/POSE MEUBLE SS EVIER SUR MESURE ECOLE M CURIE	1 451,26		1
	TITRE 2324 BD 51 DU 8/09 SOLDE PARTICIPATION REHABILITATION	9 801,06		15
	SUBVENTION OPERATION FACADES DOSSIERS BRUYERE/MICHEL	6 338,50		15
A titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		282 013,35		

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE		A10.2

A10.2 - Etat des sorties des immobilisations (R.2313-3 du CGCT)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
A titre onéreux	MAISON GARDIEN (EX CHAUVY) ETUDES+MC	259 785,30			259 785,30	192 371,64	-67 413,66
A titre gratuit		259 785,30					-67 413,66
Mise à disposition							
Affectation							
Mise en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		259 785,30					-67 413,66

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - Opérations liées aux cessions

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	
Produits des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	

IV - ANNEXES - ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2022

B1.1 - EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

IV

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Dette en capital au 31/12 de l'exercice	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année			Catégorie d'emprunt	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Tx	Index	Taux actuariel	Tx	Index	Taux actuariel			Intérêts	Capital
Totaux généraux					2 001 492,49	593 114,20											43 420,28	99 844,95
Totaux pour les empr. contractés par des collec. / étab. pub.					0,00	0,00											0,00	0,00
Totaux pour les empr. autres que ceux contractés par des collec. / étab. p					0,00	0,00											0,00	0,00
Totaux pour les empr. contractés par des opé. de log. aidées par l'état					2 001 492,49	593 114,20											43 420,28	99 844,95
HMF	1989	P	1 LGT SUR 24	9 RUE	53 143,73	11 557,75	4 an(s)	A		3,50				3,50			1 187,07	2 659,61
HMF	1989	P	2 LGTS/24	9 RUE	107 276,37	23 331,01	4 an(s)	A		4,94				4,94			2 396,29	5 380,99
HMF	1989	P	21 LGTS/24	9 RUE	1 114 676,72	242 421,02	4 an(s)	A		4,92				4,92			24 898,66	55 954,33
HMF	1998	P	27 LOG.PLACE	E.BI	658 575,75	279 084,81	8 an(s)	A		4,80				4,80			13 396,08	33 166,73
HMF	2000	P	AMELIORATION	LO	53 259,15	28 367,82	10 an(s)	A		0,00				0,00			1 262,82	2 022,33
HMF	2000	P	AMELIORATION	LO	14 554,70	7 351,59	10 an(s)	A		0,00				0,00			279,36	510,96
Totaux pour les autres emprunts					0,00	0,00											0,00	0,00
Totaux pour les autres emprunts garantis					0,00	0,00											0,00	0,00
Totaux pour les empr. contractés par des opé. de log. social					0,00	0,00											0,00	0,00

IV - ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)

Personnes de droit privé	Norm des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
Associations :			
AIDE ALIMENTAIRE LORETTOISE		560,00	CHARGES SUPPLEMENTIVES 2022 : 1 865,66 €
AMICALE DES DONNEURS DE SANG LORETTOIS		150,00	
ADAPEI		1 000,00	
ANCIENS COMBATTANTS VICTIMES DE GUERRE		175,00	
AS DE TREFLE		150,00	
ARABESQUE		132,00	
ASSO. SCOLAIRE STE MARIE		550,30	
ASS.FEMMES ELUES LOIRE		135,00	
BANQUE ALIMENTAIRE		350,00	
BASKET-CLUB LORETTE		2 619,13	
BASKET-CLUB LORETTE		2 619,13	
BMX VALLEE DU GIER		431,00	
BTP FORMATION		350,00	
CENTRE SOCIAL LORETTE LES COULEURS DU MONDE		15 320,00	CHARGES SUPPLEMENTIVES 2022 : 6022,89 €
CERPI PAYS DU GIER		133,50	
PAROISSE ST THOMAS CHAUFFAGE		591,78	
CHASSE DE LORETTE		165,00	
CRECHE COLINE ET COLAS		63 000,00	CHARGES SUPPLEMENTIVES 2022 : 13228,989 €
CONSEIL PARENTS D'ELEVES LORETTE		615,00	
DICTEE EN FETE		160,00	
DYNAMIC CLUB		350,00	
EDELWEISS		1 529,00	
EMAS LORETTE		2 590,00	CHARGES SUPPLEMENTIVES 2022 : 2171,879 €

IV - ANNEXE	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	B1.7

B1.7 - LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS
(article L.2313-1 du CGCT)

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
FCPE PARENTS D'ELEVES DORLAY	150,00	
FNATH ACCIDENTES DU TRAVAIL	150,00	
FRANCE ALZEIMER	200,00	
JEUNESSE AU PLEIN AIR LOIRE	132,00	
JUDO CLUB	2 464,40	
KARATE CLUB	1 544,00	
PETANQUE LORETTOISE	472,00	
PLAISIR DE CHANTER	132,00	
PRISME 21 LOIRE	200,00	
RESURGENCE TRANSHEPATE	100,00	
SECOURS POPULAIRE LORETTE		CHARGES SUPPLEMENTIVES 2022 : 9676,11 €
SOUVENIR FRANCAIS	150,00	
SPORTING CLUB GD-CROIXLORETT	2 955,60	
TENNIS CLUB DE LORETTE	1 353,50	
UNION CYCLO DU GIER	373,00	
UNIVERSITE POUR TOUS	150,00	
VIE LIBRE	200,00	
MAISON TRESSES ET LAUETS	600,00	
EURECAH	150,00	
RESTO DU COEUR DEPT	200,00	
ASSOC.SPORTIVE COLLEGE	120,00	
LIRE ET FAIRE LIRE	132,00	
PREVENTION ROUTIERE	150,00	
ASSOC. FRANCAISE SCLEROSE EN PLAQUE	135,00	
QUADRATOUR	559,00	
CENTRES MUSICAUX RURAUX	19 322,47	

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2022

IV - ANNEXE	IV
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.1

B2.1 - SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N. et intitulé de l'AP	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (y compris N)	CP antérieurs (réalisations au 01/01/N)	CP ouverts au titre de l'exercice N	CP réalisés durant l'exercice N	Restes à financer (exercices > N+1)
MEDIATHEQUE ET RESTAURANT SCOLAIRE	2 055 540,00		2 055 540,00		141 068,40	431 202,00	1 483 269,00
PARC ARAGON ET PETANQUODROME	599 581,20		599 581,20		204 813,60	394 767,60	

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		IV
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE - 2		18,00	1,00	19,00	12,00	0,00	12,00
Attaché principal territorial	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Directeur Général des Services	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur territorial	B	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Administratif Principal de 1re classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Agent Administratif Principal de 2ème classe	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
TECHNIQUE - 3		25,00	7,00	32,00	17,00	3,00	20,00
Ingénieur Principal	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Ingénieur territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Supérieur Chef	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de Maîtrise Principal	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Adjoint technique	C	0,00	7,00	7,00	0,00	3,00	3,00
Adjoint technique	C	14,00	0,00	14,00	11,00	0,00	11,00
SOCIALE - 4		5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION		IV
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N		C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Agent spécialisé Principal 1ère classe école mater	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent spécialisé Principal 2ème classe école mater	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Agent spécialisé des écoles maternelles	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
MEDICO-SOCIALE - 5		1,00	1,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Infirmière de classe normale	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Éducateur Jeunes enfants	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CULTURELLE - 8		2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Assistant de conservation principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Assistant de conserv.Patrimoine Principal 2ème Cla	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint territorial du Patrimoine	C	0,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00
ANIMATION - 9		9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint d'animation	C	8,00	0,00	8,00	8,00	0,00	8,00
POLICE MUNICIPALE - 10		5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00
Brigadier chef Principal	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Gardien de police	C	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
		65,00	10,00	75,00	42,00	3,00	45,00
		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

	IV
	C1.1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN EPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/78/95/00102/C du 23 mars 1995

(2) Catégories : A, B, C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année
 ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8*6/12)
 Emplois non cités : exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques" régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Adjt Tech.Contractuel Ecole primaire+Ecluse+	C	TECH	385		3-2	CDD
Adjt Tech.Contractuel Ecole maternelle	C	TECH	385		3-2	CDD
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385		3-2	CDD
Adjoint Animation - Surveillant études		ANIM			3-2	CDD
Adjoint Animation - surveillant études		ANIM			3-2	CDD
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385		3-b	
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385		3-b	
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	0		3-b	
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385		3-2	CDD
Adjoint AnimationContractuel	C	ANIM	385		3-2	CDD
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385		3-2	CDD
Adjoint Animation Contractuel	C	ANIM	385		3-2	CDD
Apprenti Numérique		ADM			A ()	
Adjoint Animation - Surveillant études		ANIM			3-b	
Adjoint Animation - Surveillant études		ANIM			3-2	CDD

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)
 TECH : Technique et informatique dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)
 S : Social (dont aide sociale)
 MS : Médico-social
 MT : Médico-technique
 SP : Sportif
 CULT : Culturel (dont enseignement)
 ANIM : Animation
 PM : Police
 OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut de la fonction publique ou en euros annuels bruts

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

- 3-a : article 3, 1er alinéa : *accroissement temporaire d'activité*
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : *accroissement saisonnier d'activité*
- 3-1 : *remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible*
- 3-2 : *vacance temporaire d'un emploi*
- 3-3-1 : *absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes*
- 3-3-2 : *emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient*
- 3-3-3 : *emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil*
- 3-3-4 : *emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %*
- 3-3-5 : *emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public*
- 3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : *contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel*
- 38 : article 38 *travailleurs handicapés catégorie C*
- 47 : article 47 *recrutements directs sur emploi fonctionnels*
- 110 : article 110 *collaborateurs de groupes de cabinets*
- 110-1 : *collaborateurs de groupes d'élus*
- A : autres (préciser)

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'une contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI).

Les contrats particuliers devront être labellisés "A / autres" et feront l'objet d'une précision (ex : contrats aidés)

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondements des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'une contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondements des articles 3, 110 et 110-1

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2022

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	C1.2

C1.2 - ACTIONS DE FORMATION DES ELUS

Elus bénéficiaires des actions de formation	Nom de l'organisme de formation	Coût de la formation	Date et lieu de la formation	Actions de formation financées par la commune ou l'établissement
--	---------------------------------	-------------------------	------------------------------	---

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2022

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE	C3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de financement	Mt. de financement
Syndicat Intercommunal GIER DORLAY	05/01/1957	(en %) Sans fiscalité propre	50,00
Syndicat Mixte du Parc Naturel & Régional du Pilat	25/08/1980	Métropole	
Métropole St Etienne Métropole	01/01/2003	CVAE + CFE	

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2022

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CRES PAR LA COMMUNE	C3.2

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	Nature de l'activité	TVA
CCAS	CCAS DE LORETTE	29/01/1855	N°1 29/01/1855	SPA	NON

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	SIRET	Nature de l'activité	TVA
ETS LORETTOIS	BUDGET ETABLISSEMENTS LORETT	05/12/2011	DCM 2011-12-93	21420123800083	SPIC	OUI

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2022

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	C3.4

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	Nature de l'activité	TVA
-------------------------------------	--	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	------------

IV - ANNEXE	IV
PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET PRINCIPAL				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 393 185,81	2 432 002,55	483 811,39	477 371,87
RECETTES	3 393 185,81	3 045 659,66	60 233,00	-12 145,76
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 205 411,84	4 867 154,75		38 818,18
RECETTES	5 205 411,84	5 236 952,63		-31 540,79

2 - BUDGETS ANNEXES				
BUDGET DES ETS LORETTOIS				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 138 424,80	1 111 045,50	16 909,90	10 469,40
RECETTES	1 138 424,80	352 907,40		153 207,38
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	836 159,06	200 141,05		3 707,99
RECETTES	836 159,06	831 867,95		4 291,11

3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES				
<i>(avant la neutralisation des flux réciproques)</i>				
SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalizations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 531 610,61	3 543 048,05	500 721,29	487 841,27
RECETTES	4 531 610,61	3 398 567,06	60 233,00	141 061,62
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 041 570,90	5 067 295,80		42 526,17
RECETTES	6 041 570,90	6 068 820,58		-27 249,68
TOTAL GENERAL				
DES DEPENSES	10 573 181,51	8 610 343,85	500 721,29	530 367,44
DES RECETTES	10 573 181,51	9 467 387,64	60 233,00	113 811,94

VILLE DE LORETTE (NFC) - CA 2022

IV - ANNEXE	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION IDENTIFICATION DES FLUX CROISES	C3.6

IV - ANNEXE	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES	D1

D1 - DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

Libellés	Base notifiées (si connues à la date du vote)	Variation des bases/(N-1)	Taux Appliqués par décis. du cons. munic.	Variation de taux /N-1	Produit voté par le conseil municipal	Variation du produit /N-1 %
Taxe d'habitation	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	5 100 000,00	3,90 %	37,08 %	0,99 %	1 891 080,00	2,87 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	18 200,00	-28,23 %	50,50 %	0,99 %	9 191,00	-28,94 %
C.F.E.	0,00	0,00 %	0,00 %	0,00 %	0,00	0,00 %
TOTAL	5 118 200,00	3,73 %			1 900 271,00	2,65 %

2023-06-71- BUDGET DES ETABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2022

Le point est présenté par Mme ORIOL Evelyne.

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que dépenses et recettes sont appuyées des pièces justificatives.

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Madame Evelyne ORIOL, adjointe au Maire vous propose de déclarer que le compte de gestion des Etablissements lorettois, dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

VOTE « CONTRE » : MME MOULIN Justine, M. LEQUEUX Julien, M. DECOT Dominique

2023-06-72- SERVICE DES ETABLISSEMENTS LORETTOIS : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2022

Le point est présenté par Mme ORIOL Evelyne.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2312-1 et suivants et L.2313, L.2321 et suivants,
VU, la délibération en date du 13 avril 2022 approuvant le budget primitif de l'exercice 2021,
VU, la délibération en date du 25 juillet 2022 approuvant la décision modificative n°1,
VU, la délibération en date du 29 août 2022 approuvant la décision modificative n°2,
VU, la délibération en date du 13 décembre 2022 approuvant la décision modificative n°3,
VU, les conditions d'exécution du budget 2022.
VU, le compte de gestion dressé par le Trésorier ;

Il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur TARDY Gérard, pour le service des ETABLISSEMENTS LORETTOIS :

- 1) Lui donner acte de la présentation fait du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLES	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	5 489,98 €	
Opérations de l'exercice	194 651,07 €	831 867,95 €
Totaux	200 141,05 €	831 867,95 €
Résultats de clôture		631 726,90 €
TOTAUX CUMULES	200 141,05 €	831 867,95 €
RESULTATS DEFINITIFS	- €	631 726,90 €

LIBELLES	INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	375 313,04 €	
Opérations de l'exercice	735 732,46 €	352 907,40 €
Totaux	1 111 045,50 €	352 907,40 €
Résultats de clôture	758 138,10 €	
Restes à réaliser	16 909,90 €	352 907,40 €
TOTAUX CUMULES	1 127 955,40 €	352 907,40 €
RESULTATS DEFINITIFS	-	775 048,00 €

LIBELLES	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	380 803,02 €	- €
Opérations de l'exercice	930 383,53 €	1 184 775,35 €
Totaux	1 311 186,55 €	1 184 775,35 €
Résultats de clôture	126 411,20 €	- €
Restes à réaliser	16 909,90 €	- €
TOTAUX CUMULES	1 328 096,45 €	1 184 775,35 €
RESULTATS DEFINITIFS	-	143 321,10 €

- 2) Constaté, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés aux différents comptes ;

3) Reconnaître la sincérité des restes à réaliser ;

4) Arrêter les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. DECOT Dominique s'enquiert des loyers payés par la Boulangerie du Totem. Mme ORIOL Evelyne précise que le locataire est à jour de ses loyers. Il a effectivement bénéficié d'une exonération partielle de loyers tant que la Boulangerie GOKTEKIN était ouverte.

M. DECOT Dominique demande des précisions sur le procès du Petit Tony. Mme ORIOL Evelyne indique que cela n'a rien à voir avec le compte administratif. La procédure est en appel.

M. DECOT Dominique demande à connaître le montant des charges et des recettes de fonctionnement de la Maison de santé. Mme ORIOL Evelyne précise qu'on constate sur 2022, 37 118, 66 € de dépenses et 32 608, 44 € de recettes, donc globalement nous sommes en équilibre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à la majorité la proposition de son Président.

VOTE « CONTRE » : MME MOULIN Justine, M. LEQUEUX Julien, M. DECOT Dominique

NOTE SYNTHETIQUE EXPLICATIVE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DES ETABLISSEMENTS LORETTOIS 2022

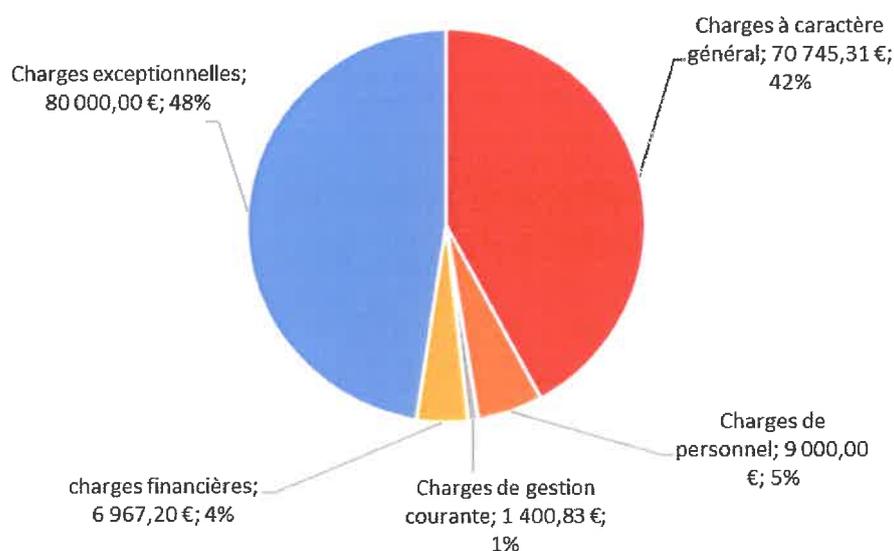
Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement

Exercice	Montant	Evolution
2018	153 842, 14 €	
2019	94 595, 91 €	-38,5 %
2020	55 033, 28 €	-41,8 %
2021	62 105, 62 €	+ 12,9 %
2022	168 113, 34 €	+ 170,7%

Les dépenses réelles de fonctionnement ont connu une forte baisse en 2018 et 2019 et sont redevenus à des valeurs habituelles en 2020. En effet, les travaux réalisés en 2018 et 2019 pour l'aménagement du VIVAL, imputés en fonctionnement, ont considérablement alourdi temporairement la section de fonctionnement. En 2021, la hausse est liée à l'intégration de charges en lien avec la Maison de santé pluridisciplinaire. En 2022, une très forte hausse est constatée avec la prise en charge de la Maison de Santé sur une année pleine ainsi que le versement d'une indemnité à la Boulangerie Goktekin (80 000 €).

Charges réelles de fonctionnement



Les charges à caractère général (011)

Exercice	Montant	Evolution
2018	136 119,00 €	
2019	66 500,69 €	-51,1 %
2020	37 443,30 €	-43,7 %
2021	39 120,94 €	+4,5 %
2022	70 745,31 €	+ 80,8 %

Il est constaté de fortes baisses sur les articles liés à l'aménagement du VIVAL en 2018-2019 bâtiments publics (615221) et du conseil juridique pour le montage juridique de plusieurs baux (Boulangerie, Petit Grain, Vival) pour frais d'honoraires (6226). En 2021, la hausse est minime malgré le paiement de certaines nouvelles charges en lien avec l'aménagement de la Maison de santé. En 2022, la hausse est très marquée avec la prise en compte des charges de la Maison de santé sur une année entière.

Les dépenses de personnels municipaux (chapitre 012)

Elles sont fixes dans le temps : 9 000 € par an.

Les autres charges de gestion courante (chapitre 65)

La Commune a admis en non-valeur, certaines créances non réglées.

Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

La Commune a accepté un protocole d'accord établi avec la société GOKTEKIN, gérée par Monsieur Mutlu GOKTEKIN, visant à résoudre un contentieux entre les parties, suite à la résiliation du bail commercial par la Commune de Lorette. Une indemnité de 80 000 € lui a été versée.

Les recettes de fonctionnement

Elles correspondent aux loyers et charges locatives des biens mis en location par la Commune à des commerçants ou artisans.

Exercice	Recettes réelles	Evolution
2018	80 507,50 €	
2019	71 454,88 €	-11,2 %
2020	62 199,59 €	-12,9 %
2021	95 309,34 €	+53,2 %

2022	212 008, 30 €	+ 25, 2%
------	---------------	----------

La diminution en 2020 est due en grande partie à la gratuité de loyers octroyée à certains locataires pour les soutenir face à la crise sanitaire en cours (6 147 € HT au total). En 2021, l'augmentation est très forte avec l'encaissement de nouveaux loyers (sur une partie de l'année) pour la Maison de santé, la boulangerie du Totem et le Petit Grain. En 2022, l'augmentation se poursuit avec notamment le règlement des loyers sur une année pleine par les professionnels de santé de la Maison Médicale. Les loyers et charges représentent 119 311, 84 € HT.

Une subvention d'équilibre de 92 696, 46 € a été versée par le budget général de la Ville pour combler le déficit de la section de fonctionnement, dû pour partie au versement de l'indemnité à la société GOKTEKIN.

Dépenses d'investissements mobiliers et immobiliers

Les dépenses d'investissement se ventilent selon trois grands items :

- Les immobilisations corporelles aux chapitres 21 et 23 ;
- Les emprunts et dettes assimilées au chapitre 16.

Immobilisations corporelles et incorporelles (chapitres 20, 21 et 23) – hors restes à réaliser

Exercice	Montant HT	Evolution
2018	75 193, 19 €	
2019	6 220, 80 €	-91,7 %
2020	486 065, 47 €	+7 713,6 %
2021	639 348, 01 €	+31,5 %
2022	88 436, 14 €	- 86,2%

Des opérations dans le but de soutenir le commerce local ont été menées en 2022 avec des dépenses suivantes constatées au compte administratif 2022.

Opérations	Montant HT
Remboursement échéance Boulangerie le Totem	20 902, 00 €
Boulangerie le Totem	63 247, 64 €
Signalétique Maison de santé	3 811, 50 €
Divers petit entretien	475, 00 €
TOTAL	88 436, 14€

Les recettes d'investissement

Exercice	Recettes réelles d'investissement	Evolution
----------	-----------------------------------	-----------

2018	223 994, 20 €	
2019	0, 00 €	-75,9 %
2020	249 166, 00 €	-35,7 %
2021	373 149, 55 €	+49,8 %
2022	326 369, 67 €	- 12, 6%

Les principales recettes réelles d'investissement sont les suivantes :

Le recours à l'emprunt et le versement des cautions

L'annexe financière joint au compte administratif décrit précisément les produits affectés à cette section.

Les subventions d'investissement

Exercice	Etat	Région	Département	Autres
2018	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2019	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2020	66 710, 10 €	180 000, 00 €	0,00 €	0,00 €
2021	0, 00 €	0, 00 €	0, 00 €	373 149, 55 €
2022	155 656, 90 €	20 000, 00€	150 000 €	0, 00 €

En 2022, la Commune a perçu des subventions pour l'équipement de la Maison de santé : 155 656, 90 € au titre de la DETR, 20 000 € par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (solde), et 150 000 € du Département de la Loire.

Focus sur l'encours de la dette

L'état de la dette

L'état de la dette est présenté dans les annexes IV.

Au 1^{er} janvier 2023, le capital restant dû auprès d'organismes bancaires est de 270 876, 34 €.

La Ville a dû rembourser en 2022, 26 910, 67 € de capital et régler 7 126, 09 € d'intérêts, soit un total de 34 036, 76 € d'annuité à payer au cours de l'exercice (échéance constante).

A cette date, 2 emprunts sont toujours en cours (2 au Crédit Agricole).

REPUBLIQUE FRANCAISE

BUDGET ETABLISSEMENT LORETTOIS

BUDGET PRIMITIF ETABLISSEMENT LORETTOIS

Numéro SIRET : 21420123800083

M14

COMPTE ADMINISTRATIF

2022

PAGE	CONTENU	Jointes	Sans objet
	I - Informations générales		
3	A - Informations statistiques, fiscales et financières		
4	B - Modalités de vote du budget		
	II - Présentation générale du budget		
5/6	A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser		
7	A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres		
8	A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres		
9	B1 - Balance générale du budget - dépenses		
10	B2 - Balance générale du budget - recettes		
	III - Vote du budget		
11/12	A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses - Articles		
13	A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes - Articles		
14	B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses		
15	B2 - Section d'investissement - Détail des recettes		
16	B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles		
	IV - ANNEXES		
	A - Eléments du bilan		
	A1 - Présentation croisée par fonction		X
	A2.1 - Etat de la dette - Crédits de trésorerie		X
17/20	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
21	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
22	A2.4 - Etat de la dette - Répartition de l'encours	X	
	A2.5 - Etat de la dette - Instruments de couverture du risque financier		X
23	A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	X	
	A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N		X
24	A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
25	A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
26	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
27	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
28	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
	A7.1.1 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement		X
	A7.1.2 - Etat des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement		X
	A7.2.1 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement		X
	A7.3.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.3.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A7.4.1 - Etat des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19-Fonctionnement		X
	A7.4.2 - Etat des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19-Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
29	A10.1 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Entrées	X	
30	A10.2 - Variation du patrimoine (article R.2313-3 du CGCT) - Sorties	X	
31	A10.3 - Opérations liées aux cessions	X	
	A10.4 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées		X
	A10.5 - Variation du patrimoine (article L.300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties		X
	A11 - Etat des travaux en régie		X
	A12.1 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.2 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.3 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	A12.4 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subv. globale		X
	B - Engagements hors bilan		
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
	C - Autres éléments d'informations		
	C1.1 - Etat du personnel		X
	C1.2 - Actions de formation des élus		X
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
32	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
33	C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
34	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
35	C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	X	
	C3.6 - Autres éléments d'information - Identification des flux croisés		X
	D - Décision en matière des taux - Arrêté et signatures		
36	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
37	D2 - Arrêté et signatures	X	

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2022

4 2 1 2 3 0 0 9	Commune : BUDGET DES ETS LORETTOIS	BUDGET 2022
-----------------	------------------------------------	----------------

I - INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES , FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (col. h du recensement INSEE)	4 747,00
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 in fine)	13,00
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : SAINT ETIENNE METROPOLE	

Potentiel fiscal et financier		Valeurs par hab pour la commune (population DGF)	Moyennes nationales de la strate	
Fiscal	Financier		Fiscal	Financier
4 685 204,0000	5 096 441,0000	1 070,6808	897,5200	974,3100

	Informations financières - ratios	Valeurs	Moy. natio. de la strate

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2022

I - INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

POUR MEMOIRE

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau CHAPITRE pour la section de fonctionnement;
 - au niveau CHAPITRE pour la section d'investissement.
 - avec les chapitres "opérations d'équipement" de l'état III B 3;

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : NEANT

- II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement".

NEANT

- III - Les provisions sont :

SEMI-BUDGETAIRES

- IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

- V - Le budget a été voté :

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	194 651,07	831 867,95
	Section d'investissement	735 732,46	352 907,40

+ +

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	5 489,98	
	Report en section d'investissement (001)	375 313,04	

= =

TOTAL (réalisations + reports)	1 311 186,55	1 184 775,35
---------------------------------------	---------------------	---------------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	16 909,90	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	16 909,90	

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	200 141,05	831 867,95
	Section d'investissement	1 127 955,40	352 907,40
	TOTAL CUMULE	1 328 096,45	1 184 775,35

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap. /art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		16 909,90	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	680,00	
2132	Immeubles de rapport	680,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	16 229,90	
2313	Constructions	16 229,90	

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES	A2

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
011	Charges à caractère général	73 953,30	68 899,75	1 845,56		3 207,99
012	Charges de personnel et frais ass	9 000,00	9 000,00			
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gest. cour.	1 400,83	1 400,83			
656	Frais de fonct. groupes d'élus					
Total des dépenses de gestion courante		84 354,13	79 300,58	1 845,56		3 207,99
66	Charges financières	6 967,20	6 967,20			
67	Charges exceptionnelles	80 500,00	80 000,00			500,00
68	Dotations aux provisions					
022	Dépenses imprévues					
Total des dépenses réelles de fonctionn		171 821,33	166 267,78	1 845,56		3 707,99
023	Virement sect. d'inv.	632 310,02				
042	Op.d'ordre de transfert entre secti	26 537,73	26 537,73			
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					
Total des dépenses d'ordre de fonctionn		658 847,75	26 537,73			
TOTAL		830 669,08	192 805,51	1 845,56		3 707,99
D 002	Déficit de fonctionnement repor	5 489,98				
RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
013	Atténuations de charges					
70	Prod. des services, dom, vtes					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations, participations	92 696,46	92 696,46			
75	Autres prod. de ges. cour.	123 602,95	119 311,84			4 291,11
Total des recettes de gestion courante		216 299,41	212 008,30			4 291,11
76	Produits financiers					
77	Produits exceptionnels					
78	Reprises sur provisions					
Total des recettes réelles de fonctionner		216 299,41	212 008,30			4 291,11
042	Op.d'ordre de transfert entre secti	619 859,65	619 859,65			
043	Op.d'ordre à l'int. de la sect.fonct.					
Total des recettes d'ordre de fonctionner		619 859,65	619 859,65			
TOTAL		836 159,06	831 867,95			4 291,11
R 002	Excédent de fonctionnement re					

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES	A3

Chap.	Libellé	Crédits ouverts	Emls	Restes à réaliser	Crédits annulés
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
3...	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles	6 286,50	4 286,50	680,00	1 320,00
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours	100 379,54	84 149,64	16 229,90	
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	106 666,04	88 436,14	16 909,90	1 320,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	36 586,07	27 436,67		9 149,40
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	36 586,07	27 436,67		9 149,40
	Total opé. pour compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'investissement	143 252,11	115 872,81	16 909,90	10 469,40
040	Op. d'ordre de transfert entre section	619 859,65	619 859,65		
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	619 859,65	619 859,65		
	TOTAL	763 111,76	735 732,46	16 909,90	10 469,40
D 001	Solde d'exécution négatif reporté de N-1	375 313,04			
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
3...	Stocks				
13	Subventions d'investissement	469 901,65	325 656,90		144 244,75
16	Empr. et dettes assimil. (hors 165)				
20	Immobilisations incorporelles				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	469 901,65	325 656,90		144 244,75
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)				
1068	Excédents de fonct. capitalisés				
138	Autres subv. d'invest. non transf.				
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 675,40	712,77		8 962,63
18	Compte de liaison : affectation				
26	Particip. créances rattachées à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Prod. des cessions d'immobilisations				
	Total des recettes financières	9 675,40	712,77		8 962,63
	Total opé. pour compte de tiers				
	Total des recettes réelles d'investissement	479 577,05	326 369,67		153 207,38
021	Virement de la section de fonctionnement	632 310,02			
040	Op. d'ordre de transfert entre section	26 537,73	26 537,73		
041	Opérations patrimoniales				
	Total des recettes d'ordre d'investissement	658 847,75	26 537,73		
	TOTAL	1 138 424,80	352 907,40		153 207,38
R 001	Solde d'exécution positif reporté de N-1				

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

1 - Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	Charges à caractère général	70 745,31		70 745,31
012	Charges de personnel et assim	9 000,00		9 000,00
014	Atténuations de produits			
60	<i>Achats et variation des stocks</i>			
65	Autres charges de gestion courante	1 400,83		1 400,83
656	Frais de fonct. groupes d'élus			
66	Charges financières	6 967,20		6 967,20
67	Charges exceptionnelles	80 000,00		80 000,00
68	<i>Dot. aux amort. et provisions</i>		26 537,73	26 537,73
71	<i>Production stockée(ou déstockage)</i>			
	Autres			
Dépenses de fonctionnement - Total		168 113,34	26 537,73	194 651,07
D002 Déficit de fonctionnement reporté N-1				5 489,98

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves			
13	Subventions d'investissement		619 859,65	619 859,65
15	<i>Provisions pour risques et charges</i>			
16	Rembt. d'emprts (sf 1688 non budg.)	27 436,67		27 436,67
18	Compte de liaison :affectation			
	Total des opérations d'équipement			
19	Neutral. et régul. d'opérations			
20	Immob. incorporelles			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles	4 286,50		4 286,50
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours	84 149,64		84 149,64
26	Particip. et créances rattachées à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	<i>Amortissements des immob.(reprises)</i>			
29	<i>Provis.pour dépréciation des immob.</i>			
39	<i>Provis.dépréciation stocks et en-cours</i>			
45X-1	Op. pour compte de tiers			
481	<i>Ch.à répartir sur plusieurs exercices</i>			
49	<i>Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers</i>			
59	<i>Provis.pour dépréc. cptes financiers</i>			
3...	Stocks			
	Autres			
Dépenses d'investissement - Total		115 872,81	619 859,65	735 732,46
D001 Solde d'exécution négatif reporté N-1				375 313,04

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2022

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

1 -Titre émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	Atténuations de charges			
60	Achats et variation des stocks			
70	Prod.des services,du domaine et ve			
71	Production stockée(ou déstockage)			
72	Travaux en régie			
73	Impôts et taxes			
74	Dotations et participations	92 696,46		92 696,46
75	Autres produits de gestion courante	119 311,84		119 311,84
76	Produits financiers			
77	Produits exceptionnels		619 859,65	619 859,65
78	Reprises sur amortiss.et provisions			
79	Transferts de charges			
	Autres			
Recettes de fonctionnement - Total		212 008,30	619 859,65	831 867,95
R 002 Excéd. de fonctionnement reporté N-1				

Chap	INVESTISSEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	Dot., fonds div. et réserves (sauf 106)			
1068	Excédents de fonctionnement capitali			
13	Subventions d'investissement	325 656,90		325 656,90
15	Provisions pour risques et charges			
16	Emp.dettes assimil.(sf 1688 non bud	712,77		712,77
18	Compte de liaison :affectation			
19	Diff. sur réalisations d'immobilisations			
20	Immob. incorporelles (sauf 204)			
204	Subventions d'équipement versées			
21	Immobilisations corporelles			
22	Immobilisations reçues en affectation			
23	Immobilisations en cours			
26	Particip. et créances rattach.à des par			
27	Autres immobilisations financières			
28	Amortissements des immobilisations		26 537,73	26 537,73
29	Provis.pour dépréciation des immob.			
39	Provis.dépréciation stocks et en-cours			
45X-2	Op. pour compte de tiers			
481	Ch.à répartir sur plusieurs exercices			
49	Provis.pour dépréc.des Cptes de tiers			
59	Provis.pour dépréc. cptes financiers			
3...	Stocks			
	Autres			
Recettes d'investissement - Total		326 369,67	26 537,73	352 907,40
R 001 Solde d'exécution positif reporté N-1				

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
011	Charges à caractère général	73 953,30	68 899,75	1 845,56		3 207,99
60611	Eau et assainissement	489,65	298,22			191,43
60612	Énergie - Électricité	1 850,00	2 122,25	486,29		-758,54
60622	Carburants	250,00				250,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	355,85			144,15
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	349,11			650,89
6132	Locations immobilières	6 000,00	5 805,90			194,10
614	Charges locatives	6 000,00	5 422,22			577,78
615221	Bâtiments publics					
615228	Autres bâtiments	20 126,48	19 774,79			351,69
61558	Autres biens mobiliers	500,00				500,00
6156	Maintenance	1 000,00	345,22	487,27		167,51
6161	Multirisques	1 000,00	1 271,89			-271,89
6226	Honoraires	5 500,00	5 229,86			270,14
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	600,00			400,00
6228	Divers	1 899,17	2 109,24			-210,07
6231	Annonces et insertions					
6232	Fêtes et cérémonies					
6262	Frais de télécommunications	500,00	269,49			230,51
627	Services bancaires		14,84			-14,84
6282	Frais de gardiennage (églises,	500,00				500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	8 600,00	7 692,00	872,00		36,00
6288	Autres services extérieurs					
63512	Taxes foncières	17 238,00	17 238,87			-0,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	9 000,00	9 000,00			
6215	Personnel affecté par la colle	9 000,00	9 000,00			
014	Atténuations de produits					
65	Autres charges de gestion courante	1 400,83	1 400,83			
6542	Créances éteintes	1 400,83	1 400,83			
65888	Autres Charges diverses de ges					
656	Frais de fonctionnement des groupes d'élus					
TOTAL GESTION DES SERVICES		84 354,13	79 300,58	1 845,56		3 207,99
(a)=(011+012+014+65+656)						
66	Charges financières(b)	6 967,20	6 967,20			
66111	Intérêts réglés à l'échéance	7 126,09	7 126,09			
66112	Intérêts - Rattachement des IC	-158,89	-158,89			
Calcul du 66112 :						
ICNE de l'exercice : 1160,35						
ICNE de N-1 : 1319,24						
67	Ch. exceptionnelles(c)	80 500,00	80 000,00			500,00
673	Titres annulés	500,00				500,00
678	Autres charges exceptionnelles	80 000,00	80 000,00			
68	Dotations au provisions(d)					
6817	Dotations aux provisions pour					
022	Dépenses Imprévues(e)					
TOT. DEPENSES REELLES a+b+c+d+e		171 821,33	166 267,78	1 845,56		3 707,99
023	Virement à la section d'investissement	632 310,02				
042	Opér. d'ordre de transfert entre sections	26 537,73	26 537,73			
6811	Dotations aux amortissements d	26 537,73	26 537,73			

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
	TOTAL DES PRELEVEMENTS	658 847,75	26 537,73			
	au profit de la sect. d'investissement					
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonctionnement					
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	658 847,75	26 537,73			
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	830 669,08	192 805,51	1 845,56		3 707,99
002	Déficit de fonctionnement reporté de N-1	5 489,98				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112

Montant des ICNE de l'exercice	1 160,35
Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 319,24
= Différence ICNE N - ICNE N-1	-158,89

SECTION DE FONCTIONNEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Emis	Rattachés	R.à.R	
013	Atténuations de charges					
70	Produits des services, du domaine et ventes.....					
73	Impôts et taxes					
74	Dotations et participations	92 696,46	92 696,46			
74741	Communes membres du gfp	92 696,46	92 696,46			
75	Autres produits de gestion courante	123 602,95	119 311,84			4 291,11
752	Revenus des immeubles	114 432,17	109 410,10			5 022,07
7588	AUTRES PRODUITS DIVERS DE	9 170,78	9 901,74			-730,96
	TOTAL GESTION DES SERVICES	216 299,41	212 008,30			4 291,11
	(a)=70+73+74+75+013					
76	Produits financiers (b)					
77	Produits exceptionnels (c)					
78	Reprises sur provisions (d)					
	TOT. DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	216 299,41	212 008,30			4 291,11
042	Opér.d'ordre de transfert entre sections	619 859,65	619 859,65			
777	Quote-part des subventions	619 859,65	619 859,65			
043	Opé.d'ordre à l'intérieur de la sect. de fonct.					
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	619 859,65	619 859,65			
	TOTAL RECETTES DE FONCT.DE L'EXE	836 159,06	831 867,95			4 291,11
	=Total des opé.réelles et d'ordre					
	R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1					

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES	B1

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.à.R	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immo.incorporelles (hors opérations et 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immo.corporelles (hors opérations)	6 286,50	4 286,50	680,00	1 320,00
2115	Terrains bâtis				
2132	Immeubles de rapport	6 286,50	3 811,50	680,00	1 795,00
2138	Autres constructions				
21534	Réseaux d'électrification				
2181	Installations générales, agenc		475,00		-475,00
2184	Mobilier				
22	Immo. reçues en affectation				
23	Immo.en cours (hors opérations)	100 379,54	84 149,64	16 229,90	
2313	Constructions	100 379,54	84 149,64	16 229,90	
	Total des dépenses d'équipement	106 666,04	88 436,14	16 909,90	1 320,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement				
16	Emprunts et dettes assimilées	36 586,07	27 436,67		9 149,40
1641	Emprunts en euros	26 910,67	26 910,67		
165	Dépôts et cautionnement	9 675,40	526,00		9 149,40
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Particip.et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	36 586,07	27 436,67		9 149,40
	Total dépenses opé.pour comptes de tiers				
	TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE	143 252,11	115 872,81	16 909,90	10 469,40
040	Opé.d'ordre transfert entre sections	619 859,65	619 859,65		
	Reprises sur autofinancement antérieur	619 859,65	619 859,65		
13141	Communes membres du GFP				
13911	Subv.équip.État et étab.natio	619 859,65	66 710,10		553 149,55
13912	Subv.équip.Régions		180 000,00		-180 000,00
139141	Subv.équip.Communes du GFP		373 149,55		-373 149,55
	Charges transférées				
041	Opérations patrimoniales				
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	619 859,65	619 859,65		
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	763 111,76	735 732,46	16 909,90	10 469,40
	DE L'EXERCICE				
D 001	SOLDE D'EXECUTION NEGATIF	375 313,04			
	REPORTE DE N-1				

SECTION D'INVESTISSEMENT

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES	B2

Chap/ art	Libellé	Crédits ouverts	Emis	R.à.R	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement	469 901,65	325 656,90		144 244,75
1314	Communes				
13141	Communes membres du GFP	144 244,75			144 244,75
1321	État et établissements nationa	155 656,90	155 656,90		
1322	Régions	20 000,00	20 000,00		
1323	Départements	150 000,00	150 000,00		
16	Emprunts et dettes assimilées (hor 165)				
1641	Emprunts en euros				
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
2132	Immeubles de rapport				
22	Immo. reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des recettes d'équipement	469 901,65	325 656,90		144 244,75
10	Dotations, fonds divers et réserves				
138	Autres subv.d'investis.transférées				
165	Dépôts et cautionnements reçus	9 675,40	712,77		8 962,63
165	Dépôts et cautionnement	9 675,40	712,77		8 962,63
18	Compte de liaison : affectation à				
26	Particip.et créances rattachées				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produit des cessions d'immob.				
	Total des recettes financières	9 675,40	712,77		8 962,63
	Total recettes opé.pour comptes de tiers				
	TOTAL RECETTES REELLES	479 577,05	326 369,67		153 207,38
021	Virement de la sec. de fonctionnement	632 310,02			
040	Opé.d'ordre transfert entre sections	26 537,73	26 537,73		
28088	Autres immobilisations incorpo	1 230,43	1 230,43		
28132	Immeubles de rapport	21 911,77	21 911,77		
28181	Installations générales, agenc	732,83	732,83		
28188	Autres immobilisations corpore	2 662,70	2 662,70		
	Total prelev.de la sec.de fonctionnement	658 847,75	26 537,73		
041	Opérations patrimoniales				
	TOTAL RECETTES D'ORDRE	658 847,75	26 537,73		
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 138 424,80	352 907,40		153 207,38
	DE L'EXERCICE				
	R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF				
	REPORTÉ DE N-1				

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2022

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date émission	Date 1er rembt	Nominal	Type taux intérêt	Index	Taux initial		Devise	Périod. des remb.	Profil d'amort	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt
								Niveau de tx	Tx. actuarié					
TOTAL GENERAL					464 715,40									
163 Emprunts obligataire					0,00									
1631 Emprunts publics					0,00									
1632 Emprunts privés					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit					455 040,00									
1641 Emprunts en euros					455 040,00									
00000731005	Caisses de crédit	02/01/2013		15/04/2013	255 040,00	F	(NÉANT)		3,78		T		NON	A1
00001817294	Caisses de crédit	30/10/2018		15/02/2019	200 000,00	F	(NÉANT)		1,59		T		NON	A1
1643 Emprunts en devis					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus					9 675,40									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					9 675,40									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières					0,00									
168 Autres emprunts et dettes					0,00									
168 Autres emprunts et dettes					0,00									

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date émission	Date 1er rembt	Nominal	Type taux intérêt	Index	Taux initial		Devise	Period. des remb.	Profil d'amort	Possibilité de rembt anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt	
								Niveau de tx	Tx. actuarié						
dettes assimilées					0,00										
1681 Autres emprunts					0,00										
1682 Bons					0,00										
1687 Autres dettes					0,00										
					0,00										

Emprunts et dettes à l'origine du contrat

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Couv-erture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couv	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de tx	Indox	Niv de taux	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus	
TOTAL GENERAL				280 551,74					36 586,07	7 126,09		1 160,35
163 Emprunts obligataire				0,00					0,00	0,00		0,00
1631 Emprunts publics				0,00					0,00	0,00		0,00
1632 Emprunts privés				0,00					0,00	0,00		0,00
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit				270 876,34					26 910,67	7 126,09		1 160,35
1641 Emprunts en euros				270 876,34					26 910,67	7 126,09		1 160,35
00000731005	NON			105 995,70	6		(NEANT)		17 922,08	4 432,04		834,71
00001817294	NON			164 880,64	16		(NEANT)		8 988,59	2 694,05		325,64
1643 Emprunts en devises				0,00					0,00	0,00		0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus				0,00					0,00	0,00		0,00
1651 Dépôts et cautionnements reçus				9 675,40					9 675,40	0,00		0,00
1652 Cautionnements reçus				9 675,40					9 675,40	0,00		0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				0,00					0,00	0,00		0,00
1671 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières				0,00					0,00	0,00		0,00
168 Autres emprunts et dettes				0,00					0,00	0,00		0,00
1681 Autres emprunts et dettes				0,00					0,00	0,00		0,00

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.2 - Répartition par nature de dette (hors 16449 et 166)

Nature et objet de la dette	Couv- erture ? O/N	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couv	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résid- uelle	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de tx	Index	Niv de taux	Capital	Charges d'intérêt	Intérêts perçus	
dettes assimilées				0,00					0,00	0,00		0,00
1681 Autres emprunts				0,00					0,00	0,00		0,00
1682 Bons.....				0,00					0,00	0,00		0,00
1687 Autres dettes				0,00					0,00	0,00		0,00
				0,00					0,00	0,00		0,00

IV ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN ETAT DE LA DETTE

IV

A2.3 - Répartition des emprunts par structure de taux

Emprunts ventilés par type de taux (taux au 31/12/N)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal	Type indice	Durée du contrat	Date des périodes bonifiées	Taux minimal	Taux maximal	Coût de sortie	Taux après couverture éventuelle	Capital restant d0 au 31/12/N	Niveau du taux à la date de vote	Intérêts payés au cours de l'exercice	Intérêts perçus au cours de l'exercice	% par type de tx selon le cap restant d0
CAHL N°1817294	CREDIT AGRICOLE	200 000,00		20						164 880,64	1,58	2 694,01		
CAHL 731005	CREDIT AGRICOLE	255 040,00		15						105 985,70	3,78	4 432,04		
TOTAL EMPRUNTS		455 040,00								270 876,34		7 126,09		
TOTAL CAUTION		9 675,40								9 675,40				
CAUTIONS DIV.	CAUTIONS DIVERS	9 675,40								9 675,40				
Option d'échange C														
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicat. jusqu'à 5 capé D														
Total														
Multiplicateur jusqu'à 5 E														
Total														
Autres types de structure F														
Total														
Total général		464 715,40								280 551,74		7 126,09		

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.4 - Etat de répartition de l'encours

Structures	(1) Indices en euros	(2) Indices Inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
Indices sous-jacents						
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nb de produits					
	% de l'encours	2,00				
	Mt en euros	100,00				
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Mt en euros	270 876,34				
(C) Option d'échange (swaption)	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Mt en euros					
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Mt en euros					
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Mt en euros					
(F) Autres types de structures	Nb de produits					
	% de l'encours					
	Mt en euros					

IV - ANNEXES - ETAT DE LA DETTE **IV**

A2.6 - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement

Catégories et intitulés d'emprunts	Amort. de l'emprunt		Date de refinancement	Org. prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périod. des remb.	Caractéristiques du taux			Coût de sortie		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice	
	Année	Profil							Tx	Index	Niveau Tx.	Type	Montant	Intérêts	Capital		
Dépenses au c/166 refinanc. de dette																	
Recettes c/166 refinanc. de dette																	

IV - ANNEXES - ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

IV

A2.8 DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME

REPARTITION PAR PRETEUR	Dette en capital à l'origine	Dette en capital au 31/12	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts	Capital
CREDIT AGRICOLE	255 040,00	105 995,70	22 354,12	4 432,04	17 922,08
CREDIT AGRICOLE	200 000,00	164 880,64	11 682,64	2 694,05	8 988,59
CREDIT AGRICOLE	455 040,00	270 876,34	34 036,76	7 126,09	26 910,67

A2.9 AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
CAUTION MR TISSOT	525,26	525,26	
CAUTION TABLE D'ELSA	631,14	631,14	
CAUTION NETPRO	410,00	410,00	
CAUTION SAS YASSIR VIVAL	2 196,00	2 196,00	
CAUTION ATELIER DE POSE CORSE	830,00	830,00	
CAUTION LE PETIT GRAIN (télécommande)	100,00	100,00	
CAUTION LE PETIT GRAIN	1 000,00	1 000,00	
CAUTION CAMILLE VIENNET	520,00	520,00	
CAUTION BOULANGERIE DU TOTEM	2 400,00	2 400,00	
CAUTION AKTOFER SASU	537,00	537,00	
CAUTION DARIUS	526,00	526,00	
TOTAL CAUTIONS	9 675,40	9 675,40	

IV - ANNEXES	IV
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 - AMORTISSEMENTS - METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL	Délibération du
AMORTISSEMENT	Seuil unitaire en deça duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R;2321-1 DU CGCT) :	29/09/2014
	Type (L/D/V) : Catégories de biens amortis	
	L IMMOBILISATIONS INCORPORE	2 ANS 29/09/2014
	L MOBILIER	10 ANS 29/09/2014
	L MOBILIER URBAIN	10 ANS 29/09/2014
	L MATERIELS DE BUREAU ELECT	5 ANS 29/09/2014
	L MATERIELS INFORMATIQUE	2 ANS 29/09/2014
	L VEHICULES	5 ANS 29/09/2014
	L EQUIPEMENTS SPORTIFS	10 ANS 29/09/2014
	L INSTALLATION ET APPAREILS I	10 ANS 29/09/2014
	L MATERIELS CLASSIQUES	10 ANS 29/09/2014
	L APPAREIL DE LEVAGE	20 ANS 29/09/2014
	L EQUIPEMENTS DE CUISINE	10 ANS 29/09/2014
	L AUTRE AGENCEMENT ET AMEI	20 ANS 29/09/2014
	L AGENCEMENTS ET AMENAGEM	15 ANS 29/09/2014
	L IMMEUBLE DE RAPPORT	100 ANS 29/09/2014
	L FONDS DE COMMERCE	10 ANS 01/10/2019

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2022

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES	A6.1

DETAIL DES DEPENSES

Art	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES FINANCIERES TOTALES = A+B+C+D		656 445,72	647 296,32
HORS CHARGES TRANSFEREES = A+B+C		656 445,72	647 296,32
16	Empr.et dettes assi.hors 16449 et 166(A)	36 586,07	27 436,67
1641	Emprunts en euros	26 910,67	26 910,67
165	Dépôts et cautionnement	9 675,40	526,00
Autres dépenses financières (sous-total) (B)			
10	Reversement de dotations		
13	Remboursement de subventions		
26	Participations et créances rattachées		
27	Autres immobilisations financières		
	Autres		
020	Dépenses imprévues		
	Transferts entre sections = C+D	619 859,65	619 859,65
	Reprises / Autofinancement antérieur (C)	619 859,65	619 859,65
10	Dotations fonds divers et réserves		
13911	Subv.équip.État et étab.natio	619 859,65	66 710,10
13912	Subv.équip.Régions		180 000,00
139141	Subv.équip.Communes du GFP		373 149,55
15	Sur provisions pour risques et charges		
.9	Sur provisions pour dépréciation		
13141	Communes membres du GFP		
	Charges transférées D=E+F+G		
2...	Travaux en régie (E)		
481	Charges à répartir sur plusieurs exer. (F)		
	Stocks(G)		

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser en dépenses au 31/12	Solde d'exécution D001 de l'exercice au 31/12	TOTAL
Dépenses à couvrir par des ressources propres	647 296,32	16 909,90	375 313,04	1 022 609,36

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2022

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES	A6.2

DETAIL DES RECETTES

Art.	Libellé	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES)		658 847,76	26 537,73
= a+b+c+d			
	Ressources propres ext. (a)		
	Autres rec. financières (b)		
138	Autres subv.d'invest.non transf.		
274	Remboursement de prêts		
	Autre		
	Transf. entre sections (c)	26 537,73	26 537,73
15	Prov. pour risques et charges		
.9	Prov. pour dépréciation		
28088	Autres immobilisations incorpo	1 230,43	1 230,43
28132	Immeubles de rapport	21 911,77	21 911,77
28181	Installations générales, agenc	732,83	732,83
28188	Autres immobilisations corpore	2 662,70	2 662,70
481	Amort. des charges à étaler		
021	Vir.de la sect.de fonct.(d)	632 310,02	

	Opération de l'exercice	Restes à réaliser en recettes au 31/12	Solde d'exécution R001 de l'exercice au 31/12	Affectation R1068	TOTAL
Total ressources propres disponibles	26 537,73	0,00	0,00	0,00	26 537,73

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	1 022 609,36
Recettes propres disponibles	26 537,73
Solde	-996 071,63

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE		A10.1

A10.1 - Etat des entrées des immobilisations (R.2313-3 du CGCT)

Modalités d'acquisition	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements	Durée de l'amortissement
A titre onéreux		475,00		
	CHANGEMENT BLOCS DE SECOURS TABLE D'ELSA ET PETIT GRAIN	475,00		1
A titre gratuit				
Mise à disposition				
Affectation				
Concession ou affermage				
Divers				
TOTAL GENERAL		475,00		

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2022

IV - ANNEXES		IV
ELEMENTS DU BILAN - VARIATION DU PATRIMOINE		A10.2

A10.2 - Etat des sorties des immobilisations (R.2313-3 du CGCT)

Modalités de sortie	Désignation du bien	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée de l'amort.	Cumul des amort. antérieurs	Valeur nette comptable au jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values
A titre onéreux		834 823,07					834 759,06
A titre gratuit		834 823,07			834 823,07	64,01	834 759,06
Mise à disposition							
Affectation							
Mise en concession ou affermage							
Mise à la réforme							
Divers							
TOTAL GENERAL		834 823,07					834 759,06

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN - OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	A10.3

A10.3 - Opérations liées aux cessions

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Produits des cessions		Réalisations
compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2022

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE	C3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de financement	Mt. de financement
Syndicat Intercommunal GIER DORLAY	05/01/1957	(en %) Sans fiscalité propre	50,00
Syndicat Intercom.d'Assainissement Moyenne Vallée	10/02/1976	Métropole	
Syndicat Mixte du Parc Naturel et Régional Pilat	25/08/1980	Métropole	
Métropole Saint Etienne Métropole	01/01/2013	CVAE + CFE	

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2022

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE	C3.2

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	Nature de l'activité	TVA
CCAS	CCAS DE LORETTE	29/01/1855	N°1 29/01/1855	SPA	NON

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2022

IV - ANNEXE - AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION	IV
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	C3.3

Catégorie de l'établissement	Intitulé/objet de l'établissement	Date de création	N. et date délibération	SIRET	Nature de l'activité	TVA
ETS LORETTOIS	BUDGET DES ETABLTS LORETTOIS	05/12/2011	DCM 2011-12-93	21420123800083	SPIC	OUI

BUDGET DES ETS LORETTOIS - CA 2022

IV - ANNEXE	IV
PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	C3.5

C3.5 - PRESENTATION AGREGEE ET CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

1 - BUDGET ANNEXE

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	1 138 424,80	1 111 045,50	16 909,90	10 469,40
RECETTES	1 138 424,80	352 907,40		153 207,38
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	836 159,06	200 141,05		3 707,99
RECETTES	836 159,06	831 867,95		4 291,11

**2 - BUDGETS GÉNÉRAUX
VILLE DE LORETTE (NFC)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	3 393 185,81	2 432 002,55	483 811,39	477 371,87
RECETTES	3 393 185,81	3 045 659,66	60 233,00	-12 145,76
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	5 205 411,84	4 867 154,75		38 818,18
RECETTES	5 205 411,84	5 236 952,63		-31 540,79

**3 - PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRIMITIF ET DES BUDGETS ANNEXES
(avant la neutralisation des flux réciproques)**

SECTION	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Réalisations mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	4 531 610,61	3 543 048,05	500 721,29	487 841,27
RECETTES	4 531 610,61	3 398 567,06	60 233,00	141 061,62
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	6 041 570,90	5 067 295,80		42 526,17
RECETTES	6 041 570,90	6 068 820,58		-27 249,68
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	10 573 181,51	8 610 343,85	500 721,29	530 367,44
TOTAL GENERAL DES RECETTES	10 573 181,51	9 467 387,64	60 233,00	113 811,94

Monsieur le Maire réintègre la salle de l'Hôtel de Ville et reprend la présidence de l'assemblée.

2023-06-73- CONSTITUTION DE LA NOUVELLE COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 1650 paragraphe 3 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des impôts directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal, et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement général de conseils municipaux.

Cette commission, outre le Maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants désignés par Monsieur le Directeur des Services fiscaux sur une liste de contribuables, en nombre double, dressé par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire vous rappelle que les membres de la liste arrêtée par le Conseil Municipal le 20 juillet 2020 étaient d'accord pour être désignés comme titulaire ou suppléant jusqu'en 2026.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de ne remplacer que les personnes de la liste fixée en 2020, qui ne sont plus des contribuables de la Commune, soit en ayant quitté la Commune, ou étant décédé.

Monsieur le Maire vous propose donc d'arrêter une liste de 32 noms :

- Eliane MATHIEU
- Jean-Christophe BONNAND
- Maud PITZALIS
- Christophe POINAS
- Chantal FAYELLE
- Jean-Claude POINTET
- Denise PEZERIL
- Sébastien MARTIN
- Patrick RICCI
- Carole ACAR
- Henri ARIGNO
- Sandrine MALEYSSON
- Frédéric COMBE
- Evelyne ORIOL
- Christophe POULAIN
- Sylvie CAPUANO
- Monique LATOUD
- Rosario SANTORO
- Tahar BENHADDAD
- Yasmina PAVAILLER
- Michelle VERRIER
- Michel LUMIA
- Isabelle CAMPOY
- Dominique DECOT
- Carmela CANNELLA
- Djoudi LAIFAOUI
- Jeanine POULAIN
- Thierry MATHIVET
- Dominique MASSON
- Patricia PELARDY
- Evelyne VERGNAUD
- Gilles RAIA

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2023-06-74- REMBOURSEMENT LOYER – BOX N°2- 87 RUE JEAN JAURES

Le point est présenté par M. RAIA Gilles.

Monsieur le Maire vous rappelle que la Ville loue 4 garages fermés au 87 rue Jean Jaurès. Le locataire du box n°2, Monsieur C. a fait savoir à la Commune que depuis le 4 décembre 2022, il ne parvient plus à fermer à clé son box suite à une dégradation commise par un tiers. La porte sectionnelle a pu être réparée aux termes de 4 mois.

Le locataire a saisi la Trésorerie de Firminy et a demandé une remise gracieuse pour les loyers émis pendant cette période.

Le loyer mensuel est de 41,74 €.

Monsieur le Maire vous propose d'accéder à cette requête et d'annuler les titres de recettes émis sur les mois de janvier à avril 2023, soit 4 mois pour le box communal n°2 situé 87 rue Jean Jaurès.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2023-06-75- COTISATION 2023 À LA MISSION LOCALE GIER PILAT

Le point est présenté par Mme KERGOT Virginie.

Monsieur le Maire vous précise que chaque année, la Mission Locale Gier Pilat, sollicite le renouvellement de l'adhésion de la Commune à cet organisme qui a vocation à accompagner les jeunes de 16 à 25 ans pour trouver une formation ou un emploi. La demande de cotisation pour l'année 2023 a été réceptionnée en Mairie le 14 juin 2023.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) De confirmer le maintien de l'adhésion de la Commune pour 2023 à la Mission Locale ;
- 2) De fixer la cotisation à 4 726, 26€ pour l'année 2023 (soit 0,99 €/habitant, maintien par rapport à 2022) ;
- 3) D'imputer la dépense au budget général de la commune.

M. LEQUEUX Julien demande à obtenir des éléments qualitatifs et quantitatifs sur les jeunes accueillis comme il a pu en obtenir l'année passée par Madame Eliane VERGER.

Mme KERGOT Virginie précise que 96 jeunes lorettois ont été accueillis (49 femmes et 47 hommes). 13 jeunes sont partis en formation. Les jeunes en souffrance sont autant des hommes que des femmes. En 2022, 86 jeunes ont signé un contrat d'emploi, 4 ont été repérés en décrochage et ont eu une obligation de formation, 2 ont fait des contrats de professionnalisation, 3 sont partis en contrat d'apprentissage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

2023-06-76- APPROBATION D'UN ACTE D'ENGAGEMENT EN VUE DE LA SIGNATURE D'UN CONTRAT TERRITORIAL GLOBAL AVEC LA CAF

Monsieur le Maire vous rappelle que les contrats enfance jeunesse (CEJ) arrivés à terme sont remplacés, à compter du 31 décembre 2019, par des conventions territoriales globales (CTG). Pour rappel, le contrat Enfance Jeunesse de Lorette est arrivé à échéance le 31 décembre 2022.

L'objectif de cette nouvelle procédure pour la Caisse d'Allocation Familiales est de mettre en valeur l'action de la branche "famille" sur un territoire plus global qu'un CEJ, une plus grande lisibilité de ses actions de soutien auprès des associations et des communes. Cette convention de partenariat vise à être cohérente avec les politiques locales et entend conduire à une plus grande coordination des actions. Elle vise à élaborer pour le territoire défini des CTG un projet social de territoire avec les collectivités, d'organiser l'offre de service des CAF de manière structurée et priorisée. Elle vise à favoriser le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs.

Sur le périmètre du territoire du Pays du Gier, trois contrats globaux seront signés répondant à l'idée de bassin de vie.

Les trois CTG retenus sont les suivantes :

- Une CTG regroupant la Valla en Gier, L'Horme, Saint Chamond et le SIPG ;
- Une CTG regroupant Cellieu, Chagnon, Doizieux, Farnay, La Terrasse sur Dorlay, La Grand' Croix, Saint Paul en Jarez, Valfleury, **Lorette** et le SIPG ;
- Une CTG regroupant Châteauneuf, Dargoire, Pavezin, Rive de Gier, Sainte Croix en Jarez, Saint Joseph, Saint Martin la Plaine, Tartaras, Genilac, Saint Romain en Jarez et le SIPG.

Monsieur le Maire vous rappelle que par délibération n°2021-10-78 en date du 7 octobre 2021, le Conseil Municipal avait décidé :

- D'approuver le périmètre du territoire d'intervention de contractualisation de la convention territoriale globale (CTG), à savoir les communes de La Grand' Croix, Cellieu, Chagnon, Doizieux, Farnay, La Terrasse sur Dorlay, Saint Paul en Jarez, Valfleury et Lorette, ainsi que le SIPG ;
- De désigner Monsieur le Maire ou son représentant pour participer au Comité de pilotage ;
- D'approuver la possibilité de confier au SIPG le lancement de la consultation d'un marché groupé pour la réalisation d'un diagnostic ainsi que les modalités de réalisation du diagnostic, pour lesquelles un bureau d'études sera retenu en fonction d'un cahier des charges défini par le SIPG conjointement avec la commune et les autres communes du périmètre ;

- D'approuver la possibilité de définir les modalités de financement et de conventionnement utiles à la conduite du marché groupé nécessaire à la réalisation du diagnostic conduit par le SIPG ;
- De prendre acte que la Direction de la CAF de la Loire s'est engagée à ce que :
 - Chaque maire intervienne à la signature de la CTG ;
 - Le volume de financements par commune ne soit pas changé ;
 - Les postes de coordinateurs soient maintenues.
- De lui donner tous les pouvoirs ou son représentant pour prendre toutes les dispositions et signer les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Convention Territoriale Globale est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, qu'elle s'appuie sur un diagnostic territorial partagé avec les partenaires à l'échelle du périmètre dans lequel la commune est comprise mais également à l'échelle des 3 périmètres définis dans le cadre du S.I.P.G., pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions dont les étapes ont été les suivantes :

- Phase 1 : Diagnostic territorial partagé
- Phase 2 : Ateliers thématiques centrés sur les enjeux, de la petite enfance, de l'enfance-jeunesse et de l'Animation de vie sociale pour identifier les enjeux prioritaires du diagnostic
- Phase 3 : Déclinaison de la stratégie par des fiches actions en vue de répondre aux problématiques identifiées et de plans d'actions

La Convention Territoriale Globale constitue le seul contrat de développement en direction des collectivités locales et qu'elle engage la Caisse d'Allocations Familiales à maintenir le soutien financier aux équipements de services.

Dans la mesure où il est nécessaire de permettre au gestionnaire d'équipement de contractualiser au plus vite avec la Caisse d'Allocations Familiales (pour Lorette : les structures municipales de la petite enfance et notamment le Pôle Jeunesse, la structure Amiel pour les adolescents et le Relais Petite Enfance, ainsi que la Crèche Coline et Colas) pour leur verser un acompte de bonus territoire à l'été 2023 et avant la signature de la convention territoriale par la collectivité, la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire propose la signature d'un acte d'engagement avec la Commune de Lorette.

Afin de ne pas pénaliser financièrement la Crèche Coline et Colas et la Commune elle-même, et dans l'attente que ce contrat soit enfin signé, Monsieur le Maire vous propose de bien vouloir :

- Approuver le plan d'actions proposé et le principe d'une Convention Territoriale Globale de services aux familles entre les communes signataires de la CTG et la CAF de la Loire du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2026.
- Approuver l'acte d'engagement pour une convention territoriale de services aux familles.

- De le représenter lui ou son représentant à signer l'acte d'engagement tel qu'il est proposé et l'ensemble des documents de la Convention Territoriale Globale de services aux familles nécessaires à la mise en œuvre de la CTG et de la présente délibération.
- Dans la mesure où la Convention Territoriale Globale de services risque d'être signée tardivement, la CAF propose aux communes du périmètre 2 et 3 de signer un acte d'engagement qui permettra de contractualiser avec les gestionnaires des équipements au plus vite pour leur verser un acompte de bonus territoire à l'été. Certaines structures étant en difficultés financières, la signature de cet acte pourra leur permettre de recevoir une somme à l'été, et pouvoir entrevoir la fin d'année plus sereinement. Cet acte engage bien sur les communes à signer la CTG, document à venir. Cependant la Ville de Lorette alerte sur le fait qu'elle veut bien comprendre qu'elle devrait participer au prorata au financement du poste de coordinateur centralisé au SIPG, sans que cela ne diminue le volume de financements de la CAF sur notre poste de coordinateur actuel afin de respecter les engagements qu'avaient pu nous donner Madame la Directrice de la CAF de Saint-Etienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.



Acte d'engagement pour une Convention territoriale globale (Ctg) de services aux familles

PREAMBULE

Les Caf ont inscrit dans leur COG 2018-2022 une ambition forte qui est celle de couvrir l'ensemble du territoire par une Convention Territoriale Globale (Ctg). Cette convention constitue un cadre politique de référence où l'ensemble des interventions et des moyens offerts par la branche Famille est mobilisé.

La Ctg apparait comme étant un outil de développement des territoires particulièrement adapté pour penser et mettre en œuvre avec nos partenaires les mesures nécessaires visant à :

- préserver le fonctionnement des services aux familles ;
- soutenir les actions prioritaires et le développement de nouvelles réponses aux besoins d'accueil ;
- développer une stratégie partenariale pour accompagner les familles dans l'accès à l'ensemble de leurs droits ;
- faciliter la coordination des interventions sur le territoire.

Par son ancrage départemental, la Caf de la Loire est un des partenaires de proximité des collectivités pour mettre en œuvre les politiques publiques en faveur de la petite enfance, de la jeunesse, de l'accompagnement à la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

La proximité et la connaissance fine par ces collectivités de leur territoire représentent une valeur ajoutée incontournable pour apporter des réponses pertinentes aux besoins des familles et des habitants, en s'appuyant sur l'expertise de la collectivité, de la Caf et de leurs partenaires pour mettre à disposition leurs capacités d'ingénierie, leurs données sociales disponibles et mobiliser leurs leviers financiers.

Cette approche territoriale conduit à reconsidérer, ensemble, le projet de territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Pour répondre aux défis de territorialisation et de coopération, la Caf de la Loire et les communes signataires de la CTG s'engagent dans la mise en œuvre d'une « Convention Territoriale Globale » (Ctg) de services aux familles, qui à terme permettra de renforcer nos partenariats de projet sur les champs d'intervention partagés : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, le logement, l'accès aux droits, ...

La Caf de la Loire sera attentive à l'articulation du projet de territoire avec le schéma départemental de services aux familles et d'animation de la vie sociale et tous les schémas et plans en cours de déploiement à l'échelle locale, départementale et nationale.

OBJET DE L'ACTE D'ENGAGEMENT

Cet accord cadre est donc la première étape vers la conclusion d'une Ctg. Il traduit un engagement mutuel en faveur d'une coopération renforcée qui tire sa force de l'engagement de ses acteurs et une volonté commune de répondre aux besoins du territoire.

Il est conclu entre :

- Le maire de la commune de Lorette.
- La Directrice de la Caf de La Loire.

La convention territoriale globale est une convention cadre à visée politique, au service du territoire

Elle marque l'engagement des communes et de la Caf pour les familles et habitants du territoire :

- La Ctg permet de formaliser un projet de territoire, en s'adaptant aux réalités territoriales ;
- Elle s'appuie sur un diagnostic des besoins de la population et des ressources du territoire ;
- Elle contient un plan d'actions modulable et évolutif pour répondre aux enjeux identifiés ;
- Elle fournit un cadre de collaboration renforcé entre les communes et la Caf, avec des instances de travail en commun ;
- Elle permet de poursuivre les engagements financiers pour maintenir et développer les services aux familles ;
- Elle permet aussi de bénéficier de financement au titre du pilotage de ce projet de territoire.

Les objectifs et engagements partagés

• **Les communes signataires de la CTG**

Les communes s'engagent à mettre en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés notamment dans le cadre du travail de diagnostic préalable à la signature de la Ctg.

• **La Caf de la Loire**

La Caf de la Loire contribue à une offre globale de services aux familles en conjuguant l'information et le conseil sur les droits, le paiement des prestations et la mise en œuvre d'une action sociale familiale, préventive et partenariale qui repose à la fois sur des actions d'accompagnement et le financement d'équipements et de services.

L'offre de service proposée par la Caf concerne les politiques de l'enfance, de la jeunesse, de la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement, de l'accès aux droits mais également de l'insertion, du handicap et de l'accessibilité aux services.

Ces offres se déclinent sur les territoires en fonction des besoins et des spécificités locales. Elles s'inscrivent dans les axes du contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion 2018-2022 :

- Poursuivre le développement des services aux familles : petite enfance, enfance et parentalité.
- Soutenir les jeunes dans leurs parcours d'accès à l'autonomie.
- Soutenir l'animation de la vie sociale, levier du bien-vivre ensemble.
- Favoriser l'accès et le maintien des allocataires dans un logement décent et adapté à leurs besoins.
- Développer les parcours allocataires pour un meilleur accès aux droits et aux services.

La Convention territoriale globale permettra de décliner les politiques de manière structurée, tout en objectivant les moyens (humains, financiers et partenariaux) déployés par la Caf sur le territoire. Il est également recherché de mieux articuler et de décliner sur le territoire les intentions et priorités des politiques et schémas départementaux.

Les moyens mobilisés

Cet accord cadre vise à définir le projet de territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. La future Ctg s'appuie sur un **diagnostic partagé** tenant compte de l'ensemble des besoins et ressources du territoire et associant les partenaires concernés.

Elle a pour objet :

- d'identifier l'ensemble des caractéristiques et des besoins du territoire ;
- d'améliorer la connaissance des champs d'intervention de chacun ;
- de s'appuyer sur les forces et potentiels du territoire ;
- de définir les champs d'intervention à investiguer au regard de l'écart offre/besoin ;
- d'identifier les enjeux et priorités du futur projet de territoire.

Le pilotage de cette démarche nécessite une **organisation spécifique** permettant d'appréhender globalement, à l'échelle du territoire, les politiques locales. Elle se traduit par la mise en place d'un comité de pilotage stratégique, composé de représentants de la commune, de la Caf et de partenaires associés, et d'un dispositif d'animation adapté.

Nos engagements financiers actuels dans le cadre du Contrat enfance et jeunesse (Cej) seront maintenus et dorénavant matérialisés par des conventions d'objectifs et de financement « bonus territoire Ctg » avec l'ensemble des gestionnaires des structures existantes, financés par la Caf et la commune, sur le périmètre de compétences des signataires de cet acte d'engagement.

La signature de ces conventions sera effective courant 2023 avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2023. Ainsi, la continuité des financements sera bien assurée entre le Cej qui a pris fin au 31/12/2022 si la Ctg est signée au plus tard au 31 décembre 2023.

La contractualisation du projet de territoire

Cette démarche se concrétisera par la signature de la convention territoriale globale de services aux familles, sur une durée pluriannuelle de 4 ans (du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026) entre les communes signataires de la CTG et la Caf de la Loire.

Fait à Saint Etienne en 2 exemplaires,
Le 09/05/2023

La commune de Lorette	La Caf de la Loire
Le Maire	La Directrice
Gerard TARDY	Marie Pierre BRUSCHET

CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

-

COPIE FINALE

PLAN D' ACTIONS P2

6 avril 2023

1

MÉTHODOLOGIE DE L'ACCOMPAGNEMENT

Du portrait social au plan d'action

RAPPEL DE LA MÉTHODOLOGIE



— Juillet 2022

— Septembre/
Novembre

— Janvier/
Février

— Avril 2023

- 3 portraits sociaux statistiques, pour chacun des 3 périmètres

- Note d'enjeux par périmètre pour les 3 thèmes
- Des analyses des questionnaires et micro-trottoirs

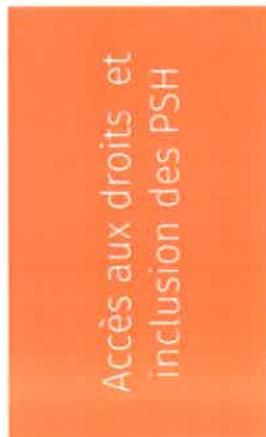
- 3 plans d'action, qui reprennent les différentes actions envisagées par les participants

- Rédaction des 3 CTG



3

THÉMATIQUES DU PORTRAIT SOCIAL



4 THÈMES PRIORISÉS



Comité de pilotage du 10
novembre 2022

Petite
enfance

Enfance/
jeunesse

Vie
sociale



LES PLANS D'ACTION

La Petite Enfance

L'Enfance/ Jeunesse

L'Animation de la Vie Sociale

6

LA PETITE ENFANCE

Enjeux et plan d'action

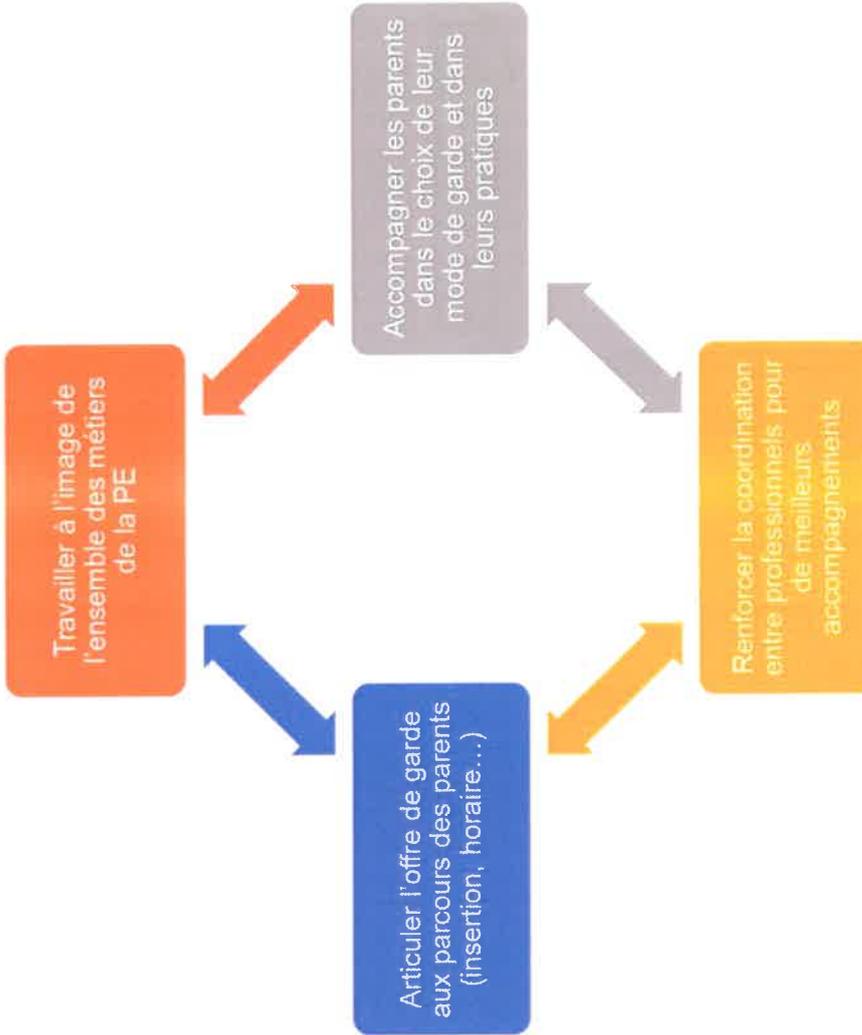
SYNTHÈSE DES ENJEUX P2 PETITE ENFANCE



Pays du Gier



Canton du Gier



Petite Enfance



Actions au niveau intercommunal

Actions impulsées au niveau des trois périmètres

Echelon communal

Enjeux validés en novembre	Fiches action déclinées dans les GT de janvier
Répondre au déficit d'attractivité des métiers de la Petite Enfance	Revaloriser les savoirs-être dans les orientations vers les métiers de la PE Envisager la création d'une crèche familiale
Améliorer la qualité de l'offre Petite Enfance	Créer un pool de professionnels EAJE volants Organiser le rapprochement entre les organismes de formation et les employeurs du territoire Constituer et animer un réseau des acteurs de la Petite enfance Effectuer un diagnostic des besoins en termes de Petite enfance
Accompagner les parents	Organiser des ateliers collectifs pour le 1er anniversaire des enfants afin de solliciter les parents et leur présenter l'offre de territoire (ludothèque, ...)
Accompagner les EAJE Axe parentales	Appui technique aux EAJE impliqués dans des dispositifs innovants (ESH, AVIP, ...) Guichet d'information unique des parents
Tous périmètres Répondre aux problématiques de garde pour les ménages en changement de situation	Solliciter des dispositifs susceptibles de trouver un mode de garde réactif pour les parents dont la situation administrative change (Monoparentalité, retour en emploi, problématiques de garde, ...)

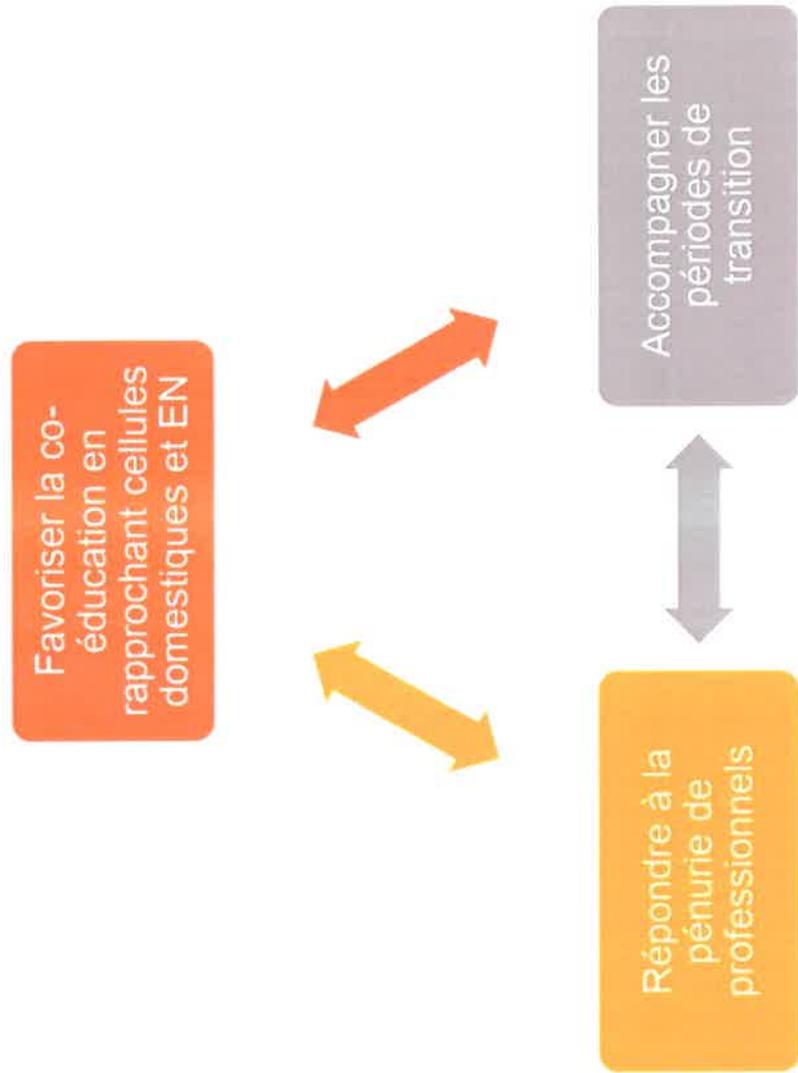
	2023-2024	2025-2026	2027
Actions au niveau intercommunal	Répondre aux déficits d'orientation vers les métiers de la PE	Organiser des ateliers collectifs pour le 1er anniversaire des enfants	Effectuer un diagnostic prospectif de l'offre et des besoins des familles
	Constituer et animer un réseau des acteurs de la Petite enfance		
	Rapprocher les organismes de formation et les employeurs du territoire		
	Envisager la création d'une crèche familiale		
Actions impulsées au niveau des trois pentmétres		Appuyer techniquement les EAJE	
		Identifier un guichet d'information unique des parents	
Echelon communal	Solliciter des dispositifs susceptibles de trouver un mode de garde réactif pour les parents de retour en emploi		

ENFANCE/ JEUNESSE

Enjeux et plans d'action



SYNTHÈSE DES ENJEUX P2 ENFANCE



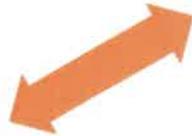
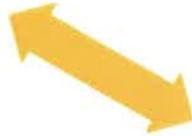


Pays du Gier



SYNTHÈSE DES ENJEUX P2 JEUNESSE

Renforcer la mutualisation
et la communication des
offres jeunes sur le
territoire



Aller vers les jeunes
fragiles, et leurs parents

Répondre à des
problématiques nouvelles
(mobilités, écrans,
identités...)



Enfance/Jeunesse



Fiches action déclinées dans les GT de janvier	
Enjeux validés en novembre	
Des parcours inclusifs et non-discriminants	Formation des professionnels de terrain à l'accompagnement des enfants en situation de handicap Animer et ouvrir le réseau des directeurs périscolaires à tous les périsco de l'intercommunalité
Accompagner l'autonomie des jeunes	Proposer une offre parentalités pour les parents d'adolescents Sensibiliser et attirer les enfants vers les métiers de l'animation/ Faciliter l'accès aux BAFA pour les jeunes Renforcer l'accès aux droits des jeunes adultes
Assurer le renouvellement et la qualité de l'offre jeunesse	Des métiers d'animation plus attractif Rapprocher l'offre de formation et les employeurs du territoire Organiser et animer un réseau des acteurs jeunesse
Renouveler l'offre jeunesse	Développer des actions jeunesse hors les murs Proposer un ALSH dédié aux 9-13 ans (avec P3)
Fluidifier les relations entre l'École et les sphères familiales	Soutenir les actions visant à accompagner l'entrée en maternelle Renforcer la communication auprès des parents sur les diverses missions périscolaires/ écoles (avec P3)

Actions au niveau intercommunal

Actions impulsées au niveau des trois périmètres

Echelon communal

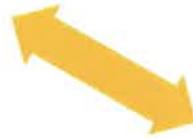
	2023-2024	2025-2026	2027
Actions au niveau intercommunal	Formation des professionnels de terrain à l'accompagnement éducatif des ESH	Rapprocher l'offre de formation et les employeurs du territoire (périsco/ extrasco, CS, ...)	Rendre les métiers d'animation plus attractifs
	Organiser et animer un réseau des acteurs périscolaires	P2/P3 + L'Homme Construire une offre ALSH pré-ado entre 9-13 ans	
	Renforcer l'accès aux droits des jeunes		
	Sensibiliser et attirer les enfants vers les métiers de l'animation/ BAFA		
	Proposer une offre parentalité: adolescentes		
Actions impulsées au niveau des trois périmètres		Appuyer techniquement les EAJE impliqués dans des dispositifs nouveaux: (ESH, AVIP, ...)	
		Identifier un guichet d'information unique des parents	
Echelon communal	Renforcer la communication auprès des parents sur les différences de rôle périsco/ écoles	Soutenir les actions visant à accompagner l'entrée en maternelle Développer des actions jeunesse hors les murs	

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

Enjeux et plans d'action

SYNTHÈSE DES ENJEUX P2 AVS

Accompagner les aidants
comme complément des
politiques de
vieillessement



S'adapter à une société
dans laquelle cohabitent
4 générations



Développer des réponses
collectives pour le vivre
ensemble

Animation de la Vie Sociale



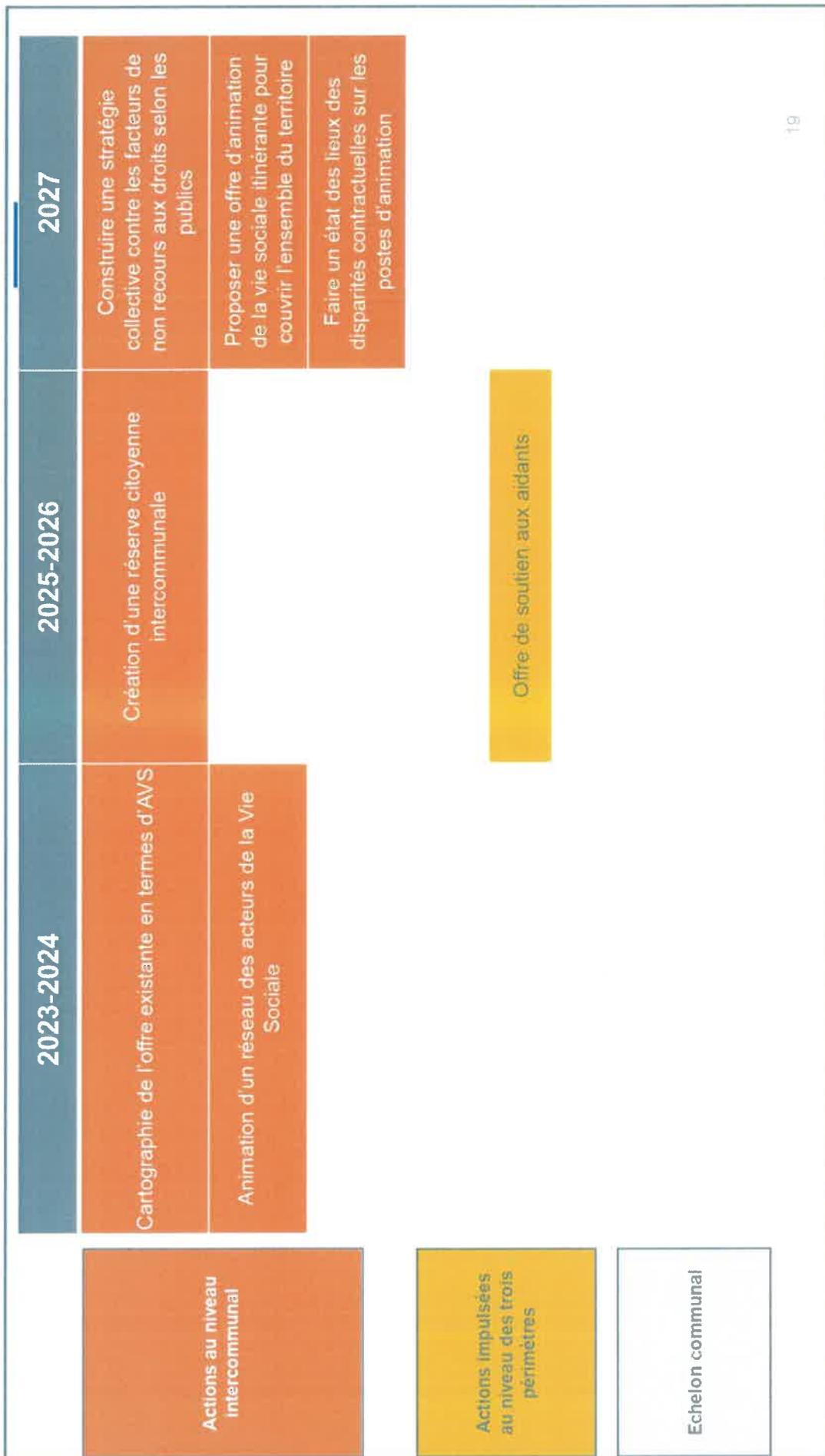
Actions au niveau intercommunal

Enjeux validés en novembre	Fiches action déclinées dans les GT de janvier
Renforcer l'accès aux droits	Stratégie de territoire pour répondre aux divers facteurs de non-recours Cartographier et animer le réseau des acteurs de territoire
Une vie sociale de territoire	Proposer une offre d'animation de la vie sociale itinérante pour couvrir l'ensemble du territoire Création d'une réserve citoyenne intercommunale Faire un état des lieux des disparités contractuelles sur les postes d'animation

Actions impulsées au niveau des trois périmètres

Accompagner le vieillissement des habitants	Construire une offre de soutien aux aidants
---	---

Echelon communal



ET MAINTENANT?

Enjeux et plans d'action

Un parcours institutionnel



Présentation des
CTG aux Conseils
Municipaux des
communes

Vote des Conseils
Municipaux

Signature
officielle de la
CTG

2023-06-77- CONVENTION PLURIANNUELLE DE COOPERATION AVEC SEM POUR LA GESTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE REALISES PAR LA COMMUNE DE LORETTE : AVENANT N°1

Le point est présenté par M. RAIA Gilles.

Monsieur le Maire vous rappelle que Saint-Etienne Métropole s'est dotée depuis le 1^{er} janvier 2016 des compétences obligatoirement exercées à l'époque par les communautés urbaines, et notamment la voirie.

L'exercice des nouvelles compétences impliquait des transferts de biens et de services importants des communes vers Saint-Etienne Métropole, ainsi que la mise en place par cette dernière dans une précipitation totale, d'une organisation administrative et opérationnelle conséquente, complexe à la limite du déraisonnable mobilisant de manière démesurée agents et élus des communes.

Le Pacte Métropolitain approuvé par délibération du Conseil de Communauté du 03 juin 2015 prévoyait de confier aux communes des « missions relatives aux petits entretiens de voirie, telles que : l'enrobé à froid, la signalisation horizontale, le traçage au sol, le fauchage et une veille sur le réseau... ».

Une convention contractuelle pour la gestion des travaux d'entretien par les services de la Ville ou par ses prestataires par délégation, avait été signée entre la Métropole et chacune des communes de l'agglomération.

Par délibération n°2016-07-63 en date du 4 juillet 2016, la Commune de Lorette avait accepté d'approuver une convention de coopération pour la gestion de travaux d'entretien de voirie réalisés en régie par la Commune, avec Saint Etienne Métropole, valable à compter du 1er juillet 2016 jusqu'au 31 décembre 2020 ;

Les missions pouvant être confiées aux communes ont été listées et valorisées dans un bordereau de missions annexé à la convention de coopération. Seules les missions assurées en régie par la Commune de LORETTE sont concernées, à savoir les petits terrassements mécanisés, la fourniture et mise en œuvre d'enrobés chauds, la fourniture et mise en œuvre de béton, pose de mâts de signalisation, la dépose et dépose de potelets, de barrières, de panneaux ou de caissons, la réalisation de massif béton, peinture de garde-corps, poteau, et la surveillance du domaine public.

Les frais engagés par la commune seront remboursés chaque trimestre par Saint-Etienne Métropole sur la base de ce bordereau. La surveillance du domaine public donne lieu au versement d'un forfait annuel identifié au moment du transfert, qui est remboursé de manière trimestrielle à hauteur de 25% de ce forfait annuel.

Ces conventions sont toutes parvenues à échéance ; Saint-Etienne Métropole propose de les reconduire de manière rétroactive à compter du 1^{er} janvier 2021 par avenant n°1 pour une durée de 5 ans en les modifiant très légèrement.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'approuver l'avenant n°1 à la convention de coopération pour la gestion de travaux d'entretien de voirie réalisés en régie par la Commune, avec Saint Etienne Métropole, valable pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025 ;
- 2) De l'autoriser lui, ou un adjoint dans l'ordre du tableau en cas d'absence à signer le présent avenant de convention de coopération.

M. RAIA Gilles confirme que cet avenant aurait dû être présenté plus tôt mais c'est Saint-Etienne Métropole qui a pris du retard dans leur transmission aux communes.

M. LEQUEUX Julien précise qu'il a souvent sollicité le Maire sur le sujet de la voirie municipale qui est en piteux état. Il indique qu'on lui a toujours dit que les travaux de voirie dépendaient de la Métropole et que visiblement, il n'y avait pas cette convention jusqu'à présent. Il renouvelle ses demandes antérieures d'obtention de réponse sur l'état de la voirie, et notamment sur la signalisation horizontale absent sur un certain nombre de rues. Il se réjouit qu'une telle convention puisse être signée et espère que les services municipaux pourront désormais faire le nécessaire pour la sécurité de tous.

Monsieur le Maire concède que même si Saint-Etienne Métropole a eu du retard pour établir cet avenant, la Commune a bien encaissé le financement de la convention qui permet la prise en charge par la Commune de petits entretiens tout en rappelant que c'est bien Saint-Etienne Métropole qui dispose de la compétence Voirie. Il précise que si la voirie est mal entretenue, ce n'est pas cette convention qui va y remédier. Ce remboursement correspond à 9 000 € de prestations par an, ce qui représente très peu de choses.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

**AVENANT N° 1 A LA CONVENTION DE
COOPERATION CONTRACTUELLE POUR LA GESTION DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DE VOIRIE
METROPOLE DE SAINT ETIENNE – COMMUNE DE.....**

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention de coopération existant entre Saint Etienne Métropole et la commune depour la gestion de petits travaux d'entretien de voirie et de préciser certaines dispositions juridiques.

Article 1

La convention est prolongée pour une durée de 5 ans allant du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2025.

Article 2

Le contenu de l'article 3 : « responsabilité », est annulé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Les agents d'exécution sont sous la responsabilité et l'autorité hiérarchique et juridique de leur maire. Ils continuent de percevoir leur rémunération de la Commune et relèvent intégralement de la Commune.

La Commune s'engage à réaliser ces prestations dans le respect des réglementations en vigueur. La Commune devra ainsi prendre sur ses chantiers toutes les mesures d'ordre et de sécurité propres à éviter des accidents, tant à l'égard de son personnel qu'à l'égard des usagers et des tiers. Elle devra se conformer à la réglementation en vigueur en matière de signalisation temporaire.

La Commune est responsable de l'exercice de l'objet de la présente convention et des éventuels dommages résultant des obligations en découlant ; la responsabilité de Saint-Etienne Métropole ne saurait être recherchée pour l'application des présentes.

A ce titre la Commune couvrira sa responsabilité par une ou plusieurs polices d'assurance ; les attestations d'assurance seront transmises à première demande à Saint-Etienne Métropole.

La Commune et ses assureurs renoncent à tout recours contre Saint-Etienne Métropole et ses assureurs.

Une copie de la présente sera transmise à son ou ses assureurs ».

De même, Saint-Etienne Métropole se prémunira contre toute mise en cause de sa responsabilité civile, administrative, pénale et celle de ses représentants en tant qu'autorité compétente dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

Article 3 :

Toutes les autres clauses restent inchangées dès lors qu'elles ne sont pas en contradiction avec les articles 1 et 2 ci-dessus.

Fait en 2 exemplaires le

Le maire de la commune de :

Le président

de Saint Etienne Métropole

2023-06-78- ZAC COTE GRANGER : ACQUISITION PAR EPORA D'UN TERRAIN APPARTENANT A MONSIEUR BERNE

Monsieur le Maire vous rappelle que conformément à l'article 13 de la convention opérationnelle entre NOVIM, EPORA et Saint-Etienne Métropole signé le 6 mars 2018, renouvelée par avenant n°1 en date du 28 janvier 2022, chaque acquisition de biens par l'EPORA dans le périmètre de la Zone d'Aménagement Concerté Côte Granger doit obligatoirement faire l'objet d'une délibération préalable dument exécutoire de la Commune de Lorette donnant son accord formel.

Monsieur le Maire vous indique qu'EPORA a fait savoir à la Commune de Lorette qu'un accord avait été obtenu avec Monsieur BERNE, propriétaire de la parcelle cadastrée section E numéro 141 (3 980 m²) conformément au plan joint.

L'accord porte sur un montant forfaitaire d'acquisition fixé à 115 420 €.

Monsieur le Maire vous rappelle que la Commune s'est également engagée à racheter le bien à l'EPORA en cas de résiliation du traité de concession.

Monsieur le Maire vous propose :

- 1) D'autoriser EPORA à acquérir dans le cadre de la procédure de la ZAC COTE GRANGER, la parcelle cadastrée section E numéro 141 de 3 980 m² appartenant à Monsieur BERNE pour une valeur totale de 115 420 €.
- 2) D'autoriser EPORA à confier à Maître THIBOUD, notaire à Rive-de-Gier, le soin d'officialiser cette transaction ;
- 3) De racheter ledit bien à EPORA en cas de résiliation du traité de concession avec la SEDL ;
- 4) De transmettre cette délibération à EPORA et à NOVIM pour information.

Monsieur le Maire souhaite faire part des multiples problèmes que nous avons connus pour faire avancer l'instruction du dossier de la Déclaration d'Utilité Publique de la ZAC COTE GRANGER.

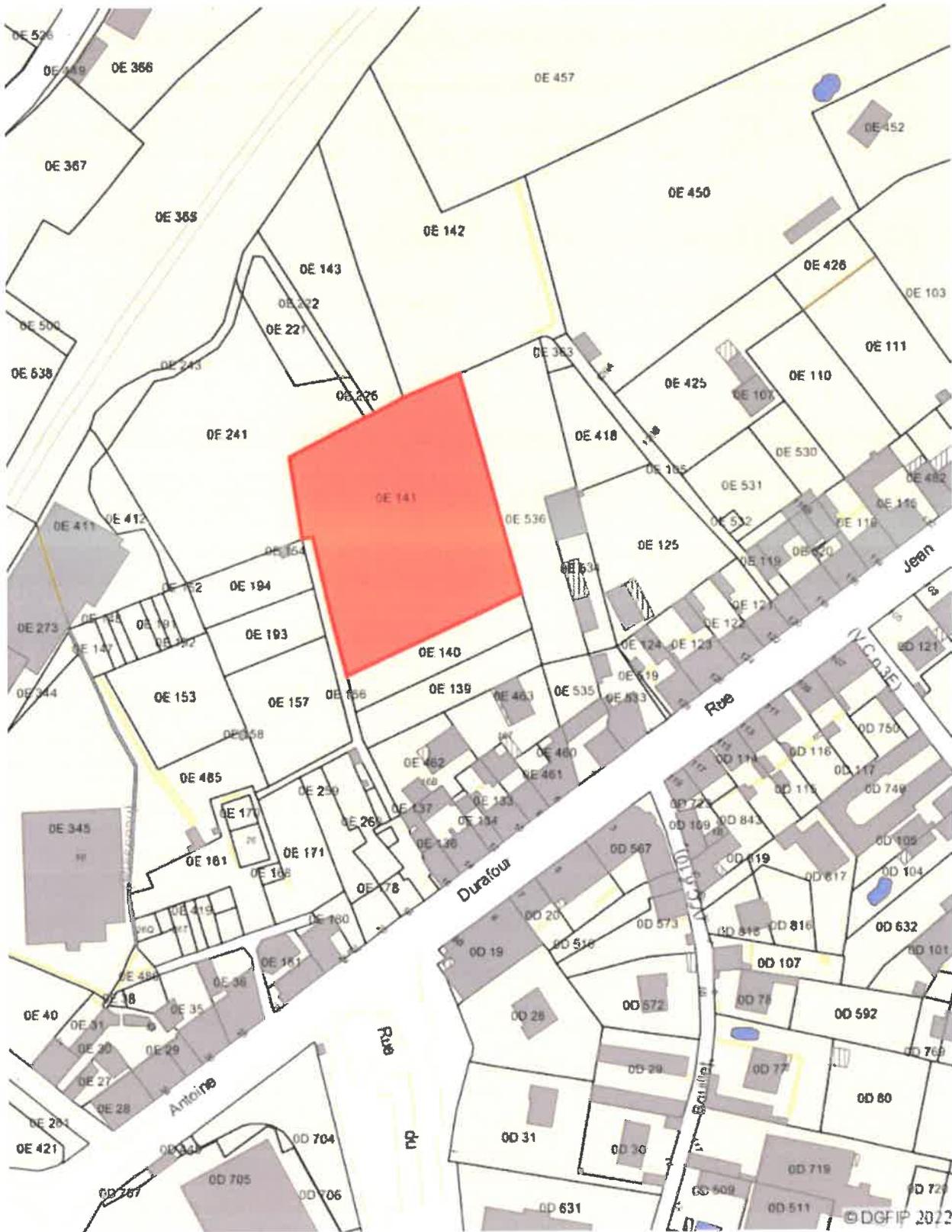
Il a fallu obtenir beaucoup de rendez-vous, en sachant que le travail n'était pas à la charge de la Commune puisque nous sommes liés par une convention tripartite avec EPORA et NOVIM. EPORA est chargée de réunir le foncier nécessaire à l'opération et n'arrive pas à faire obtenir la Déclaration d'Utilité Publique de la part des services de l'Etat. Il se réjouit que le nouveau secrétaire de Préfecture ait pris le taureau par les cornes et ait enfin fait aboutir notre demande.

La Commune vient de savoir officiellement par mail de la Préfecture de la Loire qu'un commissaire-enquêteur venait d'être nommé et qu'il venait de fixer ces jours de permanence qui seront communiqués au public lorsqu'ils seront officiellement confirmés. Dans l'attente de l'ouverture de l'enquête publique, l'exécutif de la commune avait décidé de demande à EPORA de ne plus acquérir de nouveaux biens. EPORA était de fait bloqué dans son intervention alors que le portage foncier de l'opération est de 5 ans. En apprenant cette nouvelle, les procédures d'acquisition peuvent reprendre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité la proposition de son Président.

3 Abstentions : MME MOULIN Justine, M. LEQUEUX Julien, M. DECOT Dominique.

Parcelle E141



2023-06-79- COMPTE RENDU DE DELEGATION DE POUVOIRS

Au titre de la délégation « De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres sans limite de montant ainsi que de prendre toute décision concernant les avenants aux marchés sans limitation de montant et quel que soit le pourcentage d'augmentation de l'avenant » :

2023-198 : De confier à *JL SYSTEMS 2 allée de l'Electronique 42000 SAINT ETIENNE*, l'achat d'un nouvel ordinateur pour un agent de la police municipale, pour un montant de 1 374,21 € TTC (1145,59 € HT) ;

2023-199 : De confier à la société *GEOLIS immeuble Le Mail 17, boulevard Waldeck Rousseau 42 400 SAINT CHAMOND*, la mission de division et bornage périphérique au 12 chemin du Chambon pour un montant d'honoraires de 768,00 € TTC (640,00 € HT) ;

2023-200 : De confier à *SOS Chantiers Nature et Urbain 2, route de Saint Paul 42740 SAINT PAUL EN JAREZ*, les prestations de débroussaillage de divers terrains communaux (Parking Rue du Canal, Talus du Gier, Chemin des Combes et Rue des Crêts, Terrain ex Neybond, Rue Denis Papin, Talus du club du chien, Rue A. Bourdon (passage SNCF), jardins familiaux, Rue Moulin Cuzieu, Prise d'eau de la ville) pour un montant de 4 453,95 € (non assujetti à TVA) ;

2023-201 : De confier à la société *Ets SOLEUS Allée du Fontanil 69120 VAULX EN VELIN*, le remplacement d'un câble de relevage du gymnase de L'Ecluse, pour un montant de 1 272,00 € TTC (1 060,00 € HT) ;

2023-202 : De confier à la société *OREA -3, Rue Jacques Monod 69320 FEYZIN* des travaux d'hydrocurage des parties souterraines du bief entre St Paul en Jarez et Lorette, pour un montant total de 669,24 € TTC. (557,70 € HT) ;

2023-203 : De confier à la société *WORLD POOL INNOVATION, 19 Rue Gutenberg 91620 NOZAY*, la fourniture de rondins de la pergola du snack de la Baignade Naturelle de Lorette, pour un montant de 384,00 € TTC (320,00 € HT) ;

2023-204 : De confier au laboratoire *LABEMA rue Denis Papin 42420 LORETTE*, la fourniture d'une deuxième commande de 30 bidons de 20 kg de peroxyde d'hydrogène liquide à 50%, pour un montant de 1 798,20 € TTC (1 498,50 € HT) ;

2023-205 : De confier à *JL SYSTEMS 2 allée de l'Electronique 42000 SAINT ETIENNE*, l'achat et l'installation d'un nouvel routeur/pare-feu de sécurité informatique avec garantie de 36 mois en mairie (celui actuellement en mairie ne répond plus aux mises à jour de sécurité par son ancienneté), pour un montant de 1 225,07 € TTC (1 020,89 € HT) ;

2023-206 : De confier aux *Ets HIMS 1, place Massenet 42000 SAINT ETIENNE*, la fourniture de diverses coupes et trophées, à remettre aux vainqueurs des tournois sportifs et des lauréats concours de pétanque et de pêche, pour un montant total de 763,50 € TTC ;

2023-207 : De confier à la société *HIMS 1, place Massenet 42000 SAINT ETIENNE*, la remise en état du remettre en état le cadran de l'église côté Place, pour un montant total de 1 740,00 € TTC (1 450,00 € HT) ;

2023-208 : De confier, dans le cadre des travaux de réhabilitation du Parc Aragon, il est nécessaire de réaliser du marquage au sol des places de parking, à la société *DEGRUEL domiciliée 2 Chemin de Bujarret 42400 SAINT-CHAMOND* pour un montant de 893,40 € TTC (744,50 € HT) ;

2023-209 : De confier, dans le cadre des travaux de réhabilitation du Parc Aragon, il est nécessaire de réaménager les jeux de boules avec l'ajout de sable, à la société *DELOR domiciliée Le Pavillon 42420 LORETTE* pour un montant de 10 440,00 € TTC (8 700 € HT) ;

2023-210 : De confier à la société *MANUTAN COLLECTIVITES 143 Boulevard Ampère 79074 NIORT*, la fourniture de 3 fauteuils de bureau des agents du service de Police Municipale, pour un montant de 931,18 € TTC (775,98 € HT) ;

2023-211 : De confier à la société *DELTA NAUTIC, 13 Rue Jean Elysée Dupuy 69 410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR*, la fourniture d'une barque pour réaliser des travaux sur les plans d'eaux de la commune, pour un montant de 391,00 € TTC (325,83 € HT) ;

2023-212 : De confier à la société *CHEZ MIKE ET STEPH 70, Rue Jean Jaurès 42420 LORETTE*, la fourniture, livraison et mise en place d'un buffet pour le point Presse du 1er Juin à la Baignade Naturelle de Lorette, au prix forfaitaire de 280,00 € TTC ;

2023-213 : De confier à l'Association *AFOCAL 58 Bis, rue Sala 69002 LYON* ; la formation professionnelle « Formation approfondissement B.A.F.A. », destinée à Mme PREVITE Santa Jasmine ACHI, agent du service ANIMATION, prévue du 21 Août au 26 Août 2023, pour un montant de 359,00 € (non assujetti à TVA) ;

2023-214 : De confier à la société *MAM STRAGER, 23 Avenue de l'Armée Leclerc 78190 TRAPPES*, la fourniture d'un véhicule avec accessoires de marque GLADIATOR pour le centre technique municipal, pour un montant de 37 610,76 € TTC avec taxe d'immatriculation ;

2023-215 : De confier à la société *VETFORCE 2, rue d'Yvours 69540 IRIGNY*, la fourniture de tenues d'hiver pour les agents du service de Police Municipale, pour un montant de 415,99€ TTC (346,66 € HT) ;

2023-216 : De confier à *GIER FERMETURES AUTOMATIQUES 95, rue des Fleurs 42800 GENILAC*, le remplacement du portail coulissant du parking extérieur de la salle de L'Ecluse, pour un montant total de 4 176,00€ TTC, soit 3 480,00 € HT ;

2023-217 : De confier à *GIER FERMETURES AUTOMATIQUES 95, rue des Fleurs 42800 GENILAC*, le remplacement du moteur du rideau métallique de la buvette des Blondières, pour un montant total de 1 080,00€ TTC, soit 900,00 € HT ;

2023-218 : De confier aux *Ets SARL D'HITELEM 46, rue Emile Zola 42 650 SAINT JEAN BONNEFONDS*, la fourniture et livraison d'un le réfrigérateur de l'école Jean de la Fontaine destiné à l'école Jean de la Fontaine, pour un montant total de 330,00 € TTC (soit 275,00 € HT, taxe éco comprise).

2023-219 : De confier à la société *GED EVENT ZI de Chana Boulevard des Mineurs 42230 ROCHE LA MOLIERE*, la fourniture de 5 tonnelles pliantes complètes floquées, pour un montant de 5 337,60 € TTC (4 448,00 € HT).

2023-220 : De confier à la *Librairie de Plaisance 24, place de la Liberté 42400 SAINT CHAMOND*, la fourniture et livraison de livres, destinés à renouveler l'offre de la médiathèque-ludothèque Yves Duteil, pour un montant 2 332,00 € TTC.

Au titre de la délégation « De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros » ;

2023-221 : De céder à l'*association Centre Social d'Izieux, domiciliée 2 rue de la Friaude 42400 Saint-Chamond*, une cabine à émailage inutilisée par le service municipal Jeunesse, depuis plusieurs années, pour une valeur de 200 € net.

Au titre de la délégation « De fixer l'ensemble des tarifs qui n'ont pas un caractère fiscal »

2023-222 : de fixer les tarifs communaux de vente ainsi qu'il suit à la Baignade Naturelle de Lorette (par unité) :

- | | |
|---|---------|
| • Maillot de bains Adulte - du 36 au 46 | 12,00 € |
| • Maillot de bains Enfant (6-14 ans) | 10,00 € |
| • Brassards (11/18 kg et 18/30 kg) | 3,50 € |
| • Couche | 1,50 € |
| • Parasol (location/journée) | 3,00 € |

En cas de perte de la clé du casier, l'utilisateur devra s'acquitter d'une somme de 20 €
En cas de détérioration ou de non restitution du bipper, l'utilisateur devra s'acquitter d'une somme de 50 €.

2023-223 : de fixer les tarifs communaux des droits d'entrée à la Baignade Naturelle de Lorette, par entrée, ainsi qu'il suit :

- | | |
|------------------------------------|---------|
| • Entrée Tarif Normal | 8,00 € |
| • Entrée Tarif Jeune (5 à 12 ans) | 6,00 € |
| • Entrée Tarif Enfant (- de 5 ans) | Gratuit |

La détention d'une carte dite « RESIDENT LORETTOIS » valable une saison permet de bénéficier des tarifs réduits mentionnés ci-dessous. La présentation de la carte est obligatoire à chaque entrée. Elle ne peut être délivrée, sous condition de production de justificatifs de domicile et d'identité qu'aux résidents de la Commune de Lorette, ainsi qu'aux communes avec lesquelles, la Commune a signé une convention. Les cartes seront réalisées par les agents sur le site et récupérées sur place par le demandeur.

- | | |
|--|---------|
| • Entrée Tarif Normal RESIDENT | 3,50 € |
| • Entrée Tarif Jeune (6 à 12 ans) RESIDENT | 3,00 € |
| • Entrée Tarif Enfant (- 6 ans) RESIDENT | Gratuit |

La délivrance de la carte dite « RESIDENT LORETTOIS » est gratuite. Toute recréation de carte sera facturée 3 €.

Une carte « FIDELITE » permet aux usagers qui ne bénéficient pas de la carte dite « RESIDENT LORETTOIS » d'obtenir un tarif préférentiel. Cette carte est remise gratuitement sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité. Elle permet de bénéficier d'une entrée gratuite

pour 6 entrées payantes. Il s'agit d'une carte nominative qui ne peut être utilisée par un autre usager.

Une carte « FAMILLE » permet aux usagers qui ne bénéficient pas de la carte dite « RESIDENT LORETTOIS » d'obtenir un tarif préférentiel. Cette carte est remise gratuitement sur présentation obligatoire d'une pièce d'identité du livret de famille. Elle permet de bénéficier d'une entrée gratuite pour 6 entrées payantes. Cette carte peut être utilisée par son titulaire et pour l'ensemble des membres de sa famille (conjoint, enfants). Il s'agit d'une carte nominative qui ne peut être utilisée par un autre usager.

Certaines autres catégories bénéficient de la gratuité d'accès : Dans le cadre des sorties organisées par les CLSH de Lorette et ceux avec lesquels la Commune aura signé une convention : enfants et encadrants de la sortie. Sur réservation uniquement

Tarifs de groupes :

- ALSH communes extérieures (enfants et accompagnants) sur réservation – tarif par personne 3,00 €
- Groupe associatif extérieur (à partir de 5 personnes y compris accompagnateur) – tarif par personne – sur justificatif 3,50 €

Tarifs – entreprises et comités d'entreprises ayant leur siège social sur la commune à destination de leurs salariés – sur justificatif 3,50 €

M. DECOT Dominique :

Point n°2023-209 : La Commune a acheté pour 10 400 € TTC de sable, en plus du budget prévu pour l'aménagement des terrains de pétanque. Il demande combien de tonnes de sable cela représente. Monsieur le Maire et M. RAIA Gilles précisent qu'il s'agit de devis. M. RAIA Gilles précise que dans la commande initiale pour le réaménagement global des terrains de boules, il y avait pour environ 6 900 € HT environ de sable. Il n'y a eu in fine pas eu besoin de sable donc la Commune ne payera que le reliquat du devis, soit 2 034 € HT.

Point 2023-223 : Il note que sa proposition de faire bénéficier les comités d'entreprise du tarif Lorettois pour l'accès à la Baignade Naturelle a été pris en compte. Libres d'Agir est satisfait que les salariés du Carrefour-Market aient pu bénéficier de « places gratuites ». Monsieur le Maire précise qu'il ne s'agit pas d'entrées gratuites mais que Carrefour Market a acheté des places au tarif Lorettois. Libres d'Agir en est ravi. Il demande ce qu'il en est des comités d'entreprises ou les entreprises qui n'ont pas leur siège social sur la commune. La formulation est trop réductrice. Le groupe UNIFRAX a un établissement à Lorette mais un siège social aux USA. Monsieur le Maire précise que la société UNIFRAX est déjà sur le dossier. Le comité d'entreprises d'UNIFRAX a bien une section sur Lorette.

Le Conseil Municipal en prend acte.

QUESTIONS ORALES

Question de M. DECOT Dominique (question non posée lors du dernier conseil municipal car absent)

« Monsieur Gerard Tardy,

Le 12 mai dernier, Madame Eveline Oriol, était élue 1ère adjointe au maire de Lorette en lieu et place de Madame Eliane Legros Verger qui occupait ce poste depuis de nombreuses années. Elle obtenait de très larges délégations Finances – Personnels mais aussi action sociale, habitat et enfin les crèches. Une importante charge acceptée par Madame Oriol qui pour cela, faut-il le rappeler est indemnisée 787,79 euros au titre de ses fonctions de 1ère adjointe de Lorette à laquelle s'ajoute l'indemnité qui lui est versée en tant que 2e conseillère métropolitaine soit environ 1000 euros. Pourtant dès le 2e conseil municipal, et alors même que nous votions ses indemnités, Madame Oriol a considéré pouvoir être absente de l'assemblée délibérante. Quelques jours plus tard, le 25 mai alors que le conseil métropolitain se réunissait, Madame Eveline Oriol s'est également fait porter pâle. Il s'agissait pourtant de son 1er conseil métropolitain. Toujours la même semaine et alors qu'une réunion particulièrement cruciale pour l'avenir de la crèche Coline et Colas avait lieu et que plusieurs élus de La Grand-Croix étaient présents, dont le maire Luc François, le maire de Lorette Gérard Tardy mais aussi sa 1ère adjointe Mme Eveline Oriol, en charge plus particulièrement des crèches, brillaient par leur absence.

Alors oui nous savons, depuis Février 2021, que l'éthique et la morale de Madame Oriol sont à géométrie variable. Nous savons aussi que des contraintes professionnelles voire personnelles peuvent amener à être absent de temps en temps. Mais lorsque l'on est indemnisé, que l'on a accepté cette charge de 1ère adjointe, il nous semble important de prendre la mesure de ces responsabilités. Il nous semble indispensable d'être présent, qui plus est lorsque l'on débute son mandat. Qui plus est lorsqu'il s'agit de sujets concernant spécifiquement sa délégation et encore plus lorsque cela concerne la survie d'une association, le maintien dans l'emploi de plusieurs salariés, l'accueil d'enfants Lorettois. Est-il utile de rappeler que nous sommes attachés à ce service public dont les besoins ne sont plus à démontrer et pour lequel nous avons proposé dans notre programme la possibilité d'un service municipal.

En l'espèce notre question sera donc la suivante : « En acceptant un tel poste Madame Oriol a-t-elle conscience de la charge qui lui incombe, elle qui faut-il le rappeler, pourrait assurer l'intérim du maire en cas de défection durant son mandat et pense-t-elle faire preuve de plus de présentéisme pour les prochaines réunions des conseils municipaux et métropolitains de façon à pouvoir nous présenter une feuille de route de l'action municipale ? »

Madame Eveline ORIOL lit une réponse retranscrite mot à mot.

« Monsieur Decot,

Tout d'abord je tiens à vous rassurer sur mon sens des responsabilités, et ça m'ennuie vraiment de commencer comme ça : mais vous de votre côté rassurez moi aussi ! On a l'impression - mais bien entendu je n'ose pas y croire - que vous n'êtes pas en mesure de rédiger vous-même vos questions orales ou qu'elles vous seraient suggérées ! Mais ce n'est sans doute qu'une impression !

Alors venons-en aux faits : en acceptant le mandat de première adjointe et de conseillère métropolitaine j'ai parfaitement mesuré les responsabilités qui m'incombaient et la charge de travail qui en découlerait. Pour cette raison même si ça vous étonne, j'ai hésité, car s'il y a une

chose qui me caractérise c'est bien que je ne sais pas faire les choses à moitié. En plus je ne suis pas animée d'une ambition politique hors du commun.

Alors vos considérations, comment vous dire : non pas qu'elles m'indiffèrent totalement ça serait exagéré, mais c'est vrai que j'accorde beaucoup plus d'importance à l'avis des très nombreux Lorettois qui nous soutiennent et qui à titre personnel m'ont fait confiance. Toutefois, votre inquiétude m'interpelle et je vais quand même à vous apporter quelques précisions qui, pourront, je l'espère mettre fin à vos tourments existentiels.

Tout d'abord : mon absence au Conseil métropolitain est totalement indépendante de ma volonté et relève d'une erreur d'aiguillage dans les services de la Métropole qui n'ont pas inscrit mon installation au conseil à l'ordre du jour, qui ont malgré tout inscrit mon nom sur la feuille d'émargement et cerise sur le gâteau, je n'ai pas reçu de convocation. Vous le voyez ça fait beaucoup de « ratés » pour un seul point ! SEM a elle-même reconnu un dysfonctionnement des services ;

Je sais que dans votre équipe, on se précipite sur le moindre oubli ou faute de frappe des services pour en faire un cas général, et mettre à mal l'institution dans son ensemble.

Toutefois, si vous me le permettez j'ai moi-même beaucoup plus d'indulgence pour les éventuels « ratés » de l'administration que vous n'en avez sans doute.

Pourquoi cette indulgence, me direz-vous ? Eh bien tout simplement parce que je sais de quoi je parle, je ne me précipite pas sur le moindre oubli parce que je sais que personne, personne (à part semble-t-il certains, dans cette salle) personne n'est infaillible.

Et puis franchement, monsieur Decot : je ne peux pas croire que vous soyez si mal informé du déroulement des conseils métropolitains et que vous ayez pu penser une seule seconde que j'aurais été absente sans donner mon pouvoir à Gérard Tardy, qui lui-même y assistait ? A moins que vous n'ayez été mal renseigné ?

En ce qui concerne mes absences, je suis surprise que vous ne m'ayez pas interpellée le 1er juin lors du point presse de la BNL, j'aurais déjà pu vous donner toutes les explications nécessaires surtout que j'avais un rendez-vous l'après-midi même avec la crèche.

Venons-en donc maintenant à l'assemblée générale de la crèche. Madame la Directrice et le Conseil d'administration étaient prévenus de mon absence et de ma représentation par madame Bertomeu.

En conséquence, nous avons d'ailleurs programmé une rencontre, tout de suite après cette assemblée générale, rencontre au cours de laquelle bien évidemment nous avons pu aborder des éléments techniques qu'il n'aurait pas été possible d'évoquer en AG.

Sur la question de la crèche je suis ravie de l'intérêt soudain que suscite désormais pour votre équipe la crèche Coline et Colas, puisqu'en octobre 2022, votre tête de liste avait refusé de voter l'augmentation de 10.000€ pour la subvention accordée à Coline et Colas, au motif que le Maire ne pouvait pas distribuer indûment l'argent public. De plus ce même élu a remis en cause à plusieurs reprises le mode de gestion de Coline et Colas, sans doute pour conforter les propos d'une ancienne opposante !

Alors dans ce cas-là peut-on parler d'opportunisme, d'éthique à géométrie variable ? Mystère !

Vous faites état dans votre question de mon éthique à géométrie variable, qui se serait révélée en février 2021, j'en déduis donc que vous avez consulté les délibérations des conseils municipaux puisqu'en 2021 vous n'étiez pas encore élu.

Je ne peux pas croire que vous seriez influençable (parce qu'à ce point -là ça friserait la négligence) au point de relater en conseil municipal des faits que vous n'auriez pas vérifiés vous-même !

Mais je suis sûre que vous avez épluché consciencieusement les délibérations depuis 2020 et là, vous avez pu constater que mon taux de participation aux assemblées avoisinait les 100% et ma présence en mairie quasi quotidienne.

J'estime donc n'avoir de leçons à recevoir de personne sur mon implication, ni à en donner à qui que ce soit d'ailleurs. Par contre monsieur Decot je me permettrais quand même un petit conseil entre collègues élus.

De grâce monsieur Decot, dès le début de votre mandat, ne tombez pas dans l'abîme de la bêtise qui nous a conduit à ces élections anticipées. Les Lorettois ne s'y sont pas trompés, vous n'êtes pas sortis vainqueurs, alors vous aussi soyez fair-play comme ont pu l'être certains de vos colistiers.

Contrairement à vous, les Lorettois n'ont pas douté de mon engagement auprès d'eux.

J'espère que nos échanges seront désormais plus constructifs éloignés des intérêts personnels et des ambitions des uns et des autres et resteront désormais axés sur des questions qui devraient tous nous concerner et pour lesquelles nous sommes ici : c'est à dire l'intérêt des Lorettois.

Enfin et pour finir monsieur Decot je vous salue sans rancune, mais sans complaisance.

Eveline Oriol »

Plusieurs conseillers municipaux applaudissent. M. LEQUEUX Julien s'insurge sur ces applaudissements et demande à Monsieur le Maire de faire appliquer son pouvoir de police.

Monsieur le Maire lui dit à plusieurs reprises de manière insistante « Monsieur LEQUEUX, vous n'avez pas la parole ».

Monsieur le Maire précise à M. DECOT Dominique qu'il est très mal renseigné en osant écrire que l'indemnité de fonction d'élu métropolitain était d'environ de 1 000 €. Il demande s'il s'est renseigné. Monsieur le Maire précise qu'elle est de 181 €. M. LEQUEUX Julien affirme que ce n'est pas grave. Monsieur le Maire lui estime que ce n'est que de « l'imbécilité ». Il indique qu'il confond peut-être avec un conseiller métropolitain qui a une délégation.

Question de M. DECOT Dominique :

« Monsieur Tardy, lors du conseil municipal du 23 mai dernier, je vous faisais remarquer que le canal Zacharie avait été vidé, sans doute à cause de la prolifération des algues. Vous nous avez alors expliqué que, je vous cite : "des algues ont proliféré en raison de la qualité de l'eau du Gier et non de la hauteur d'eau (la hauteur d'eau des Blondières est plus faible et il y a moins de mouvement mais il n'y a pas d'algues). Il a donc fallu vidanger partiellement le Canal. L'oxygénation tue les algues. Le soleil a fini de les faire disparaître".

Par ailleurs, dans votre compte rendu de délégations de pouvoirs, vous nous avez informés que vous aviez confié à la société Les Jardins Aquatiques Moulin des Vernes de SAINT-DIDIER-SUR-CHALARONNE, l'achat de pompes et végétaux pour l'oxygénation de l'eau du canal, pour un montant total de 7 370,47 € TTC .

Depuis, le canal a été remis en eau. Visiblement, et même depuis l'autoroute, l'investissement n'est pas à la hauteur du résultat, même si vous avez mobilisé nos équipes municipales qui essaient tant bien que mal de focarder ces algues récalcitrantes à l'aide d'une épuisette.

Monsieur Tardy, que comptez-vous faire pour donner une image plus positive et pérenne de ce patrimoine aux Lorettois mais aussi aux milliers d'automobilistes qui empruntent chaque jour l'A 47? »

Monsieur le Maire se voit ravi de l'analyse du Canal de Zacharie que M. DECOT Dominique vient d'effectuer car il a essuyé des critiques selon laquelle la Commune aurait dépensé trop d'argent pour rien, que ce site était affreux et que pour sauver des pierres, il s'agissait d'un trop gros investissement. Celui qui a dit cela n'a pas hésité à se prendre en photo le jour de l'inauguration du site en présence du Bagad du Lan-Bihoué et s'est servi de cette même photo pour son affiche dans le cadre de la campagne électorale des dernières élections municipales anticipées. Malgré tout, il fait remarquer à M. DECOT Dominique qu'il n'a pas la bonne question. Il lui reproche de systématiquement rechercher la polémique pour faire parler de lui dans la presse. Il lui reproche de s'appuyer sur les décisions du compte rendu de délégations de pouvoir alors qu'il s'agit d'une information sur un devis ou une commande. Il aurait dû poser la question différemment à savoir « quand avez-vous reçu le matériel que vous avez commandé pour 7 370, 47 € ». Or, La Commune n'a toujours pas reçu le matériel (qui vient d'Allemagne). Il devait être livré le 15 juin ; La livraison a été repoussée au 30 juin et est convaincu que nous n'aurons pas le matériel le 30 juin 2023.

Le Maire est lui aussi bien contrarié de l'aspect du canal de Zacharie qui fait l'honneur de la Commune. Il précise qu'il avait une réunion dans l'après-midi avec les services de l'Etat pour parler du gros projet d'aménagement du Gier. Les services de l'Etat lui ont vanté la qualité de l'aménagement du canal de Zacharie pour remettre de la valeur dans la Vallée du Gier.

Il lui précise qu'il est très agréable dans les commissions de travail. Mais au conseil municipal, parce qu'il a son colistier qui lui écrirait ses questions, il devient désagréable.

Question de M. LEQUEUX Julien :

« Le 20 juin dernier Gérard Tardy était jugé en correctionnel devant le tribunal judiciaire de Saint-Etienne pour « complicité d'atteinte volontaire à la vie d'un animal domestique, apprivoisé ou tenu en captivité », « complicité d'abattage d'animal dans des conditions illicites » et « complicité d'abattage ou mise à mort d'un animal sans précaution pour éviter de souffrir ».

Le prévenu a été interrogé à la barre durant près d'une heure et a été mis en extrême difficulté par les questions particulièrement pertinentes de la présidente du tribunal qui cherchait à définir son rôle dans cette affaire mais aussi à mieux comprendre comment il avait pu prendre une telle décision, qui lui avait pourtant été interdite, quelques jours plus tôt par le procureur général de la république dans un sms. C'est à l'occasion de cette audience que nous avons pu découvrir la stratégie de défense de Gerard Tardy portée par deux avocates Maître Ronsard et Maître Metenier Grand. Oui deux avocates, rien que cela, et sans qu'à aucun moment le conseil municipal ne soit informé, ni sollicité, alors qu'évidemment cela va avoir un coût faramineux pour les Lorettois. Alors qu'évidemment il s'agit d'une faute détachable du maire et que c'est bien à lui de payer ses frais

de justice personnels et non la communauté Lorettoise. Comment dès lors ne pas reprendre les paroles de Madame la procureur de la république mardi dernier : « vous auriez pu consulter votre conseil municipal pour trouver une solution ». Mais c'est méconnaître la vie démocratique de notre commune. À Lorette comme elle le dira plus tard « Gérard Tardy fait fi des conseils et agit tel un sheriff ». Aussi ce soir notre question sera la suivante : « d'une part est ce que le maire compte toujours faire payer les frais d'honoraires de ses deux avocates aux Lorettois et à combien s'élèvent-ils et d'autre part est ce également eux, en cas de condamnations, qui payeront la lourde amende encourue ? »

Monsieur le Maire lui indique qu'il a l'art et à la manière de créer la polémique. Aucune réponse ne saura formulée car ce dossier est en délibéré et qu'il n'a donc pas le droit de faire des déclarations en public.

Applaudissement d'une partie des membres du Conseil Municipal.

Il est vingt-et une heure et trente-deux minutes.

La séance est levée.



***Le Maire,
Gérard TARDY***

***La secrétaire,
Mme Virginie KERGOT***